

40
720
SAINTE-CROIX DE LA RONCIÈRE

Grandes Figures Coloniales

I

VICTOR HUGHES

LE CONVENTIONNEL



P A R I S

— 1 9 3 2 —

En vente chez l'auteur : 74, Avenue Marceau — Paris

MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe

126

13

VICTOR HUGHES
LE CONVENTIONNEL

A MON VIEIL AMI

LOUIS LAZARD

Souvenir affectueux.

DU MÊME AUTEUR

DANS LE SILLAGE DES CARAVELLES DE COLOMB.
L'AGONIE DES HEURES.
LES FLEURS DE MON JARDIN.
LE RÉVEIL D'ATTILA.
ANTOINE ET CLÉOPATRE.
A L'OMBRE DES VIEILLES BASILIQUES DE PARIS.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT

GRANDES FIGURES COLONIALES.

II

LE GÉNÉRAL DUGOMMIER.
LE GÉNÉRAL RICHEPANSE.
LE GÉNÉRAL GOBERT.

SAINTE-CROIX DE LA RONCIÈRE

Grandes Figures Coloniales

I

VICTOR HUGHES

LE CONVENTIONNEL



P A R I S
— 1 9 3 2 —

En vente chez l'auteur : 74, Avenue Marceau — Paris

THE HISTORY OF THE

REPUBLIC OF THE UNITED STATES

VICTOR HUGO

AS A NOVELIST



1830

NEW YORK: PUBLISHED BY G. & C. VAN NESTER, 15 NASSAU ST.

PRÉFACE HISTORIQUE

Les Antilles sont riches en exploits glorieux accomplis par de valeureux capitaines, d'intrépides marins ou des corsaires qui ont porté très haut le pavillon de la France. Dans les combats, heureux ou malheureux, qu'ils engagèrent avec nos ennemis d'alors, les Anglais, nous trouvons de sublimes exemples de courage, d'énergie, de bravoure et d'abnégation dont nous pouvons, à bon droit, être fiers.

L'histoire qu'on va lire se déroule entre 1789 et 1815, de la Révolution à la fin de l'Empire, à une époque sanguinaire, bouleversée par le choc des idées; à une période tragique de notre colonisation où, attaquée de toutes parts, la France dut tenir tête, sur terre, à l'Europe coalisée et, sur mer, à l'Angleterre, avide de conquêtes maritimes.

Les Antilles ressentirent violemment le contre-coup des guerres européennes, guerres engagées entre les puissances monarchiques et la Révolution française, et elles eurent alors à soutenir des luttes répétées contre nos ennemis. Des grands hommes qui s'y sont

illustrés, pour la plus pure gloire de la France, les noms s'éteignent graduellement et le souvenir s'efface de plus en plus. L'ingratitude des peuples est l'aurole que la gloire met au front des grands citoyens. Seules, quelques rues portent leurs noms; la grande majorité ignore leur passé merveilleux. En entrant dans l'histoire, ils sont sortis de la mémoire des hommes.

Victor Hughes fut un de ceux-là ¹. Une rue de Pointe-à-Pitre porte son nom ². C'est tout. Dans les pages qui vont suivre, nous allons essayer de retracer sa vie, son épopée, nous basant seulement sur les documents que nous avons pu recueillir, après de longues et minutieuses recherches.

Nous devons beaucoup de précisions à son secrétaire particulier, Viel, qui, après avoir été son Eminence Grise à la Guadeloupe, l'accompagna lors de son rappel en France. Inquiet sur son propre sort, se sentant menacé en même temps que Hughes, il profita du long voyage de retour pour écrire ses Mémoires, afin de se disculper le moment venu

1. Dans un prochain volume qui comprendra la période consulaire, entre 1800 et 1804, nous parlerons des célèbres généraux Richepanse, Dugommier et Gobert, ces deux derniers nés à la Guadeloupe.

2. Décision du Conseil Municipal de Pointe-à-Pitre, 1884.

devant ses juges. Il avait obéi aveuglément au tyran, mais il affirmait n'avoir pas trempé dans ses sanglantes résolutions. Victor Hughes ne fut pas inquiété. Reniant toutes ses convictions, le fougueux révolutionnaire, suivant l'exemple de son protecteur, Fouché, passa aux Bourbons, dont il devint le fidèle serviteur. Fouché l'employa comme agent secret dans les tractations qu'il eut avec les agents de Louis XVIII et, pour le récompenser de son zèle, le fit nommer Gouverneur général à la Guyane française qu'il administra jusqu'en 1809.

Cet homme dont le front fut éclairé d'un rayon de gloire en reprenant la Guadeloupe sur les Anglais, ternit cette gloire en ne défendant pas Cayenne contre les Anglais réunis aux Hollandais et rendit cette colonie le 12 janvier 1809.

En 1814, au Palais Royal, à Paris, il se faisait remarquer par l'énormité de sa cocarde blanche. Un habitant de la Guadeloupe, M. Lehault, qui y était au moment où il faisait guillotiner tous ceux qui portaient ce signe, le rencontrant, lui dit : « Eh quoi, cette cocarde à votre chapeau ! » « Que voulez-vous », répondit Hughes, « les Bourbons sont nos souverains légitimes ». Il ne porta pas seulement la cocarde blanche, il se rendit très utile aux armées étrangères, servant les

Anglais qu'il avait tant poursuivis de sa haine.

Cette haine était commune à tous les grands révolutionnaires, haine très compréhensible puisque l'Angleterre était à la tête de la coalition contre la France, le « point central des mouvements de nos ennemis » et il fallait « détruire Carthage », comme disait Danton. L'Angleterre, depuis William Pitt, professait une haine aveugle contre nous. Cet homme, d'une trempe supérieure, d'une intelligence hors ligne, au patriotisme étroit et farouche, possédant au suprême degré les passions de l'aristocratie anglaise, et qui, après avoir quitté la carrière militaire pour se jeter dans l'étude des lois et des grands écrivains de Rome et de la Grèce, s'était formé à l'éloquence des Anciens, avait entraîné après lui tout le royaume. Il aspirait à la domination des mers et à l'accaparement du commerce du monde. Pour y parvenir, il chercha à nous arracher toutes nos colonies, immobilisant dans ce but toutes nos forces sur le continent. Le rappel de Duplex, consenti en 1754 par Louis XV, nous avait coûté la perte de l'Inde. Le Canada devait nous être enlevé ultérieurement.

Pitt, pour prouver que la lutte était sans merci, avait fait décréter la victoire ou la mort à tous ses généraux. Bing, qui perdit la bataille de Port-Mahon, où se fit remarquer

pour la première fois de Suffren Saint-Tropez, fut livré à une cour martiale, condamné à mort et fusillé.

La reprise de la Guadeloupe par Victor Hugues est un admirable fait d'armes que nous devons exalter. Son succès a été d'autant plus grand qu'il n'avait que de faibles moyens à sa disposition. On peut s'étonner qu'une poignée d'hommes, nouvelles recrues, aient pu accomplir une aussi grande chose.

Lorsque la Convention lui confia le soin, avec 1153 hommes, de reprendre la Martinique et la Guadeloupe aux Anglais, elle demandait une chose ridicule et dérisoire. Il y avait plus de chances pour échouer que pour réussir, puisque ces îles étaient défendues par des troupes ennemies vingt fois supérieures. Rien qu'à la Guadeloupe il y avait 8.000 Anglais, appuyés par une forte escadre. Hughes risquait tout au plus de se faire prendre par une frégate anglaise, avant même d'arriver à destination; pourtant il réussit pour la gloire de nos armées. Il avait l'âme de cette trempe qui maîtrise les événements et les force à se plier à ses volontés.

Cet homme cruel, sanguinaire, soumit tout à sa volonté absolue. Il savait que la hardiesse est le dénominateur décisif de tous les calculs et que l'histoire universelle n'est pas un

code de morale. « La gloire efface tout, même le crime »!

Le mot « liberté » signifia dans sa bouche « obéissance ou la mort ». Et certes il n'hésita pas à envoyer de nombreuses victimes à la guillotine. « La raison n'est séparée de la démente que par l'épaisseur d'un cheveu », a dit Bourdon de l'Oise.

Froid, implacable, il commande et tous doivent obéir. Avec lui pas de discussion. Il tenait de la Convention des pouvoirs illimités. La puissance accordée aux Commissaires du peuple était formidable, sans limites, les décisions sans appel, le pouvoir plus grand que celui d'un dictateur. Il condamna à mort sans merci, sans jugement et fut le maître absolu de l'île que le Comité du Salut Public lui avait donné la mission de conserver contre la rapacité des Anglais.

Il fut l'émule de Robespierre, le pur, l'incorruptible, l'inébranlable, l'inaccessible; de Fouché, le traître, le parjure; de Danton qui présida aux massacres dans les prisons en septembre 1792 et créa le Tribunal Révolutionnaire; de Brissot, de Desmoulins, de Marat, de Colot d'Harbois.

Les commissaires nationaux, délégués par la Convention, n'étaient certes pas des « demoiselles », comme l'a dit Danton. Certains, comme Delacroix, un ancien gendarme qui

acquit en Belgique un renom sinistre, furent de véritables bêtes féroces ¹. A la Guadeloupe, Victor Hughes se livra à des excès qui sont moins connus parce que le théâtre de ses exploits fut plus éloigné. Son patriotisme bouillant le poussa aux résolutions extrêmes et il ne connut jamais la modération ni la pitié.

Il savait que, lorsqu'un peuple traverse certaines aventures qui transforment le régime établi, ce ne sont pas des légistes qu'il faut mais un aventurier qui accapare la dictature. Robespierre, lui-même, le plus fameux des démocrates, avant de périr sur l'échafaud, n'a-t-il pas reconnu le fait? Dans les papiers trouvés chez lui il y avait une note de sa main, débutant ainsi : « Il faut une volonté une »..... et Saint-Just qui était avec lui en parfaite harmonie d'idées a écrit dans ses « Institutions » : « il faut dans toutes révolutions un dictateur pour sauver l'État par la force ². »

Il y a deux sortes de chefs : ceux qui dirigent les masses et ceux qui suivent les mouvements populaires. Parvenus au pouvoir, les derniers se retranchent derrière le pouvoir, tandis que les premiers continuent à

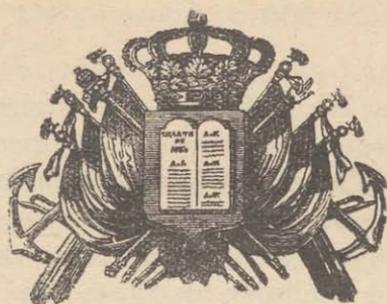
1. Louis Barthou. *Les grands révolutionnaires*. Danton.

2. Napoléon a dit : « L'anarchie ramène toujours au pouvoir absolu ».

marcher en avant. Victor Hughes était né pour diriger les masses, les conduire au sublime. Les Chinois qui ont tout vu, qui ont connu toutes les formes de gouvernement, qui ont même essayé, de longs siècles avant nous, le bolchevisme, ont un idéogramme pour ces types d'homme. Ils les appellent « des hommes qui montent un tigre ».

Son collègue Fouché, avait, à Lyon, abreuvé de sang la plaine de Brotteaux; Carrier avait fait noyer dans la Loire 6.000 personnes; Euloge Schneider avait terrorisé Strasbourg; comme tous ces bourreaux, Hughes devait comparaître devant un tribunal pour répondre de ses crimes, mais alors que Robespierre, Danton, Chalier, Collot d'Harbois devaient périr sur l'échafaud ou se suicider, Hughes allait être absous et, imitant Fouché, renier sans pudeur son passé révolutionnaire pour rallier le drapeau royaliste.

Il mourut à Cayenne en 1826.



LES ANTILLES AVANT 1789

De grands événements s'étaient déroulés aux Antilles depuis le commencement du règne de Louis XVI (1774). Les colonies jouaient un rôle de premier plan dans les destinées de la nation. Grâce à notre appui financier et militaire, les États-Unis d'Amérique avaient conquis leur indépendance.

Le bel établissement naval créé par Colbert avait périclité au début du xviii^e siècle lorsque, en 1761, le duc de Choiseul prit le département de la Marine et une période de régénération y marqua son passage. Remplacé en 1774 par M. de Sartines, après un court passage au pouvoir de M. de Boynes et un interim de Turgot, nous possédions enfin une flotte imposante, un personnel d'élite et la France s'affirmait comme puissance navale.

Louis XVI cherchait l'occasion de venger les vieilles injures. Une circonstance favorable se présenta lorsque l'Amérique rompit le lien qui l'attachait à la Grande-Bretagne. Quoique ne voyant pas sans inquiétude une grande colonie se révolter contre son Roi, il décida de soutenir les États-Unis dans la lutte contre l'ennemi héréditaire et Franklin fut reçu à Versailles au milieu d'ovations et avec enthousiasme par la population. Des traités de commerce et d'amitié, puis d'alliance offensive et défensive, furent conclus, ce qui virtuellement équivalait à une déclaration de guerre à l'Angleterre.

Dans les deux dernières guerres du règne de Louis XIV, celle de la Ligue d'Augsbourg et celle de la Succession d'Espagne, les colonies, abandonnées à leurs propres ressources, avaient beaucoup souffert. Des alternatives de revers et de succès avaient épuisé les colons et ruiné le commerce mais l'énergique vitalité de ces possessions américaines était telle que la prospérité était vite revenue et, lorsque survint la révolution, les Antilles, Saint-Domingue tout particulièrement, jouissaient d'un degré inoui de richesse. Chassés des marchés de l'Amérique du Nord, les négociants de la métropole y avaient concentré toute leur activité.

Les traités de paix de Paris et de Versailles

(1783) qui reconnaissaient l'indépendance des États-Unis et nous rendaient les îles Sainte-Lucie et Tobago, avaient porté leurs fruits. Notre domination se consolidait aux Antilles. Les caraïbes de Saint-Vincent s'étaient mis sous notre protection. Sainte-Croix était vendue au Danemark pour 138.000 livres, mais avec stipulation de paix perpétuelle. Toutes nos possessions étaient en pleine voie d'amélioration et de progrès. La population augmentait ¹; de somptueuses habitations s'élevaient et les créoles venaient gaiement dépenser en France leur fortune facilement acquise.

Cette renaissance commerciale et cette extension de notre domaine d'outre-mer excitaient la jalousie et les convoitises de l'Angleterre. Les colonies avaient jadis donné la puissance à Charles-Quint, fait la splendeur des Portugais et la richesse des Hollandais. Elles entraient pour une grande part dans la politique européenne parce que leurs pro-

1. En 1789, il y avait à la Guadeloupe 598 sucreries, dont 139 à vent, 148 à eau et 228 à bœufs.

La surface cultivée en cannes était de 26,970 carrés.

Le café représentait 7,023 carrés (18,800,000 pieds); le coton 8,200 carrés (11,975,000 pieds) et le cacao 190 carrés (450,000 pieds).

On comptait 12,256 bêtes à cornes, 4,092 chevaux, 3,763 mulets, 17,060 moutons, porcs et cabrits.

duits qui n'étaient pas encore concurrencés dans la Métropole ne suffisaient pas à la consommation et assuraient la prospérité du commerce.

Sous prétexte de maintenir l'équilibre européen, l'Angleterre, sous le règne de Louis XV, nous avait déclaré la guerre à deux reprises. Dans la première de ces guerres, les colons des Antilles avaient réussi à repousser toutes les attaques de leurs ennemis héréditaires et la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) nous avait confirmé dans la possession de nos Antilles; dans la seconde, nous avons été moins heureux et la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique et les autres possessions antillaises avaient succombé sous les forces accablantes de l'ennemi. La paix désastreuse de Paris (1763) nous avait rendu la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, et Saint-Martin mais les Anglais avaient conservé la Dominique qui, en temps de guerre, intercepte les communications entre la Guadeloupe et la Martinique.

La guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique fut une revanche, mais nous eûmes le malheur de perdre la bataille des Saintes (12 avril 1782) où le comte de Grasse se fit battre par Rodney et perdit 5 vaisseaux, 6 de leurs capitaines et 3.000 hommes.

L'Angleterre restait maîtresse de la mer.

Pour se venger du concours que nous avions apporté à l'indépendance des États-Unis, elle caressait l'idée de prendre possession de toutes les îles de l'archipel américain (360 îles ou îlots) appelées « Antilles »¹. Elles forment une chaîne semi-circulaire, entre le Tropique du Cancer et la Ligne équinoxiale, qui part du rivage de la Floride et va se terminer au golfe de Maracaïbo.

Colomb qui croyait avoir touché aux Indes, les appela « Indies ». Les Anglais pour les distinguer des Indes Orientales, les consacrèrent « Indes Occidentales » (West Indies) et les Espagnols les divisèrent en « bar lo vento et solo vento », îles du Vent et îles sous le vent.

Les îles sous le vent, les plus importantes, situées au Nord-Ouest, sont Cuba, Jamaïque, Saint-Domingue, Porto-Rico et toutes les petites îles environnantes, connues aujourd'hui sous le nom de « Grandes Antilles »; les îles du vent qui forment le groupe des « Petites Antilles », allant de Saint-Thomas à la Trinidad, comprennent principalement Saint-Thomas, Sainte-Croix, Saint-Jean, Saint-Christophe, Antigue, Guadeloupe, Montserrat, Dominique, Martinique, Sainte-Lucie, Tobago, Grenade, Saint-Vincent, Barbade et Trinidad.

1. « Ante Insulæ », pour désigner leurs positions en avant du nouveau monde.

Le gouvernement français qui comprenait l'utilité des colonies en temps de guerre était résolu à les utiliser aux premières hostilités. Il avait également reconnu la nécessité, pour encourager les colons dans leurs sentiments patriotiques, de leur faire quelques concessions politiques. On venait ainsi d'instituer des Assemblées coloniales, investies de pouvoirs assez étendus et jouissant du privilège de prendre certaines mesures d'intérêt local et même de rendre des décrets, sauf approbation du Gouverneur, lorsque la Révolution éclata.

La Convention nationale, généreuse et libérale dans ses aspirations, mais imprudente par sa précipitation ¹, rendit coup sur coup une série de décrets qui furent funestes aux Antilles. Les mêmes passions, les mêmes violences qui ont marqué cette période troublée dans la Métropole allaient bouleverser le monde colonial. Ce grand mouvement social qui changea les institutions de la France, y consacrant les principes de liberté et d'égalité civiles, des droits et de la souveraineté du peuple, devait irrévocablement avoir sa répercussion dans les Antilles, et les profondes modifications apportées à la Constitution,

1. On fait des lois avec maturité, on ne fait bien la guerre qu'avec enthousiasme », disait Danton.

provoquer un bouleversement général dont nos ennemis allaient profiter.

L'archipel des Saintes, que l'on commençait à fortifier, tomba le premier entre leurs mains (1794) et l'on peut affirmer que sans Victor Hughes nous aurions irrévocablement perdu toutes nos possessions antillaises.

*
* *

Ne se sentant plus contenues par la marine de l'État et les troupes, les colonies, affolées par l'exercice de leurs nouveaux droits, s'adonnèrent à la fureur de leurs passions, à la haine de castes, et ce fut pour les esclaves une belle occasion d'exercer leur soif de vengeance. Le pillage, l'incendie et le meurtre s'ensuivirent, entraînant la désorganisation totale de l'administration.

Pour bien comprendre les événements, il faut connaître quelle était alors la situation politique et sociale aux Antilles.

La Guadeloupe qui nous occupe, avec ses dépendances, et la Martinique étaient peuplées de blancs (européens ou descendants d'européens nés aux Antilles), de gens de couleur, libres ou affranchis et de nègres esclaves, venus d'Afrique. En 1789, la population de la Guadeloupe était de 106.593 habitants, se répartissant comme suit :

13.712 blancs, 3.058 hommes de couleur et 89.823 nègres esclaves.

Les blancs, pour la plupart nobles, étaient propriétaires de la terre et riches. Aristocrates, cadets de familles nobles de France attirés aux colonies par l'appât du gain, ils nourrissaient, comme aujourd'hui, le désir impérieux de retourner dans la Métropole dès que la fortune les favorisait. Cet état d'esprit les rendait avides, remuants, recherchant sans cesse le moyen d'accélérer leur fortune et d'aller jouir agréablement en France de leur titre et du fruit de leur labeur. Ils ne regardaient leurs maisons que comme un lieu de passage, ne l'ornaient que du strict nécessaire. Il en est toujours de même.

Les nobles avaient une prééminence absolue que les lois et les préjugés consacraient. Les alliances contractées entre familles leur accordaient des privilèges excessifs. Environnés, dès l'enfance, d'esclaves destinés à deviner et à prévenir leurs volontés; de parents qui caressaient jusqu'à leurs défauts; ils étaient portés à une grande générosité et à une impétueuse conception du point d'honneur. Les vieux créoles se souviennent des duels célèbres qui ont laissé trace dans les Annales coloniales. Ils prodiguaient l'hospitalité, au point que des aventuriers ont souvent abusé de leur confiante bienveillance

L'histoire du faux prince de Modène en est un exemple.

A la fin de 1748, un petit bâtiment marchand appelé *Le Coureur*, capitaine Mondaire, armé à La Rochelle, apparut devant le *Marin*, à la Martinique, et, pressé par les Anglais, l'équipage se jeta dans une chaloupe et abandonna le navire à l'ennemi. Parmi les matelots était un jeune homme, de dix-huit à dix-neuf ans, d'une figure agréable, d'une tournure noble, à la physionomie distinguée, aux manières d'une élégance suprême, remarquable surtout par la blancheur et la délicatesse de sa peau. Il se disait fils d'un maréchal de camp. Le respect de l'équipage semblait annoncer un personnage plus éminent. Il fut accueilli par M. Duval Férol qui lui donna avec empressement l'hospitalité et les habitants du quartier le comblèrent de politesses.

M. Nadau, lieutenant du roi, au *Marin*, en apprenant la nouvelle, voulut l'avoir chez lui. Il fut s'y loger. Ayant signé « d'Est » un petit mot de remerciements à son premier hôte, la nouvelle se répandit dans l'île qu'il était Hercule Renaud d'Est, prince héréditaire de Modène et frère de la Duchesse de Penthièvre. Bien entendu, il laissa dire et accepta tous les égards et toutes les prévenances qui se manifestaient à son égard. Des officiers qui connaissaient la duchesse prétendirent même

qu'il ressemblait à sa sœur; on le traita de « Monseigneur »; on lui prépara des fêtes.

Le marquis de Caylus était alors Gouverneur général des îles du Vent, à la Martinique. Il lui fit écrire par son capitaine des Gardes pour l'inviter à se rendre à Saint-Pierre. Après avoir lu la lettre, le prince se contenta de dire à l'officier qui l'avait portée : « Dites à votre maître que je suis Hercule Renaud d'Est et que s'il veut me voir, il fasse la moitié du chemin et se rende au Fort Royal où je serai dans quatre ou cinq jours. » Le prince qui commençait à s'ennuyer au Marin avait résolu d'aller à Saint-Pierre, la capitale.

Le gouverneur partit pour le Fort Royal mais se ravisa en route. Le prince arriva au fort et ne trouvant pas le gouverneur continua jusqu'à Saint-Pierre. Il traversa la ville avec un nombreux cortège, acclamé par la population en délire, et se rendit aux Jésuites, sur l'habitation Périnelle, qui furent tout bouffis d'orgueil de la préférence qu'il voulait bien leur accorder. Pour loger dignement un si grand personnage, ils déployèrent un faste inoui. Dès lors le prince forma sa maison; le marquis d'Eragny fut son grand écuyer, Duval Férol, Laurent-Dufond, Boisfermé, tous riches habitants du Marin, furent ses gentilshommes et Rhodéz devint son page. Il tint une cour, eut des audiences réglées.

Les dominicains enviant l'honneur de le posséder, il alla loger chez eux. Il y fut reçu encore plus magnifiquement, lui et toute sa cour. Les prévenances redoublèrent. Saint-Pierre n'avait jamais offert un pareil spectacle de joie et de fête. Le gouvernement fut éclipsé totalement. Le prince courtoisait toutes les femmes, se livrait à tous les excès du vin et de la table mais ne démentit jamais son caractère de grandeur et de désintéressement.

Après sept mois de profusion, on trouva que Son Altesse coûtait un peu cher. Il s'embarqua sur le navire *Raphaël*, avec toute sa maison, un aumônier et le médecin du roi, Garnier. Il partit le 12 août 1748, salué de 21 coups de canon par le fort et en arborant le pavillon amiral.

Le 13 août, il s'arrêta à la Guadeloupe et fut magnifiquement traité. Un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale et le soir il y eut un feu d'artifice et des illuminations.

Quinze jours après son départ de la Martinique, le gouverneur qui avait écrit au ministère reçut l'ordre d'arrêter l'imposteur et de l'envoyer en France par premier bâtiment pour être jugé. Dans sa lettre (18 juin 1749) au marquis de Caylus, le ministre de la Marine témoignait combien il était indigné de cette mystification et annonçait que le prétendu

prince était un déserteur des valets de la troupe de la maison du Roi.

Cependant, le *Raphaël*, sur lequel s'était embarqué son Altesse, voguait tranquillement. Après soixante-cinq jours de mer, le navire manquant de vivres dut faire escale, le 17 octobre, à Faro, au Portugal, où le prince fut reçu avec tous les égards dus à son rang. Il se rendit en grande pompe à Séville où on l'arrêta un jour, par ordre du roi d'Espagne, au milieu des fêtes qu'on donnait à son intention. Le prétendu prince fût condamné aux galères, en Afrique, au Presidio d'Oran.

*
* *

A côté des blancs qui combattirent la Révolution, parce qu'elle apportait la liberté à leurs esclaves noirs et qui repoussèrent la République, parce qu'elle était contraire à leurs idées, il y avait les hommes de couleur ou « sangs mêlés », libres ou affranchis, issus de blancs et de négresses, qui étaient tenus dans une profonde infériorité et cette inégalité politique et sociale devait causer, au point de vue social, bien des maux.

En marge de la société, ils souffraient d'une situation pénible, imposée par les lois en vigueur et ils applaudissaient ouvertement

aux idées nouvelles qui avaient fait passer dans leurs esprits comme une soif de liberté. Ils faisaient des vœux ardents pour un changement de régime et souhaitaient les grandes réformes sociales que les grands philosophes du XVIII^e siècle, tout particulièrement Jean-Jacques Rousseau et Voltaire, avaient laissé entrevoir.

A l'origine, il n'y avait que planteurs et esclaves, mais, petit à petit, pour reconnaître un acte de dévouement ou par philanthropie, des esclaves de couleur avaient été libérés. Puis les abus vinrent. Pour les réprimer une amende proportionnée à la faculté du père blanc avait été imposée lorsqu'il abusait d'une négresse. Il fut, en outre, obligé de nourrir l'enfant et de l'entretenir jusqu'à l'âge de douze ans. La licence et l'immoralité augmentant avec les richesses, les abus devinrent la règle et le concubinage se généralisa. Le gouvernement ne trouva alors d'autre moyen de remédier à cette situation qu'en décrétant que « les enfants de couleur seraient la conséquence de l'état de la mère et non de celui du père ». Les liaisons néanmoins se multiplièrent puis s'affermirent par les liens de la paternité. Le concubinage devint général et les règlements caduques. Les enfants de couleur, élevés dans leur bas-âge dans les principes d'égalité avec les petits

blancs, se mêlant à leurs jeux, eurent de la peine plus tard à se plier à l'infériorité qui leur était assignée par la loi en les privant du droit de citoyen et, comme leur nombre augmentait sans cesse, ils furent enfin reconnus libres, jouissant des droits de propriété et d'égalité devant la justice, mais ils ne participaient à aucun droit politique.

Cette différence sociale entre des hommes, nés sous le même climat, devait faire naître chez les hommes de couleur, susceptibles du plus grand amour propre et jaloux de leur condition, des dispositions dangereuses dont nous verrons par la suite les conséquences.

*
* *

Les nègres, esclaves importés d'Afrique ou nés dans la colonie, avaient un sort misérable. Ils vivaient comme des animaux et les souffrances qui furent leur sort nous inspirent une grande pitié. De gré ou de force, on les poussait au travail avec la même brutalité que la bête de somme. Jusqu'à la mort, ils devaient peiner pour le maître. La couleur de leur épiderme était le caractère indélébile de leur servitude. Comment ne pas excuser la paresse et l'oisiveté dont on les accuse aujourd'hui lorsque l'on pense à l'esclavage qui fut pour eux l'ennemi de leur liberté?

Ils vivaient dans un tel état de misère, sans soins, que leur vie laborieuse était calculée à quinze années seulement. Pour oublier leur liberté perdue, ils chantaient au milieu des travaux les plus pénibles et le soir jouaient du tam-tam. Tous les nègres ont le don de la musique et de la danse. La « biguine », cette danse fougueuse, aux attitudes lubriques, indiquant l'ardeur des désirs, n'a-t-elle pas fait la conquête de Paris, lors de la dernière Exposition Coloniale? Avec la musique et la danse ils se consolait de tout.

Superstitieux et fanatiques à l'excès, ils employaient souvent (comme de nos jours) des poisons végétaux pour se venger des mauvais traitements subis ou pour satisfaire leur jalousie (les piaïes). L'état de nature dans lequel ils vivaient, les laissaient sans souci du passé, sans inquiétude du lendemain, pas plus pour eux que pour leurs enfants, et aujourd'hui encore la religion n'a pas été assez puissante pour les déterminer au mariage.

*
* *

Les établissements français aux colonies avaient toujours été l'objet de grandes faveurs des rois. Les chefs d'une colonisation

importante étaient honorés de titres de noblesse, s'ils n'étaient déjà nobles, et investis d'une autorité presque souveraine « es pays d'outre-mer »¹.

A la Guadeloupe, quatre grandes propriétés furent titrées : le Marquisat de Houelbourg, le Marquisat de Brinon, le Marquisat de Sainte-Marie et le Comté de Lohéac.

Les terres, constituant le Marquisat de Houelbourg furent vendues en 1750 par les héritiers de Charles Houel², marquis de la

1. Les titres de noblesse supprimés par le décret de l'Assemblée Constituante du 19 juin 1790 furent rétablis le 30 mars 1806 par une série de décrets de l'Empereur. Le décret provisoire du 29 février 1848 qui avait à nouveau aboli les titres a été annulé et l'existence de la noblesse consacrée par la Constitution du Second Empire et sanctionnée par le rétablissement du Conseil du Sceau des titres.

2. Houël, nommé Gouverneur de la Guadeloupe par Louis XIV, le 7 septembre 1643, devint quelques années plus tard l'un des propriétaires de l'île. Il fit bâtir un hôtel sur la rive droite de la rivière Gallion, où s'élevait un monticule, commandant à gauche une baie qui est aujourd'hui la rade de Basse-Terre. C'est à cette époque que commença l'édification du chef-lieu actuel de la Guadeloupe, du fort Saint-Charles (aujourd'hui fort Richepanse) et de la Chapelle du Fort, devenue l'Eglise du Carmel, la plus ancienne de la colonie.

En 1649, la Compagnie des Iles d'Amérique étant ruinée, l'île fut concédée pour 60.000 livres à Houel et de Boisseret, suivant contrat de vente passé le 20 mai

Guadeloupe, d'Houelbourg et de Sainte-Marie, seigneur de Varennes, la Roche-Bernard, etc., maréchal de Camp, à MM. Pierre Gilbert de Voisins, comte de Crapado et de Lohéac, major général de l'Isle de la Guadeloupe; Anonyme Gilbert de Voisins, chevalier du Lion, ancien capitaine de cavalerie, son frère, et Mathurin Le Bruin, capitaine commandant les milices, son beau-frère (Code de la Guadeloupe, VI, 621).

La Seigneurerie de Brinon fut érigée en Marquisat en faveur de Jean Charles, marquis de Sennecterre, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, ambassadeur en Sardaigne, par lettres patentes du mois de mars 1738, enregistré au conseil supérieur du mois de janvier 1739. Ce Marquisat fût vendu par ledit marquis de Sen-

par devant MM. Vautier et Parquet, notaires au Châtelet. Houel eût en partage tout le territoire au sud-ouest de la rivière du Baillif jusqu'à la Grande Rivière Goyave, plus la Grande Terre; de Boisseret, le territoire au nord-ouest du Baillif jusqu'à Sainte-Rose, plus le Marquisat de Marie-Galante et la Désirade.

La seigneurerie de Boisseret passa en 1659 à ses fils, de Téméricourt et d'Herbelay.

En 1664, la seigneurerie de la Guadeloupe et Dépendances, par expropriation, passa à la Compagnie des Indes Occidentales qui y envoya comme son lieutenant général M. de la Barre, pour enfin être réuni en 1674 au domaine de l'Etat.

necterre et la dame Marie-Marthe de Saint-Pierre, son épouse, le 18 mars 1754, à François Guillaume Pinel, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France (Code de la Guadeloupe, VII, 35).

Le marquisat de Sainte-Marie et le fief de Saint-Louis, autrefois Boisseret, situé à Marie-Galante, avait été acheté en 1768 par MM. Poyen et Bouscaren (Code de la Guadeloupe, VIII, 959.).

Le fief de Saint-Louis acquis par M. Boretreau Roussel fut homologué par son nouveau possesseur, devant le conseil supérieur, en janvier 1770 (Code de la Guadeloupe, IX, 248).

Le Comté de Lohéac, érigé par lettres patentes de juin 1710, possédé en 1750 par Pierre Gilbert de Voisins, comte de Crapado et de Lohéac, fut acquis par le sieur Duclos et homologué par son nouveau possesseur, devant le conseil supérieur, en novembre 1775 (Code de la Guadeloupe, X, 557).

Jean Baptiste Duclos-Plessis homologuea ledit Comté en son nom et au nom de ses frères, Charles-Thomas, Pierre-Augustin et Benjamin Duclos-Plessis, le 9 novembre 1786 (Code de la Guadeloupe, XIII, 243).

*
* *

Au point de vue militaire, la Guadeloupe possédait en 1789 le personnel suivant :

1^o Un gouverneur, un commandant en second, un intendant, un colonel et un commandant particulier à Marie-Galante;

2^o *Etat-Major*. Un lieutenant-colonel, un lieutenant du roi pour le fort Saint-Charles et la ville de Basse-Terre, un major d'infanterie, un aide-major;

3^o *Corps d'artillerie des colonies*. Un commandant, un officier d'artillerie;

4^o *Corps Royal de Génie*. Un capitaine, un lieutenant;

5^o *Le Régiment d'Infanterie de la Guadeloupe*. Créé par ordonnance du roi du 18 août 1772, porté à deux bataillons par celle du 1^{er} mai 1775 et à trois bataillons par celle du 26 février 1784. Un colonel, 15 compagnies avec leurs officiers;

6^o *Les Milices*. Organisées suivant l'ordonnance du 1^{er} janvier 1787 et comprenant des compagnies de dragons, de canonniers, de milices proprement dites (ou Infanterie des Blancs) et de gens de couleur.

Les uniformes de ces troupes étaient réglés comme suit :

Dragons. Habit rouge, doublure verte et

culotte blanche. Boutons, parements et revers rouges, poches en long.

Canonniers. Habit blanc, doublure verte et culotte blanche. Boutons jaunes, parements et revers rouges, poches en long.

Milices et gens de couleur. Habit blanc, doublure verte et culotte blanche. Boutons blancs, parements et revers rouges, poches en long¹.

Lors de l'arrivée de Victor Hughes à la Guadeloupe en 1794, les vides étaient considérables dans la garnison par suite de maladie et aussi de désertion. Tous les royalistes, surtout les officiers, avaient émigrés en masse sur les vaisseaux du roi très chrétien. Rien qu'à Trinidad, où ils rallièrent le pavillon de M. de Rivière, on comptait 4 lieutenants-colonels, 2 majors, 46 capitaines, 40 lieutenants, 31 sous-lieutenants et 39 sous-officiers venus de la Guadeloupe et de la Martinique. Ceci explique la faiblesse des effectifs qui ont eu à défendre ces deux colonies contre les Anglais.

*
* *

Lorsque Louis XIII s'était décidé à con-

1. D'après le calendrier de la Guadeloupe et Dépendances pour l'année 1789. Imprimé à la Guadeloupe chez la veuve Bénard, imprimeur-libraire du Roi.

fier le pouvoir à Richelieu, évêque de Luçon, la France était, au dedans comme au dehors, dans une situation critique, presque désespérée. A l'intérieur, les grands s'étaient taillés des fiefs au détriment du royaume, des fiefs indépendants, et ils ne visaient rien moins qu'une République de Princes, tandis que les protestants, s'appuyant sur leur citadelle, La Rochelle, aspiraient à une République des Réformés, sous l'égide de l'Edit de Nantes; à l'extérieur, la Maison d'Autriche manœuvrait pour réparer son échec de la Ligue; du Nord au Sud, elle comprimait la France comme dans un étau, tandis que l'empereur d'Allemagne, Ferdinand II de Habsbourg, prétendait à une Monarchie universelle qu'il voulait imposer à l'Europe par l'épée du reître Wallenstein.

Le cardinal-duc, ce prêtre remarquable, cet homme froid et impitoyable, qui possédait toutes les grandes facultés de l'homme d'Etat supérieur, se haussa alors jusqu'au génie. Pendant dix-huit années, sans souci des intrigues de Cour, des ténébreuses entreprises qui menacent le souverain lui-même, ni des haines qu'il va soulever, il va lutter impitoyablement contre les ennemis de l'Etat et finira par briser l'étreinte qui pesait sur nos frontières. Bien mieux, il saura les agrandir aux dépens du César de Vienne. La Rochelle

succombe après un long siège; Pierrefonds est détruit. Le traité de Westphalie (1648) fixe pendant cent cinquante ans le destin des Allemagnes divisées alors que toutes les forces vives de la France, tous les leviers de l'État sont rassemblés dans les mains uniques de Louis XIII. Richelieu avait forgé ce redoutable outil de la Monarchie absolue, mais il avait du même coup introduit dans le régime le principe qui devait ultérieurement provoquer sa chute. Aux premiers éclairs de l'orage révolutionnaire, la royauté et la noblesse, nantis de privilèges excessifs, devaient s'effondrer et s'entraîner mutuellement dans l'abîme.

Mazarin avait récolté ce que son grand prédécesseur avait si laborieusement semé et il s'acquitta de sa tâche avec une incomparable virtuosité mais il prépara, avec Louis XIV, l'écroulement de la monarchie, en ravalant l'aristocratie française au rang d'une caste de cour, assujettie aux somptueuses parades de Versailles. Dans la galerie des glaces on peut lire la devise adoptée par le grand roi : « Le Roi seul gouverne ». Les hommes de génie ne sont pas infaillibles, ils doivent se plier aux circonstances et ne peuvent pas contrôler l'évolution de leurs œuvres.

*
* *

La littérature à tendances libérales, les doctrines des philosophes du XVIII^e siècle, avaient, aux colonies comme dans la Métropole, fait passer dans les esprits une soif de liberté. Toutes les classes de la population souhaitaient, à l'aurore de 1789, les grandes réformes qui s'annonçaient.

Les blancs, grands ou petits propriétaires, représentant l'aristocratie et la richesse de l'île, espéraient les réformes que certains abus avaient signalées et ils s'alliaient aux idées nouvelles parce qu'ils ne pensaient pas qu'on oserait toucher à l'organisation politique ni attaquer leurs avantages et privilèges.

A l'imitation de ce qui se passait en Angleterre et aux États-Unis, où les intérêts nationaux se discutaient librement par des mandataires élus par le peuple, ils désiraient avoir la liberté d'élire des députés pour traiter de leurs intérêts, mais ils n'associaient pas dans leur désir les gens de couleur libres dont la prétention de jouir de droits politiques leur paraissait inadmissible.

Les hommes de couleur, tenus en marge de la société, conservaient secrètement dans leur cœur un vieux levain de haine et de jalousie et applaudissaient aux maximes des

encyclopédistes, attendant avec impatience cette réforme qui allait faire d'eux les égaux des blancs qui les écrasaient de leur supériorité.

Les nègres, plongés dans l'esclavage, étaient incapables de suivre les événements et n'avaient aucune idée de ce qui se tramait en leur faveur.



LA GUADELOUPE DE 1789 A VICTOR HUGHES

La Révolution éclata en 1789.

Avant toutes choses, elle proclamait la liberté de tous les hommes, quelle que soit la couleur de leur épiderme, leur accordait l'égalité des droits civils et politiques et ensuite voulait faire régner la fraternité entre les peuples. Tous les dogmes politiques s'imposent par les espoirs qu'ils font naître et non par les raisonnements qu'ils invoquent. Il y a dix mille ans que les grands penseurs de l'humanité tournent en rond autour des mêmes idées, sans pouvoir y parvenir. La liberté a toujours été et sera toujours un vain mot.

Lorsque l'homme créa la cité, il s'imagina, avec des lois, pouvoir jouir en paix de la

liberté et de la sécurité. Grave erreur! L'homme ne peut faire que ce que la loi lui autorise. La rue même ne lui appartient pas. Aucune époque, plus que la nôtre, n'a subi autant de servitudes. Dès le berceau, l'homme est enveloppé d'un réseau étroit de lois, de contraintes et de règlements qui paralysent tous ses mouvements. A Paris, il ne peut circuler qu'à travers des clous métalliques qui sont des barres de prison; aux États-Unis, s'il ose boire un verre de vin, il est condamné; en Chine, s'il lui prend la fantaisie de porter comme ses aïeux, une natte dans le dos, il est durement châtié; en Turquie, il lui est interdit, sous peine de mort, de porter sur la tête un feutre rouge. « O liberté, que de crimes on commet en ton nom »!

Pour avoir des libertés nous faisons des révolutions. Les voies obscures du hasard harmonieux se chargent vite de rétablir le servage, souvent sous une forme pire que celle dont nous voulions nous évader. N'est-ce pas le cas actuel de la Russie Soviétique?

Les Révolutions grisent le peuple, lui donnent des habitudes de jouissance excessives et finissent par restaurer, par le meurtre et la misère, les disciplines brisées.

L'égalité? Aucun régime ne peut la faire régner entre les hommes, car elle n'est possible que dans la misère. Le véritable progrès n'est

pas d'abaisser l'élite au niveau de la foule mais d'élever la foule à l'élite. Danton lui-même, le grand révolutionnaire, reconnaissant « l'égalité impossible des biens » ne demandait que « l'égalité de droits et de bonheur ».

La fraternité? Elle a trouvé son expression la plus convaincante dans la grande guerre de 1914-1918 et nos efforts les plus sincères pour maintenir depuis la paix entre les peuples.

Ce noble rêve de la paix, irréalisable sur la terre, ne le trouve-t-on pas dans Platon et le communisme des Bolcheviks?

La grande illusion des réformateurs, des pacifistes, est de croire qu'avec des lois et des règlements, on transforme la vie des peuples. La devise « liberté, égalité, fraternité », inscrite au fronton de nos édifices publics, ne constitue qu'une des plus grossières illusions que l'imagination des peuples ait jamais enfantée.

*
* *

Ce n'est qu'en septembre 1789 que l'on connut à la Guadeloupe les grands événements qui, en juillet, avaient changé la face du régime en France. La nouvelle causa un véritable délire. Le peuple s'empessa d'arborer la cocarde tricolore et il y eut dans les

viles et les campagnes des fêtes populaires, des illuminations. L'enthousiasme est un avion qui cherche à s'élever le plus haut possible et doit, tôt ou tard, se briser sur le sol. Les esprits les plus exaltés n'allaient pas tarder à passer de la joie la plus sincère à la fureur la plus folle. La révolte gagna bientôt toute la colonie. Les propriétés furent pillées, incendiées, les blancs massacrés. La désorganisation fut complète dans l'île.

C'est à Paris que commença cette désorganisation. Deux camps se dressèrent l'un contre l'autre : le parti des planteurs blancs et celui des mulâtres et nègres esclaves.

Les riches planteurs — ces « Messieurs » de la Martinique et les « gens de la Guadeloupe » avaient élu leur quartier général chez Moreau de Saint-Méry, natif de la Martinique, alors âgé de trente-neuf ans, qui, humain et généreux, s'était fait dès sa jeunesse le défenseur des nègres contre les mauvais traitements de leurs maîtres.

Les « Seigneurs de Saint-Domingue » tenaient leurs réunions à l'hôtel de Massiac, dont le marquis de Gouy d'Arcy, colonel de cavalerie, était l'âme du club. Le jeune marquis était né à Paris, mais, par relations et habitudes, était créole. Voltairien par ton, frondeur de caractère, spirituel, vif et ardent, il conduisait tous les créoles blancs qui, à la

faveur de la journée du Jeu de Paume, s'étaient introduits dans l'Assemblée constituante comme députés des colonies, sans mandats.

Les négrophiles tenaient leurs conférences chez Brissot, puis chez le duc de la Rochefoucault. Mirabeau, La Fayette, Grégoire, Pétion y assistaient régulièrement et y convenaient de soutenir le principe que les mulâtres et les nègres libres devaient être assimilés aux blancs par les droits civils et politiques. Quant aux esclaves, il ne fallait pas brusquer leur émancipation mais les emmener graduellement aux avantages de l'état social. Mirabeau se chargea de dénoncer le faux libéralisme des colons qui ne cherchaient qu'à conserver leur oligarchie coloniale et comme ceux-ci s'appuyaient sur le nombre de leurs esclaves pour réclamer une plus grande représentation dans l'Assemblée, il leur demanda « s'ils rangeaient leurs nègres dans la classe des hommes ou dans celle des bêtes de somme? Dans le premier cas, ils devaient être affranchis et il était convenables qu'ils devinssent des électeurs et éligibles; dans le second cas il n'était pas plus juste de baser le nombre des députés coloniaux sur le leur, qu'il ne le serait de prendre le nombre de chevaux et de mulets pour base de la députation des provinces de la Métropole. »

Une campagne de presse fut menée; de nombreux discours prononcés et de nombreuses brochures publiées : « Il est encore des aristocrates » (réponse à la découverte d'une conspiration); « L'homme redevenu homme ou les Africains à l'Assemblée nationale » (1790); « Adresse aux amis de l'humanité » (4 juin 1790); « Réplique de J. P. Brissot à la première et dernière lettre de Louis Marthe Gouy, défenseur de la Traite des Noirs et de l'esclavage » (10 février 1791); « La Société des amis des Noirs à Arthur Dillon, député de la Martinique à l'Assemblée nationale ». (10 mars 1791); « Discours prononcé par J. B. Brissot le 12 septembre 1791 à la séance de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins, sur la nécessité de maintenir le décret rendu le 15 mai 1791, en faveur des hommes de couleur libres »; « Discours prononcé par J. B. Brissot à l'Assemblée nationale, le 30 octobre 1791 et imprimé par ordre de l'Assemblée »; etc.

Enfin furent nommés comme premiers députés coloniaux : pour Saint-Domingue, Gouy d'Arcy; pour la Martinique, Moreau de Saint-Méry et le colonel Arthur Dillon; pour la Guadeloupe ¹, l'officier de Marine Gulbert

1. Le nombre des députés pour la Guadeloupe fut fixé par décret le 22 septembre 1789.

et son collègue de Curt. Suivant l'exemple du club de Massiac, les mulâtres de Saint-Domingue, présents à Paris, constituèrent un club, sous le nom de « Les colons américains », et par l'organe de leur président, de Joly, réclamèrent le droit de nommer trois députés supplémentaires pour leur île, mais l'Assemblée se contenta de décréter le droit de séance pour les hommes de couleur.

*
* *

Le 8 mars 1790, l'Assemblée constituante avait décrétée l'autonomie presque absolue pour chaque colonie. Le baron de Clugny qui gouvernait la Guadeloupe et qui avait toutes les sympathies de la population, convoqua à Basse-Terre l'Assemblée coloniale afin d'aviser aux moyens les plus sûrs d'assurer l'exécution de ce décret mais comme il ne disait rien concernant les droits à accorder aux esclaves, l'Assemblée crut devoir ajourner la session en attendant des instructions précises. Les « patriotes » répandirent le bruit que le gouverneur était contre le peuple, qu'il refusait la liberté que la Convention leur avait décrétée. Une foule marche sur le gouvernement en criant à la trahison, vociférant des menaces de mort. L'hôtel du gouverneur est envahi et celui-ci fait prisonnier. Une

garde sévère, laissée à sa porte, maintint sa captivité pendant dix-sept jours.

Un matin, les soldats le conduisirent de force sur la Savane, au pied d'un tamarin auquel était attachée une corde destinée à pendre les aristocrates et ils le forcèrent à creuser une partie de la fosse destinée à enterrer les cadavres.

A la fin, effrayée des conséquences qui pouvaient résulter d'un pareil acte, la municipalité fit des démarches et, sur la promesse du Gouverneur, qui désirait avant tout ramener le calme, d'accorder une amnistie générale, il fut libéré. Aussitôt, il prend un arrêté par lequel est considéré comme crime capital, passible de la peine de mort, tout attentat à la personne du gouverneur, assurant de sa clémence les auteurs du mouvement, mais exigeant qu'ils soient dénoncés. Les citoyens Amic et Pautrizel, connus comme les coupables, au lieu d'être désignés sont protégés par la population qui, en guise de protestation, nomme le dernier maire de Basse-Terre. C'est le triomphe des « patriotes ».

La nouvelle municipalité, avec Pautrizel en tête, se déclare ouvertement contre l'Assemblée coloniale qui cesse de siéger. Elle constitue, afin d'assurer sa protection, une garde nationale qui prend le nom de « Chasseurs de la Garde nationale » et considère

comme nuls les arrêtés du gouverneur.

Un incident faillit alors mettre le feu aux poudres dans la colonie. A Pointe-à-Pitre des matelots de commerce, esprits exaltés, imbus des idées révolutionnaires, faisaient l'effroi des habitants qui les appelaient « les Royal-Goudrons ». Profitant de l'agitation qui régnait, ils s'emparèrent, par surprise, du fort Louis qui dominait la rade de Pointe-à-Pitre et de là menacèrent de couler tous les navires sortant du port, chargés de munitions pour la Martinique qui était en pleine révolte. Quatre cents colons s'étaient groupés pour chasser ces énergumènes et les choses allaient tourner mal lorsque le gouverneur de Clugny, averti, arriva à temps pour éviter la violence. Afin d'empêcher toute effusion de sang, il parla avec les « Royal-Goudrons », fit décharger les navires et ramena l'ordre dans la ville.

Le gouverneur est à peine de retour à Basse-Terre que les planteurs des environs, qui voyaient diminuer de jour en jour l'autorité de l'administration, décident de se défendre eux-mêmes. Ils rassemblent leurs esclaves et marchent sur la ville. Campés au champ d'Arbaud ils essaient par intimidation d'obtenir la démission de la municipalité. Celle-ci fait appel aux « chasseurs de la Garde nationale », les groupe sur la place

de l'Église Saint-François ¹ et se prépare à la défense. Le gouverneur intervient. Il propose de parlementer avant d'en venir aux mains. Des deux côtés on reste sur les positions. Les planteurs exigent la démission de la municipalité; le maire refuse formellement. Enfin, effrayés de la suite qu'allait avoir leur projet, les planteurs se retirent.

Le 3 septembre 1790, le Comité colonial prend la résolution suivante :

« Le Comité colonial, attendu la vacance de l'Assemblée coloniale, ayant repris le cours de ses séances, a entendu le rapport de MM. L'Étang, Foulquier, D'Artigaux et Courroux, députés, en exécution de l'arrêté du 26 du mois dernier, vers nos frères de la ville de la Pointe-à-Pitre malheureusement divisés, et délibérant sur ledit rapport, le Comité déclare qu'il a reçu avec le sentiment de la plus sincère fraternité la bonne nouvelle de la paix rétablie par lesdits députés. Considérant que la ville entière, par un vœu commun, exprimé en assemblée nombreuse de la paroisse, a accueilli avec acclamation l'invitation de l'Assemblée coloniale; qu'après les communications nécessaires avec les citoyens détenus, lesdits commissaires ont eu le

1. Aujourd'hui la cathédrale Notre-Dame de Guadeloupe.

bonheur d'amener les esprits et les cœurs à désirer une réunion parfaite et l'entier oubli de tout ce qui peut avoir inculqué les uns ou les autres, et occasionné l'emprisonnement de quelques-uns; que dans les circonstances de toutes les révolutions ou la liberté s'agite vivement et brise ses fers avec éclat, la différence des affections et des opinions produit nécessairement des embarras, où il ne faut pas toujours voir des crimes et où l'honneur en effet ni la probité ne sont pas compromis.

Le Comité colonial arrête qu'il sera fait une adresse aux citoyens de la Pointe-à-Pitre pour les féliciter sur le retour de la paix parmi eux; qu'ils seront invités à se réunir pour se dire franchement et pour constater sur les registres publics qu'ils oublient le passé; qu'ils veulent vivre frères et français, dignes par leur patriotisme des fruits de la Révolution que la concorde doit achever et perfectionner; qu'en conséquence toutes les traces de la division, dont les circonstances seules doivent être chargées, seront effacées partout où elles pourraient en conserver le souvenir d'une manière à blesser l'honneur des prisonniers et de tous autres qui en ont été victimes;

Que l'élargissement des prisonniers sera incontinent exécuté au désir des parties intéressées et qu'en conséquence M. le Président

se retirera dans le jour vers M. le Gouverneur pour obtenir la sanction.

A la Basse-Terre, Guadeloupe, en Comité général, le trois septembre, mil sept cent quatre-vingt-dix.

Signé : BOUDOIS, *président.*

QUIN et LASSALLE, *secrétaires.*

Dès que ce document fut communiqué au Gouverneur, il prit l'arrêté suivant :

« Vu l'arrêté du Comité Général Colonial, Nous, Gouverneur des Isles Guadeloupe et Dépendances, en vertu des pouvoirs qui nous sont confiés par Sa Majesté, avons sanctionné et sanctionnons le présent arrêté pour être sur le champ mis à exécution, autant que les parties intéressées y seront consentantes, et que les personnes détenues ainsi que les auteurs de leur détention se désisteront de toutes poursuites et de toute réquisition de dommages et intérêts, ce qui sera constaté par un acte passé par devant notaire, en présence de témoins requis à cet effet. Dans le cas contraire la présente sanction sera nulle et ne sortira pas son effet.

Mandons aux officiers de la Sénéchaussée de la Pointe-à-Pitre d'exécuter ledit arrêté du Comité général colonial, sanctionné par Nous, suivant les dispositions ci-dessus énoncées.

Donné à la Basse-Terre, ce quatre septembre 1790.

Signé : CLUGNY.

Au bout du compte, la municipalité était sortie victorieuse de l'opposition. Elle en profite pour demander au gouverneur de mettre dorénavant à sa disposition le régiment de la Guadeloupe. Celui-ci refuse et par prudence fait consigner tous les soldats dans les forts. Afin d'éviter un conflit qu'il sent imminent, il décide le licenciement des chasseurs de la Garde nationale. Deux frégates, la *Didon* et la *Calypso*, sont appelées par lui à Basse-Terre et avec le concours des soldats du régiment de la Guadeloupe, qui lui sont restés fidèles, il désarme les dissidents et fait embarquer pour la France les récalcitrants.

Deux partis étaient en présence. L'un composé des blancs propriétaires, soutenant le gouvernement qui représentait l'ordre et la tranquillité; l'autre, composé par les gens de couleur libres, aidés des noirs, qui cherchait la liberté dans l'agitation et le renversement des choses existantes. Ces derniers voulaient jouir des droits de citoyen réservés jusqu'ici aux blancs. Les députés envoyés à la Constituante avaient obtenu le 15 mai 1791, sur le rapport de M. Delâtre, que « les gens de cou-

leur, nés de pères et de mères libres seraient admis à voter comme les blancs et seraient considérés citoyens comme eux », mais quant aux noirs esclaves « il ne fallait pas brusquer leur émancipation mais les emmener graduellement aux avantages de l'état social ». C'est lors de la discussion de ce projet de loi âprement défendu par Petion, Grégoire, Rederer et Moreau Saint-Méry, que Robespierre s'écria : « Périissent les colonies s'il doit en coûter votre bonheur, votre gloire, votre liberté. Je le répète, périissent les colonies si les colons veulent par leurs propres menaces nous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts. Nous ne leur sacrifions ni la nation, ni les colonies, ni l'humanité entière. » Discours que l'on a résumé par ce mot fameux : « Périissent les colonies plutôt qu'un principe ».

Les blancs qui regardaient les gens de couleur comme des enfants illégitimes, indignes de jouir d'un aussi grand bienfait, manifestaient leur mécontentement et une sourde hostilité contre le Comité général. Rien pourtant n'était plus naturel et plus juste que d'accorder des droits politiques à ceux qui étaient nés de parents libres et dans la situation troublée de la colonie, ils auraient dû rechercher là un élément de force pour maintenir les noirs dans le respect, mais les pré-

jugés, la force de l'habitude et le mépris l'emportaient sur la raison.

*
* *

La situation paraissait vouloir néanmoins s'améliorer lorsque la nouvelle de l'arrestation du roi, à Varennes, parvint dans la colonie le 22 juin 1791. Cette nouvelle relève le courage des « patriotes ». La municipalité de Basse-Terre lance des proclamations enflammées contre l'Assemblée coloniale. Celle-ci prononce sa dissolution.

Tout le pays s'agite. A Sainte-Anne, Jean Louis, homme de couleur, esclave du sieur Coquille Valoncourt, prêche la révolte à ses frères d'infortune. On convient de mettre le feu au bourg et de massacrer les blancs. Le lieu de rendez-vous était l'habitation Poirier, mais le complot fut dénoncé et le maire de Sainte-Anne, M. Wachter-Delaire, ayant pris des mesures énergiques, la plupart des malheureux furent arrêtés et mis à mort.

A Marie-Galante, un mouvement identique se manifeste, sous la direction du mulâtre Bonhomme. Il est également réprimé.

Le 28 mars 1792, l'Assemblée législative ne pouvant plus hésiter, fait le premier pas vers l'émancipation des esclaves. Elle décide d'appliquer le décret sanctionné précédem-

ment par le roi, le 4 avril 1792, tranchant deux questions importantes : il donnait aux hommes de couleur et aux noirs libres le droit de vote et l'éligibilité à toutes les places; il ordonnait également la réélection de toutes les Assemblées locales.

Craignant à juste titre des mouvements populaires, l'Assemblée Législative décide en même temps l'envoi aux îles de trois commissaires, les citoyens Fontigny, Gérard et Lamarre, «avec des forces capables de vaincre toutes les résistances. »

L'armée expéditionnaire comptait 12.000 hommes, sous les ordres de trois généraux : Rochambeau ¹ pour la Martinique, Collet pour la Guadeloupe et Ricard pour Sainte-Lucie.

L'annonce d'une pareille expédition causa une émotion extrême aux Antilles, émotion émanant de la peur. Les riches planteurs, les grands commerçants se sentirent en proie à l'épouvante. Les rumeurs les plus alarmantes circulaient. On disait ces 12.000 hommes, des révolutionnaires assoiffés de sang qui allaient mettre tout à feu et au pillage. Les esprits se chauffèrent à un tel point que l'on

1. Donation Marie-Joseph Vimeur de Rochambeau, le fils du maréchal comte de Rochambeau qui, avec Lafayette, 12.000 Français et une foule de volontaires était allé au secours des Etats-Unis d'Amérique.

décida de la recevoir à coups de canons. La même décision fut prise à la Martinique.

Cette division aborda tout d'abord à la Martinique. Comme décidé, elle fut reçue par les batteries des forts dominant la rade de Fort-de-France. Etonnés de cette attaque, les commissaires décidèrent d'aller à Basse-Terre, Guadeloupe. Le général Collot cherche à y attérir mais son vaisseau, le *Saint-Nicolas*, reçoit de nombreux boulets tirés du fort Saint-Charles et l'expédition retourne simplement en France.

Un calme relatif avait succédé à ces événements lorsque le matin du 10 juillet 1792, une nouvelle arriva de Montserrat, l'île anglaise voisine, et éclata comme un coup de foudre. Louis XVI, aidé par les Autrichiens, aurait reconquis le pouvoir et châtié les agitateurs. Les royalistes manifestent publiquement leur joie. La frégate *Calypso*, mouillée sur rade à Basse-Terre, arbore le pavillon blanc qu'elle salue de vingt et un coups de canons.

Le baron de Clugny étant mort ¹, son successeur, le vicomte d'Arrot, n'arrive pas à maîtriser le mouvement qui répond d'ailleurs à ses goûts aristocratiques. Le drapeau tricolore est brûlé solennellement au Lamentin et

1. Les restes sont inhumés dans une nef latérale de l'Eglise du Mont-Carmel,

à Capesterre. L'Assemblée coloniale jure fidélité au roi, lui vote une adresse et décide l'envoi du *Calypso* à la Martinique pour annoncer à l'île sœur la bonne nouvelle.

Hélas, il y avait déjà plus d'un mois que Louis XVI était prisonnier au Temple.

Le 14 juillet 1792, l'Assemblée coloniale arrête ¹ :

« Les maires des paroisses sont requis de prendre les informations nécessaires relativement aux gens de couleur qui sont dans le cas d'être affranchis à cause de leur service dans la milice et d'en rendre compte à leurs bureaux intermédiaires, en envoyant un tableau de leurs noms, de leurs services et de leur conduite. »

L'Assemblée arrête encore que :

« Les gens de couleur qui, étant esclaves sous la domination française ont obtenu des libertés chez l'étranger et qui voudront en jouir dans la colonie, seront tenus, dans le délai de huitaine du jour de la publication du présent arrêté, de représenter leurs titres aux municipalités de leur domicile, qui les communiqueront au bureau intermédiaire pour être rendu compte par ledit bureau à l'Assemblée, tant de la conduite des gens de

1. Extrait des registres des délibérations de l'Assemblée, séante à Basse Terre.

couleur, que des motifs qui leur ont mérité la liberté.

L'Assemblée arrête en outre que : « les deux arrêtés ci-dessus seront imprimés au nombre de deux cents exemplaires pour être de suite envoyés dans les différents quartiers de la colonie. »

Ont signé au registre : Clairefontaine, président; Blin et Petit, secrétaires.

Le récit de ces événements est porté en France par le lieutenant de vaisseau Pierre Duval qui commandait la corvette *La Perdrix*. Ne voulant pas obéir aux instructions de son chef, le lieutenant général Fitz Moris, qui lui avait signifié de prendre la cocarde et d'avoir à arborer le pavillon blanc, il était parti de Pointe-à-Pitre le 2 octobre 1792, le pavillon tricolore flottant au mât d'artimon et l'équipage chantant les refrains révolutionnaires de l'époque. Les forts n'avaient pas osé tirer sur lui et, le 4 novembre, il mouillait à Rochefort.

Le 6 novembre, Duval était à Paris et le 9 novembre, sur la demande du président Héroult de Séchelles, il prenait la parole à la Convention et faisait la déclaration suivante :

« J'ai vu déployer à la Guadeloupe l'étendard de la révolte. Etant sûr de mon équipage, j'ai quitté la Pointe-à-Pitre malgré les

ordres du gouverneur. On a renvoyé M. de Rochambeau qui a été obligé de se réfugier à Saint-Christophe où il a reçu des Anglais tous les secours nécessaires; on lui avait refusé jusqu'à l'eau à la Martinique et à la Guadeloupe. Nos frères d'Amérique doivent être secourus par la Convention. »

Puis, gravissant les degrés de la tribune, Duval avait remis sur la table du président Héroult de Séchelles sa croix de Saint-Louis, tandis que debout les conventionnels applaudissaient.

Barrère souligna aussitôt l'urgence qu'il y avait à prendre une décision :

« Citoyens, vous venez d'entendre les affligeantes nouvelles de la Guadeloupe. Le pavillon du despotisme est arboré sur cette île; le drapeau blanc flotte sur ses forts. Voilà le contre-coup des événements du 10 août; voilà les préparatifs du despotisme sur toutes les possessions françaises. Pourrez-vous hésiter à décréter d'accusation les chefs militaires de cette colonie? »

De Séchelles appuya la déclaration de Barrère. Ils étaient tous deux commissaires chargés des questions coloniales. A l'unanimité la Convention décida l'envoi aux Antilles d'une division qui fût composée à Brest des frégates *Le Républicain*, 110 canons, le *Tourville*, 74 canons, et quatre cor-

vettes, avec trois bataillons de gardes nationaux. Trois commissaires furent désignés : Chrétien, Coroller et le ci-devant marquis Antonelli. Mais la situation s'aggrava en Europe sur ces entrefaites. L'Angleterre nous ayant déclaré la guerre, cette division, prête à partir, pour les Antilles, reçut l'ordre de rallier l'escadre de Morard de Galles qui croissait sur les côtes d'Irlande, avec *l'Achille*, la *Sémillante*, la *Concorde* et la *Thétis*.

Ce ne sera qu'en avril 1794 que la Convention pourra mettre à exécution sa décision, avec Chrétien et Victor Hughes comme Commissaires.

*
* *

La vérité sur ce qui se passait en France ne fut connue à la Guadeloupe que dans les premiers jours d'octobre : l'insurrection à Paris, le massacre des Suisses qui gardaient les Tuileries, le pillage du Palais, la famille royale d'abord reléguée au Luxembourg, au sein de l'Assemblée législative, puis, sur la demande de la Commune, enfermée dans l'ancien couvent du Temple.

Ces tristes nouvelles soulèvent de véhémentes protestations chez les royalistes. L'Assemblée coloniale proteste contre la conduite de la Commune et, fidèle au mo-

narque infortuné, décide « que le portrait du roi continuera à présider dans la salle de délibération de l'Assemblée et que les officiers municipaux porteront toujours l'écharpe blanche ».

C'est une déclaration de guerre à la Convention qui a succédé à l'Assemblée législative, le 21 septembre 1792, et qui, dans sa première séance, a aboli la Royauté et proclamé la République. Elle saura relever le gant.

La Martinique suit le mouvement. En parfait accord, les deux colonies avisent aux moyens de défense. Elles signent un pacte fédératif pour se protéger mutuellement. Le gouverneur général de Béhague, qui résidait à Fort-de-France, est reconnu le chef des armées de terre et de mer; l'amiral Rivière qui commande la station des Antilles se joint à lui.

Deux députés sont désignés pour aller en France soutenir la royauté : Dubuc fils, pour la Martinique et Clairfontaine, pour la Guadeloupe. Les « patriotes » les plus en vue sont expulsés des îles ou embarqués de force pour la Métropole. Beaucoup se réfugient à Sainte-Lucie et à la Dominique.

Marie-Galante qui n'approuve pas cette conduite se sépare de la Guadeloupe et organise un gouvernement propre. Pour répondre

à cette scission, l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe fait défense aux caboteurs qui approvisionnaient cette dépendance d'y aborder, pensant ainsi réduire les dissidents par la famine.

Les « patriotes », réfugiés à la Dominique se groupent et élisent trois députés pour représenter au sein de la Convention « les seuls vrais français des îles. » Ce sont Dupuch, Lion et Guillerin, ce dernier remplacé plus tard par Pautrizel. Ils siègèrent sur les bancs des Montagnards et eurent pour chefs Robespierre, Danton, Marat, Collot d'Herbois, Saint-Just, Couthon et Tallien.

*
* *

Dès sa proclamation, la République s'était empressée d'envoyer aux îles un représentant chargé de les convertir au nouveau régime : le lieutenant de vaisseau Lacrosse.

Arrivé sur rade de Saint-Pierre, à la Martinique, le 1^{er} décembre 1792, il envoie à terre deux commissaires pour prendre des informations. Ceux-ci rapportèrent que la population refusait de reconnaître la République, que le gouverneur était prêt à recevoir son représentant à coups de canons et que, seule, Marie-Galante ne participait pas dans la révolte. Lacrosse ne s'attendait pas à

pareil refus. Constatant que l'île est bien défendue, il n'ose pas l'attaquer et continue pour Marie-Galante où il est reçu avec empressement.

Les « patriotes », réfugiés à Roseau (Dominique), en apprenant l'arrivée du représentant de la République lui envoient une délégation et font des démonstrations bruyantes. Ils le proclament leur chef et l'invitent à venir à Roseau. Le gouverneur de l'île anglaise qui ne pouvait admettre ces manifestations révolutionnaires prie Lacrosse de ne pas visiter la colonie. Celui-ci se rend alors à Sainte-Lucie où il est reçu avec enthousiasme. Il fait planter sur la place publique l'arbre de la Liberté et change le nom de l'île en celui de « la Fidélité ».

Pour féliciter la municipalité de Marie-Galante de son énergie et de son courage civiques, il charge le capitaine Kermenée, un chaud patriote, de lui porter une proclamation. Kermenée y est reçu avec des transports d'allégresse et un autre arbre de la Liberté est planté à Grand-Bourg, au milieu de la joie populaire.

Puis, Lacrosse fait passer de nombreux tracts à la Guadeloupe et à la Martinique, insinuant adroitement aux hommes de couleur que la cause des blancs n'est pas la leur et qu'ils font erreur en s'opposant à la liberté

que le Gouvernement de la République leur offre. Pour appuyer ses arguments il annonce l'arrivée d'une prochaine flotte, puissante, chargée de réduire les colonies rebelles.

Ces tracts, font naître des dissensions dans les Assemblées locales et un parti républicain se forme qui menace de troubler les deux colonies restées jusqu'alors fidèles au roi, grâce à l'expulsion des chefs patriotes. Les deux gouverneurs, en parfaite harmonie, décident, l'envoi de députés aux Puissances coalisées pour leur demander de les aider à conserver à la Royauté les deux îles.

Mais à la Guadeloupe l'Assemblée coloniale perd de plus en plus son influence et petit à petit tous les hommes de couleur qui en faisaient partie se retirent pour mieux participer au mouvement qui se prépare.

Le 20 décembre 1792, le mot d'ordre est donné. Les ateliers sont abandonnés. Un rassemblement considérable d'hommes de couleur et de noirs se forme à Pointe-à-Pitre, sur la place Sartines¹, et tout à coup une fanfare éclate. De la caserne, les soldats sortent en faisant claquer au vent les plis du drapeau tricolore et la foule surexcitée, grossie des matelots des navires sur rade, parcourt les rues en réclamant, avec cris et menaces, la

1. Plus tard place de la Victoire.

République. Les autorités ne peuvent résister. Le drapeau républicain est arboré sur l'Hôtel de Ville. Aussitôt la municipalité déclare se séparer du gouverneur et de l'Assemblée coloniale.

Les royalistes, planteurs et colons, se réunissent sur l'habitation Picard et attendent les ordres du gouverneur d'Arrot. Avisé, ce dernier dépêche en toute hâte à la Martinique deux membres de l'Assemblée coloniale, MM. de Saint-Alary et Lemerle de Beaufond, pour annoncer au gouverneur général la révolte et demander des secours.

Deux frégates sont annoncées de la Martinique et d'Arrot se rend au Petit-Bourg pour les attendre. Il installe son camp sur l'habitation Saint-Jean ¹ qui s'avance en pointe dans la rade de Pointe-à-Pitre et commande la ville.

Les Pointus ² qui le croyaient pourvu de canons (alors qu'il attendait ceux des frégates) et craignaient la destruction de la ville, lui envoyèrent en députation les citoyens Ardennes et Monroux, ce dernier capitaine de port dont il sera parlé plus loin. Le gouverneur d'Arrot les fit prisonniers et les enferma dans le moulin de l'habitation que l'on voit encore, en ruines, de nos jours.

1. Aujourd'hui Jarry.

2. Habitants de la Pointe-à-Pitre.

Leurs délégués ne revenant pas, les Pointus en envoyèrent deux autres qui, en s'approchant par mer, aperçurent les premiers dans le moulin. Ils s'empressèrent de retourner à Pointe-à-Pitre et conter la mésaventure de Ardennes et Monroux, mais en même temps, ils annonçaient que d'Arrot n'avait pas d'artillerie.

Il fut aussitôt décidé d'établir une batterie à l'îlet à Cochons, d'où on pouvait prendre de flanc le camp Saint-Jean. Comprenant le danger et les deux frégates n'arrivant pas, d'Arrot se replia sur la Capesterre.

Lorsque les deux frégates parurent à l'entrée du port, elles furent reçues à coups de canons par la batterie établie à l'îlet à Cochons et se retirèrent.

Le gouverneur, comprenant la lutte impossible, s'embarqua furtivement sur l'une des frégates et se rendit à Trinidad, tandis que les officiers du régiment de la Guadeloupe montaient sur l'autre.

*
* *

Lacrosse averti à Sainte-Lucie de la fuite des royalistes, fit voile pour Pointe-à-Pitre et y arriva le 5 janvier 1793. Il est accueilli avec empressement. On élève des arbres de Liberté dans toutes les communes de l'île.

Lacrosse prêche ouvertement l'écrasement et la ruine des planteurs qui lui ont résisté, fait confisquer les biens du clergé et des royalistes émigrés. Il se proclame « commandant légitime des forces de la République aux Isles du Vent » et envoie des émissaires dans toutes les îles voisines pour annoncer le nouveau régime. Il nomme une « Commission générale extraordinaire », composée bien entendu des patriotes les plus exaltés, aux idées les plus avancées.

Dès que l'on apprit, dans la Métropole, que la Guadeloupe et la Martinique acceptaient dorénavant le régime républicain, les gouverneurs, nommés par la Convention, furent invités à rejoindre leurs postes mais Lacrosse ne l'entendait pas de cette oreille, il voulait garder sa proie. Il fallut parlementer longuement et ce n'est qu'après beaucoup d'hésitations que Rochambeau put prendre les rênes du gouvernement à la Martinique. Lacrosse essaie alors de garder la Guadeloupe. Collot fait valoir ses droits. Lacrosse refuse de les admettre et le conflit paraît insurmontable quand, sur les instances de Rochambeau, Lacrosse décide de rentrer en France. « Je suis satisfait, dit-il en s'embarquant, d'emporter la haine éternelle de l'aristocratie plantoriale ».

*
* *

La Guadeloupe est complètement désorganisée. Les ateliers sont désertés, les noirs ont abandonné les plantations. Pour eux, la liberté comprend la suppression du travail. Les grands propriétaires sont en exil, les biens confisqués restent incultes, faute de bras, le trésor est vide, la garnison n'a plus que 150 hommes. Les pirates anglais interceptent le cabotage et il n'y a pas un navire de guerre français pour les tenir en respect.

Collot, homme courageux et honnête, cherche à relever le pays et fait appel aux hommes de bonne volonté. Il promet même aide et protection aux émigrés qui accepteront de revenir sur leurs propriétés. Il propose à l'Assemblée extraordinaire, façonnée par Lacroix à ses idées révolutionnaires, d'acheter au moyen de souscriptions un petit navire de guerre pour protéger le commerce de l'île. Cette Assemblée qui ne rêve que sang et carnage repousse la proposition du gouverneur et désapprouve sa tolérance.

Les émigrés qui étaient accourus à son appel sont emprisonnés et massacrés. En une seule nuit, à Trois-Rivières, de nombreux planteurs, avec leurs femmes et leurs enfants, sont assassinés. Collot, en apprenant ces

crimes, ordonne l'arrestation et la mise en jugement des coupables. L'Assemblée extraordinaire les couvre de sa protection. Les pouvoirs du Gouverneur sont devenus à peu près nuls. La terreur va régner dans l'île.

*
* *

La nouvelle de la mort de Louis XVI, sur l'échafaud, le 21 janvier 1793, en parvenant à la Guadeloupe, déclencha le régime de terreur prévu. Ce fut le signal des tueries en masse. L'impunité étant assurée, les crimes se succèdent. Les planteurs accusés de vouloir livrer l'île aux Anglais sont impitoyablement exécutés, sans jugement, par des bandes armées qui parcourent les campagnes. L'Assemblée extraordinaire glorifie les assassins et les félicite d'avoir délivré le pays du danger.

Contre cet état d'anarchie, Collot ne peut rien. Il n'a même plus le droit de contester les décisions de l'Assemblée qui s'est constituée en Tribunal révolutionnaire et dont les jugements sont sans appel. La terreur règne comme en France.

On reproche au Gouverneur sa modération, on l'insulte publiquement. Lorsque lui parvient l'acte constitutionnel qui répartissait le pouvoir en Corps législatif, Conseil exécutif

et Corps administratif et municipaux, il essaie de ressaisir le pouvoir en l'appliquant à la colonie, mais sa tentative amène la révolte. Les « patriotes » le couchèrent même en joue, un jour, en pleine place publique, et il n'échappa à la mort que par son sang-froid et sa bravoure.

*
* *

Aux horreurs de la guerre civile, allaient succéder celles de la guerre étrangère. L'Angleterre, qui comprenait bien que son heure était venue, que les colonies ne pouvaient résister à une attaque sérieuse, étant en pleine anarchie, va enfin chercher la réalisation de ses ambitions.

Dès le commencement de 1794, le général Rochambeau qui sentait le danger réclamait, mais en vain, des secours de la Métropole :

« Je vous répéterai, sans cesse, écrivait-il au ministre, qu'il faut porter des coups mortels à nos ennemis dans ces parages, que la chose est aisée, parfaitement aisée, si vous envoyez seulement huit à dix mille hommes de troupes et des vaisseaux en assez grand nombre pour être maîtres de la mer. Les Anglais ont quatre vaisseaux de force, les Espagnols six à Porto-Cabello. Expédiez

d'Europe une douzaine de vaisseaux de ligne et laissez-moi agir. Comptez ensuite qu'il faut être un sot ou un traître pour ne pas avoir quelque succès. »

Malheureusement la République avait assez à faire en Europe contre la coalition formée par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et le Piémont. Elle se trouvait dans l'impuissance d'envoyer des secours à ses colonies des Antilles.

Il fallut donc se borner à faire le possible avec les ressources locales. L'Assemblée extraordinaire arrêta que tous les citoyens domiciliés dans la colonie, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de cinquante-cinq ans, seraient, pendant le cours de la guerre, tenus à faire le service militaire dans les citadelles et dans les camps, outre leur service ordinaire dans les quartiers.

Tous les forts furent mis en état de défense, autant que le permettaient les faibles moyens de la colonie. Tous ces préparatifs ne furent que trop justifiés.

Le 5 février 1794, l'amiral Jervis (depuis Lord Saint-Vincent) et le général sir Charles Grey se présentèrent devant la Martinique. L'amiral Jervis avait quitté Portsmouth le 26 novembre 1793 pour les Antilles. Son escadre comprenait quatre vaisseaux, neuf frégates, plusieurs corvettes et galiotes à

bombes et les transports pour les troupes sous le commandement de sir Grey. L'expédition arriva à Barbade le 6 janvier 1794 et y fut renforcé par les unités de la station navale. Un mois s'écoula en préparatifs et enfin elle fit voile pour la Martinique le 4 février.

Arrivé au sud-est de la Martinique, Jervis divisa son escadre en trois divisions : la première aux ordres du général Prescott, accompagné du général en chef Grey; la deuxième aux ordres du major-général Dundas remonta au nord, près de la Trinité, dans la baie du Galion, tandis que la troisième, commandée par le colonel Gordon, se portait devant Case-Navire, près de la capitale de l'île.

Le général Prescott put débarquer sans difficulté le 6 février à Sainte-Luce. En vain Rochambeau se porta dans la direction du Marin, en passant par Rivière-Salée, le Trou au Chat et Rivière-Pilote, pour tenter de s'opposer, avec les milices, au débarquement et à la marche de la colonne anglaise; il ne put parvenir à rassembler ses gardes nationales qui s'étaient dispersées et dont une partie se rendit immédiatement aux Anglais.

Le général Dundas débarquait en même temps aussi facilement à la Trinité, car le mulâtre Bellegarde, que Rochambeau avait fait lieutenant-colonel et qu'il avait chargé, avec son bataillon de chasseurs noirs, de

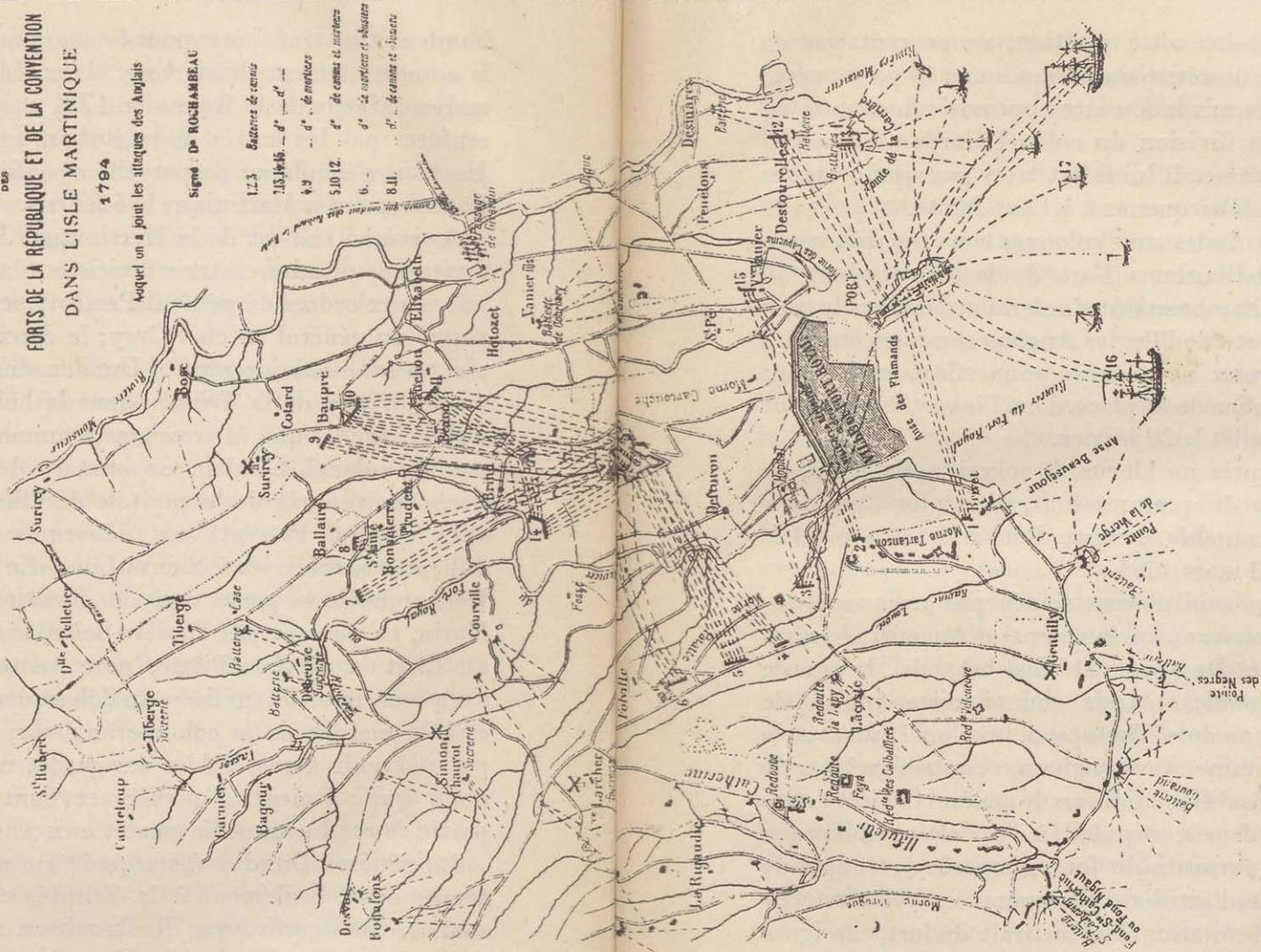
PLAN DES ENVIRONS
DES
FORTS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA CONVENTION
DANS L'ISLE MARTINIQUE

1794

Auquel on a joint les attaques des Anglais

Signé DE ROCHEMBAEU

1. 2. 3. BATTERIE DE VERTUS
1. 3. 4. 5. 6. d' de moutiers
4. 9. d' de moutiers et moutiers
5. 10. 12. d' de moutiers et moutiers
6. d' de moutiers et moutiers
8. 11. d' de moutiers et moutiers



défendre cette position, ne se crut pas en état de résister et abandonna le poste, après avoir mis le feu aux approvisionnements.

La division du colonel Gordon fut moins heureuse. Il lui fallut trois jours pour opérer son débarquement à Case-Pilote.

Enfin les trois colonnes convergèrent sur le Fort-Bourbon (Fort de la Convention) où Rochambeau dût s'enfermer. Maîtres de tout le reste de l'île, les Anglais commencèrent les travaux nécessaires pour effectuer le siège régulier de la place, dont l'investissement fut complet le 20 février.

Après un blocus de soixante-dix jours, un siège de quarante-huit, dont plus d'un mois de tranchée ouverte, Rochambeau capitulait le 23 mars 1794.

La capitulation signée par trois commissaires français, le colonel d'Aucourt, le capitaine Dupeyret et Gaschet, de la garde nationale, et trois commissaires anglais, le commodore Thompson, le colonel Symes et le capitaine Cunningham, contresigné par le général Rochambeau, le général Grey et l'amiral Jervis, stipulait à l'article premier que « la garnison du fort, composée de troupes de ligne, d'artillerie, de canonniers de marine et de gardes nationales, sortirait du fort, enseignes déployées, trente coups dans la giberne, avec deux pièces de canon munies de douze gar-

gousses, mais qu'elle poserait les armes à un endroit indiqué et ne pourrait servir contre Sa Majesté Britannique et ses alliés pendant toute la guerre. »

Il ne restait que 250 hommes des 600 qui s'étaient enfermés dans le fort avec Rochambeau. On peut s'imaginer l'impression produite sur les vainqueurs par la vue d'une si petite troupe. Sortie par la grande porte, la garnison défila devant les rangs de ses nombreux ennemis qui, étonnés de sa belle et longue défense, lui rendirent les honneurs de la guerre, avec les égards que l'on doit au courage malheureux.

Le journal du siège, tenu par Rochambeau, donne au jour le jour les détails des événements. Le 7 mars, il écrivait :

« Enfin, le jour de l'attaque générale est venu ! Le feu commença au soleil levant par les quatre batteries qui étaient en avant du front d'attaque du Fort de la Convention et celle du côté de l'habitation Larcher ; les chaloupes-canonnières et les bombardes agirent aussi en même temps sur le Fort de la République et la ville : il fut assez bien dirigé pour abattre et cribler tous les bâtiments qui étaient dans le fort de la Convention ; aucun des postes, aucun des bastions n'étaient à l'abri de cette artillerie redoutable et les efforts que nous ferons pour la soutenir et

attendre les secours promis par la France nous mériteront sans doute l'estime des ennemis et la reconnaissance de la mère-patrie, assez injuste jusqu'à présent pour nous avoir oubliés.

« Le mur intérieur de la redoute est au tiers abattu. Pélage ¹ qui y commande y a été blessé légèrement. Plusieurs de nos pièces furent démontées et j'eus 50 hommes tués ou blessés, ce qui fait à peu près le douzième de notre monde. Je le fus légèrement au front, d'un éclat de bombe. »

Le 12 mars : « J'ai le sixième de notre monde hors de combat par le feu de l'ennemi et l'autre sixième affligé de dysenterie. Le peu de troupes qui défend le fort est donc réduit au tiers. De tout cela, il résulte que nous aurons plus de mérite à prolonger notre défense en cherchant à la rendre célèbre. Je vais donc travailler pour l'histoire. »

Le 23 mars : « Ainsi, se termina la défense d'une poignée de soldats, braves et fidèles, qui ont été lâchement abandonnés par la France dans ces parages. »

Le général Rochambeau demanda à se rendre aux États-Unis. Les Anglais le firent conduire à Newport sur un bâtiment escorté par la frégate *Vesuvius*.

1. Jeune officier mulâtre qui va jouer plus tard un rôle important à la Guadeloupe.

*
* *

Collot, en apprenant la prise de la Martinique, comprit que la Guadeloupe était menacée. Il appelle sous les armes tous les citoyens, sans distinction d'opinions. Il espérait que la haine légendaire de l'Anglais aurait vite dissipé les discordes intestines, mais il se trompait.

Les gens paisibles et sensés voyaient, sans terreur, même avec soulagement, s'approcher l'ennemi. La gloire et l'honneur de rester français ne faisaient plus vibrer en eux aucune fibre. Depuis treize mois, l'anarchie la plus sanglante déchirait l'île et ils ne prévoyaient aucun secours de la Métropole livrée elle aussi à la démagogie.

Les patriotes, eux, crurent à une fable inventée par le gouverneur pour reprendre le pouvoir et refusèrent de participer aux préparations de la défense.

Laissant à la Martinique le général Prescott, nommé gouverneur de l'île, avec cinq régiments, les Anglais quittèrent l'île le 31 mars 1794, pour Sainte-Lucie. Le général Ricard, dénué de tout, malade et réduit à une faible garnison, après quatorze heures d'attaque capitula. Il obtint les mêmes conditions que Rochambeau. Le colonel Gordon

fut désigné pour commander à Sainte-Lucie, avec quelques troupes, et l'expédition retourna à la Martinique.

Après la capitulation de Sainte-Lucie, le général Ricard alla rejoindre Rochambeau aux États-Unis. Ce dernier, à la date du 21 floréal an II, écrivit aux ministres :

Newport, le 21, 8^e mois, l'an 2^e de la République française, une et indivisible.

« Le général Ricard est arrivé ici le dix-neuvième de ce mois, citoyens ministres, après avoir été obligé de rendre la colonie de Saint-Lucie aux armées britanniques; il était attaqué par cinq mille hommes et avait à peu près cent hommes pour la défendre.

« Je ne crois pas que vous soyés étonné du délabrement de nos garnisons aux Indes Occidentales. Vous en étiez instruit depuis longtemps par moi, vous n'y avés porté aucun remède et vous êtes restés spectateurs tranquilles d'une scène aussi horrible; oui depuis que je suis dans ces climats j'ai la mesure de vos talents et de votre capacité, je connais même toute l'exiguïté de votre prévoyance.

« Plaignés donc ceux que votre inertie a réduit à la triste situation de prisonniers puisque vous n'avés pu leur offrir que des regrets impuissants; Allés! vous vous êtes couverts d'ignominie. »

On comprend le désespoir de Rochambeau, mais que pouvait faire la Métropole absorbée par d'autres préoccupations et qui avait avant tout à défendre ses frontières?

Après un repos de trois ou quatre jours à la Martinique, les Anglais firent voile, le 8 avril, pour la Guadeloupe. Une partie de l'escadre se dirigea sur Basse-Terre et l'autre sur la Grande-Terre.

Cette dernière s'accapare, le 9 avril, des Saintes. Après avoir laissé, mouillées dans la rade, deux frégates, elle continue pour la Grande-Terre et débarque au Gosier le 12. Le lendemain, les Anglais commandés par le général Dundas enlèvent d'assaut le fort « Fleur d'Épée », dont la garnison est impitoyablement passée au fil de l'épée. Les petites garnisons du fort Saint-Louis, situé au-dessous du fort « Fleur d'Épée », et de la batterie de l'Ilet à Cochons, terrifiés, se rendent immédiatement. Les Anglais sont maîtres de la Pointe-à-Pitre et de toute la Grande Terre.

Le 15 avril, Dundas opère un nouveau débarquement de 800 hommes d'infanterie et 100 cavaliers à la Grande Anse des Trois-Rivières et marche sur Basse-Terre, par terre, tandis que la division navale va le rejoindre devant ce port. Les faibles batteries élevées entre les Trois-Rivières et le Palmiste tirent quelques coups de canons mais sont

vite abandonnées. Dundas va camper à la Savane Poyen.

Le 17 avril, en suivant les hauteurs, il s'empare du Matouba et du pont Nozières; dès lors il domine et prend à revers tous les ouvrages de la rivière des Pères. Bientôt, il encercle la ville de Basse-Terre qui est livrée aux flammes par les révolutionnaires.

Dans la nuit du 17 au 18, des pillards brûlent l'hôpital, l'intendance et tout un quartier de la ville; du 18 au 19 nouvel incendie. Dundas somme le gouverneur de se rendre.

Le 19, les officiers de la garnison, réunis en Conseil de guerre, au fort Saint-Charles, reconnaissent qu'il y a impossibilité de défendre ce fort avec 120 hommes, alors que 1.000 sont nécessaires, vu l'étendue des remparts, et décident d'adhérer à la réquisition de l'ennemi.

Le 20, au matin, l'amiral Jervis envoie un parlementaire auquel Collot remet ses propositions pour la capitulation. Jervis exige la reddition du fort et de la garnison, à discrétion. « Plutôt le faire sauter et m'ensevelir sous ses décombres », répond Collot. L'amiral anglais lui accorde enfin les mêmes conditions qu'au général Rochambeau.

Le 22 avril, le pavillon britannique est hissé sur le fort et les Anglais en prennent possession.

Marie-Galante ne tarde pas à se rendre, sans résistance. L'amiral Jervis rétablit le régime politique antérieur à 1789 et Dundas est nommé gouverneur de l'île.

Collot alla rejoindre Rochambeau aux États-Unis.

Dans l'espace d'un mois, les Anglais s'étaient emparés de nos colonies et il ne restait à la France aucune possession aux îles du Vent.



VICTOR HUGHES FRANC-MAÇON

Les grands esprits, les géants qui ont préparé la Révolution, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Mirabeau, avaient reçu leur enseignement à la vie politique dans les loges de la Franc-Maçonnerie.

Ce sont les francs-maçons qui ont fait la Révolution, ce sont eux qui ont donné à l'humanité la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution de 1791, en substituant le fait énergique à la propagande spéculative, en faisant chair le verbe.

Le 24 juin 1738, le duc d'Antin ¹, pair de France, gouverneur de l'Orléanais, fut élu Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie française, affrontant le courroux du roi Louis XV, qui avait fait la promesse d'« embastiller » le titulaire de l'Ordre si celui-ci était Français. Louis XV, ni de Fleury, n'osèrent mettre à exécution cette menace.

En 1740, devant la Grande Loge, solennellement assemblée à Paris, le duc prononça un discours dont nous extrayons les passages suivants qui exaltent les principes et l'idéal déjà proclamés par les « Constitutions » d'Anderson en 1723, et qui marquent l'aurore du grand siècle. Malheureusement ces principes et cet idéal ne sont pas encore prêts à devenir le Code moral de l'humanité :

« Les hommes ne sont pas distingués essentiellement par la différence des langues qu'ils parlent, des habits qu'ils portent, des pays qu'ils occupent, ni des dignités dont ils sont investis. Le monde entier n'est qu'une grande république dont chaque nation est une famille et chaque particulier un enfant.

« Nous voulons réunir tous les hommes d'un esprit éclairé, de mœurs douces et d'humeur agréable, non seulement par l'amour des

1. Il mourut le 9 décembre 1743 à l'âge de trente-six ans.

beaux-arts mais encore plus par les grands principes de vertu, de science et de religion, où l'intérêt de confraternité devient celui du genre humain tout entier, où toutes les nations peuvent puiser des connaissances solides et où les sujets de tous les royaumes peuvent apprendre à se chérir mutuellement, sans renoncer à leur patrie.

« Sans déroger aux divers devoirs que la différence des Etats exige, on créera un peuple nouveau qui, composé de plusieurs nations, les cimentera toutes, en quelque sorte, par le bien de la vertu et de la science. ¹ »

Généreuse pensée, admirable conception de la fraternité des peuples, émises un demi-siècle avant la Révolution et que, de nos jours, le « pèlerin de la paix », Aristide Briand, a repris pour n'en constater, hélas, que la fragilité.

Avant 1789, les loges ont compté dans leur sein tous les hommes remarquables qui formaient l'élite de l'époque : des hommes de guerre comme le général Comte de Turpin-Crissé, le marquis d'Archambal, maréchal de camp, le célèbre marin Paul Jones; des avocats comme Romain de Sèze, qui défendit Louis XVI devant la Convention et mourut

1. Discours publié à Francfort-sur-le-Mein, en 1742 et peu connu.

premier président de la Cour de cassation; des savants, Condorcet, Cabanès, Lacépède; des littérateurs, Florian, de l'Académie française, Lemierre, Delille, Chamfort; des peintres et des sculpteurs, Joseph Vernet, Greuze, Houdon, Moreau le Jeune; et enfin tous ceux qui furent parmi les acteurs du grand drame révolutionnaire : Sieyès, Mirabeau, Lafayette, Bailly, Pétion, Guillotin, Rabaud Saint Etienne, Brissot, Cerutti, Fourcroy, Camille Desmoulins, Danton, Robespierre, Saint-Just, etc. ¹.

Les esprits les plus élevés, les publicistes les plus célèbres, les hommes les plus purs et les plus glorieux, trouvent un refuge dans les parvis de ses temples et là se disputent, s'élaborent les controverses brûlantes jetées dans le monde d'alors : franchise des parlements, droits des Etats-généraux, prérogatives de la royauté, constitution de la propriété foncière, répartition des charges publiques; questions qui appartenaient autant au do-

1. La « Loge des Neuf Sœurs », fondée à l'orient de Paris en 1776, brilla à cette époque d'un éclat tout particulier. Elle eut successivement comme vénérables : le grand astronome Lalande, le célèbre Benjamin Franklin, le marquis de la Salle, le comte de Milly, le président Dupaty, l'avocat Elie de Beaumont et Pastoret, dernier chancelier de France. Voltaire y fut reçu maçon le 7 avril 1778.

maine du socialisme qu'à celui de la politique.

C'est à l'ombre de ses temples que bourgeois, artisans et nobles ont fait le difficile apprentissage de l'égalité; c'est sous la protection de ses mystères que les idées modernes ont germé et se sont développées.

Lorsque fut déchaînée la tempête, ce sont ces mêmes hommes que nous trouvons partout où leur présence pouvait être utile, se consacrant sans réserve à la réalisation de la grande réforme tant souhaitée, à la Foi nouvelle. Les vieilles institutions s'écroulent, de véritables préjugés sont étouffés, l'égalité civile, l'égalité politique remplacent le privilège et le favoritisme. Debout, la France cria d'une voix formidable : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

A ce moment, on vit le spectacle admirable d'un patriotisme que nul patriotisme ne dépassera. La nation française, en route pour la civilisation, sentit bouillonner en elle les vertiges de la défaite et de l'asservissement et elle s'écria « La Patrie est en danger »... « Aux frontières »!¹ Et que vit-on? Les Fran-

1. Le 14 juillet 1792; l'Assemblée adopta le rapport de Héraut de Séchelles et décréta ces mots solennels en faisant appel au patriotisme et au courage des citoyens.

Danton fut de tous le plus fort à souffler dans « les clairons de la guerre ». Il en avait reconnu la nécessité et dans le plus grand danger, alors que les Prussiens mar-

çais à peine vêtus, mal nourris, se ruant sur les brillants régiments de l'Autriche et de la Prusse et ces régiments reculant.

Sieyès, Mirabeau, Bailly, La Fayette, le Chapelier, dirigent la « Constituante ». Condorcet, Brissot et autres sont à la « Législative »; Vergnaud, Robespierre et Saint-Just à la « Convention ». Ces chefs intrépides, éloquents, désintéressés, font l'opinion publique aux Cordeliers, aux Jacobins, et aux moments décisifs soulèvent le peuple dans la rue et le conduit à la conquête de ses droits jusqu' alors méconnus. Desmoulins détruit la Bastille, Danton foudroie les Tuileries, Grégoire tue le roi.

Le peintre Laurens a immortalisé le rôle de la franc-maçonnerie dans cette épopée populaire en nous léguant son tableau : « La voûte d'acier ». Sous l'influence de son grand maître, le duc d'Orléans, la franc-maçonnerie était restée fidèle à Louis XVI durant les premières journées révolutionnaires et lorsque le roi rentra dans Paris, au milieu des ruines

chaient sur Verdun et que Paris était menacé, il ne partagea pas la consternation publique et s'opposa au transfert de la Convention et du Roi de l'autre côté de la Loire.

« Tel est le caractère français qu'il faut des dangers pour trouver toute son énergie. Le moment est venu de dire au peuple que le peuple en masse doit se précipiter sur ses ennemis. »

fumantes de la Bastille, les maçons tinrent à faire éclater aux yeux de tous leur attachement à sa personne par un acte ostensible emprunté au cérémonial maçonnique.

Entouré d'un nombreux cortège, le Monarque qui venait d'ajouter à sa cocarde blanche la cocarde bleue et rouge de la ville de Paris, se disposait à monter le grand escalier de l'Hôtel de Ville quand un mot chuchoté fit le tour de l'assemblée et immédiatement tous ceux qui l'entouraient, pour la plupart maçons, tirèrent leurs épées, dont les lames brillèrent comme autant d'éclairs. Louis XVI eut un mouvement de frayeur, pâlit et fit quelques pas en arrière. Le marquis de Nesles, qui l'avait suivi depuis Versailles, lui dit : « Sire, n'ayez pas peur et allez de l'avant sans crainte ». Le roi hésitait. Les épées se levèrent, une voûte se forma et c'est sous les lames croisées au-dessus de sa tête que Louis XVI devait passer pour atteindre la porte de l'Hôtel de ville. Les francs-maçons avaient formé la « voûte d'acier », honneur réservé dans leurs temples aux grands dignitaires de l'Ordre et aux vénérables dans certaines circonstances.

En 1789, la franc-maçonnerie, outre ses 574 loges métropolitaines (63 à Paris et 511 en province) comptait 17 ateliers en pays étrangers (sept à Rome) et 38 aux colonies.

Les deux plus importants de ces derniers étaient la Loge « Le choix des hommes », à Saint-Domingue et la Loge « La Paix », à Pointe-à-Pitre (fondée en 1783).

Ces loges étaient toutes florissantes. La plus ancienne des Antilles françaises a été « La Parfaite Union et Tendre fraternité écossaises réunies », fondée à Saint-Pierre, Martinique, en 1738. A la Guadeloupe, le plus vieil atelier qui ait travaillé s'appelait « Antigue », constitué au Petit-Canal, à la pointe d'Antigue, le 1^{er} janvier 1750.

Les loges coloniales reflétaient les idées de la Métropole et, très attentives aux événements qui se déroulaient en France, elles se préparaient à l'inévitable révolution qui semblait se recueillir avant de franchir le seuil d'un inconnu mystérieux que tous présentaient formidable.

Le 4 janvier 1789, le Grand Orient de France adressait aux loges une circulaire dans laquelle il insistait tout particulièrement sur les obligations et les devoirs des citoyens envers leur Patrie, et le 19 du même mois, une autre, qui faisait l'apologie de sa Constitution, qu'il donnait comme modèle au monde profane, parce que, essentiellement démocratique, elle était basée sur le principe représentatif et sur le suffrage universel. Déjà, dans les fameux « Cahiers », il avait promul-

gué la noble doctrine de Justice et de Liberté, enfantée dans ses temples, doctrine qui allait devenir la base du droit français, sous le nom de « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ». Sa devise, « Liberté, Egalité, Fraternité », devait ultérieurement être adoptée.

Le 5 mai 1789, lors de l'ouverture des Etats Généraux, à Versailles, sur 603 députés du Tiers, 477 appartenaient à la franc-maçonnerie, sans parler de ceux de la Noblesse et du Clergé qui étaient nombreux dans les loges.

Le 17 juin 1789, ces mêmes députés du Tiers prenaient le nom d'Assemblée nationale et Barrère disait à ses collègues : « Messieurs, vous êtes appelés à recommencer l'histoire ».

Les termes symboliques, les coutumes et les signes maçonniques qui fleurissaient dans les protocoles des loges du XVIII^e siècle, se retrouvent dans les usages établis par la Révolution. Les discours de Robespierre, l'homme le plus représentatif du régime, en sont émaillés.

Sur le baudrier des élèves de l'« Ecole de Mars », nous trouvons les mots « liberté, égalité », séparés par le niveau égalitaire; le même symbole est gravé sur leur sabre. Le Musée Carnavalet a conservé des insignes révolutionnaires où abondent les « triangles » et « l'œil rayonnant ».

La médaille gravée en souvenir des Etats Généraux porte le « compas », l'« équerre », les « deux colonnes » surmontées du Soleil et de la Lune; la médaille de Louis XVI renferme le compas, l'échelle graduée, l'équerre et la truelle; la médaille de la Fédération nationale des Français porte le nom hébreu « Jehova », dans un triangle rayonnant. L'esprit de la franc-maçonnerie a fortement imprégné la Révolution.

Les francs-maçons voulaient la Révolution généreuse et humanitaire. Ses livres d'« architecture », en font foi. Ils ont été débordés et entraînés par les circonstances. Là est le péril que les saints, les illuminés font courir au monde. La réforme non-violente amène la licence; encore un pas et la violence éclate. Le principe renversé, l'ordre bouleversé, la multitude saute par-dessus tout et se répand furieuse, aveuglée : le sang coule. Dans ce douloureux enfantement d'une société nouvelle, que d'horreur, que de sang!

Les uns firent la Révolution pour n'avoir plus de maîtres, d'autres pour être les maîtres; certains pour détruire la royauté, d'autres pour créer la République; les pauvres pour devenir riches; tout un tourbillon d'intérêts contradictoires, de passions, d'instincts et de désirs qui s'entrechoquaient dans la mêlée. Mais il fallait faire tout cela ou périr

et nos pères le comprirent lorsqu'ils écrivirent sur leurs drapeaux : « La liberté ou la mort ».

« Jamais il n'y aura au monde des hommes plus intrépides que les Merlin de Thionville, les Bourbotte, les Lacoste, les Romme, les Philippeaux; jamais de volonté plus forte que celle des Jean-Bon Saint-André, des Baudot, des Levasseur », a écrit Michelet. « Avez-vous donc, disait un député de la droite, fait un pacte avec la victoire »? « Non, répondit le jeune Bazire, assis à côté de Danton, mais avec la mort. »

*
* *
*

Ces événements eurent nécessairement leur répercussion aux Antilles et engendrèrent un bouleversement général dans la Société coloniale. Avec enthousiasme fut salué l'aurore de la grande rénovation. Les voûtes azurées des loges tremblèrent sous le bruit des « triples et chaleureuses batteries ». Sur le « Livre d'Or » de la loge « Le choix des hommes », de Saint-Domingue, nous avons relevé les lignes suivantes :

« Le triomphe de la liberté et du patriotisme est le triomphe le plus complet du véritable maçon. C'est de nos temples élevés à la saine philosophie que sont parties les premières étincelles du feu sacré qui, s'étendant rapi-

dement de l'Orient à l'Occident et du Septentrion au Midi de la France, a embrasé le cœur de tous les citoyens ».

Et parmi les signataires qui se trouvent au bas de ce « morceau d'architecture » nous avons relevé les noms de Gouy d'Arcy, le futur premier député pour Saint-Domingue à la Convention et Victor Hughes dont nous allons retracer la carrière héroïque. Ce dernier eut le triste honneur de faire connaître à la Guadeloupe toutes les horreurs de la Terreur et son passage fut dans cette colonie une désolation.

La fraternité est à la base de la franc-maçonnerie. Hughes avait juré d'aimer ses frères, de les aider en toutes circonstances; nous allons voir comment il tint son serment.

A titre documentaire nous donnons, ci-dessous, la copie d'un parchemin retrouvé dans les archives de la « Loge la Paix » à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

AD MAJOREM SUPERMI ARCHITECTI GLORIAM

La R. . . M. . . L. . . Ecossaise de l'Isle de Saint-Domingue, régulièrement constituée sous le titre distinctif du *Choix des Hommes*.

A tous les maçons réguliers sur les deux hémisphères.

UNION-SANTÉ-BONHEUR

Nous certifions que le porteur, notre fidèle et bien aimé F. . . Victor Hughes, capitaine de navire, né à Marseille le 21 juillet 1762, a été par nous initié et installé dans le très noble et sublime grade de maître et qu'en cette qualité, il a travaillé parmi nous, avec honneur et justice, et à la satisfaction de tous les F. . . F. . .

Nous prions toutes les L. . . L. . . de l'un et de l'autre hémisphère et tous les vrais maçons autour du globe, où la Providence pourra le conduire, de le recevoir comme tel, et de lui accorder dans le besoin tous les secours que nous nous faisons un devoir de donner à tous les excellents maçons voyageurs dans nos contrées.

Donné, sous notre seing et le sceau de notre L. . . et dans notre camp maçonnique, à Saint-Domingue, le trentième jour du dixième mois de l'an de la Vraie Lumière 5,787 et de l'ère vulgaire le trente décembre 1787.

	DUPIERNÉ	SAINTE-PAUL
	M. . .	R. . . +
<i>Scellé et timbré par nous,</i>	DUVIGNAC. . .	MARESCHAL. . .
<i>Garde des sceaux et archives.</i>	BARIEN	SAVERY
	MEYNIER	O. . .
	M. . .	1 ^{er} Surv. . .
	DESAINTE	PARIS
	R. . . +	Trés. . . M. . .
<i>Par mandement de la V. . . L. . .</i>		
	Jh. SALVIGNY	
	Sec. . .	
	B. PRADELLE	
	2 ^e Surv. . . R. . . +	

VICTOR HUGHES

DÉLÉGUÉ DE LA CONVENTION

Souveraine absolue aux îles du Vent, l'Angleterre, profitant des factions qui divisaient la France, cherche à maintenir ses nouvelles conquêtes. A la Martinique, le général Prescott essaie par des faveurs et des libéralités de s'attacher les colons qui pouvaient être utiles à ses intérêts. Certains d'entre eux reçoivent même le titre de « Commissaire de Sa Majesté ». Attentif à cicatrizer les plaies de la révolution et de la guerre, il cherche, par une administration bienfaisante à faire fleurir le commerce, l'agriculture et les institutions coloniales.

A la Guadeloupe, Dundas, qui est brutal, a cherché à intimider par des sévérités exemplaires ceux dont il suspecte les sentiments. La population résiste, alors il fait appesantir sur toute l'île sa main de fer et l'accable de la tyrannie la plus oppressive.

Il est vrai qu'à la Guadeloupe, qui de 1759 à 1763 avait porté le joug de l'occupation anglaise, on avait gardé le souvenir de pillages,

d'incendies et de dévastations et les habitants, avec rancœur, subissaient les rigueurs de cette nouvelle occupation.

A l'agitation révolutionnaire, aux guerres intestines, une force de 8.000 hommes fait succéder le calme et la discipline mais, pour assurer leur conquête, les Anglais durent néanmoins déporter sur des bâtiments de guerre de nombreux habitants, hommes, vieillards, femmes et enfants, confisquant leurs biens et leurs propriétés. Ces injustes vexations allaient porter leurs fruits lorsque, quarante jours après la reddition de l'île, l'expédition de Victor Hughes fit son apparition au Gosier.

*
* *

Dès que fut connue en France la perte de la Martinique, le Comité de Salut Public, présidé par Robespierre, décida l'envoi de secours, dans le but de reprendre l'île aux Anglais, et mit tout en œuvre pour réunir à Rochefort tout ce qu'il pût trouver de disponible dans les forces de terre et de mer.

Rochambeau avait demandé 10.000 hommes. C'est avec grand peine que l'on parvint à former une petite expédition composée de deux frégates, *la Pique* et le *Thetis*, d'un brick *l'Espérance* et de cinq bâtiments de

transport, sous les ordres du capitaine de vaisseau, Corantin Urbain de Leyssegues. ¹ En tout 1153 hommes, mais la valeur allait compenser le nombre.

De Leyssegues appartenait à une famille noble de Bretagne. Volontaire de la marine, il avait fait la guerre de l'Indépendance américaine. Puis, comme lieutenant de frégate, il avait fait campagne avec le bailli de Suffren, aux Indes, sur le vaisseau *Sphinx*. Il mourut vice-amiral.

Pour reprendre l'île aux Anglais, châtier les colons coupables de s'être alliés aux ennemis de la République, il fallait un homme énergique, un révolutionnaire digne de la confiance de la Convention, incapable de pitié ou de clémence, le plus extrémiste des proconsuls, et, c'est au pied de l'échafaud, tout près du panier qui contenait les têtes de ses victimes, que Robespierre alla chercher le monstre auquel il confia la mission de vengeance exemplaire : Victor Hughes!

Hughes s'était en effet déjà fait remarquer par l'exaltation de ses principes, le cynisme de ses réquisitions, sa haine des Anglais. Son triomphe, la grande hécatombe des officiers et marins du vaisseau *l'Appolon* l'avaient signalé et placé haut dans l'estime des chefs

1. Certains actes portent Lesseignes.

les plus échauffés du Comité de Salut Public. Ces chefs, Robespierre, Marat, Danton, Desmoulins, avaient constaté que les décrets de la Convention n'étaient appliqués en province qu'avec trop de douceur et ils avaient décidé l'envoi, dans tous les départements et colonies, de vingt commissaires pour remplacer les fonctionnaires « encore férus de l'esprit royaliste ou religieux » et exécuter à la lettre leurs décisions. Hughes fut un de ceux-là.

*
* *

Jean Baptiste Victor Hughes, naquit à Marseille le 21 juillet 1762 ¹, dans cette décade, qui donna à la France la génération héroïque qui féconda de son sang le premier sillon de la liberté, celle des Robespierre, des Danton, des Vergniaud, des Camille Desmoulins; la phalange qui forma les armées invincibles de la République, Kléber, Richepanse, Dugommier, Gobert, Bonaparte et tant d'autres. Puissante génération qui, adorant l'idée, comme l'a dit Michelet, assura le triomphe du grand siècle d'humanité, prévu par les grands philosophes, et qui produisit ces femmes remarquables : M^{me} de Staël, de

1. Non le 23 juillet, comme on l'a écrit. Deux documents que nous publions sont formels : son diplôme de maçon et son acte de mariage.

Condorcet, Théroigne de Méricourt, Charlotte Corday.

Il vit le jour dans l'obscur boutique d'un boulanger. Son acte de naissance porte « de légitime mariage de feu Jean François Hughes et de dame Gaudrin ».

Il était petit de taille, le buste trop grand pour les jambes courtes et grêles; le visage grêlé par la petite vérole²; ses mains, rarement propres, étaient grosses, mal emmanchées au bout de bras trop longs. Il avait les manières brusques, la démarche saccadée, la voix très claire, portant bien, avec un accent provençal fortement prononcé mais qui grinçait terriblement lorsqu'il était en colère. Le son ne montait pas alors des entrailles mais venait de la tête et était aigu, agaçant. Il avait la parole facile, le verbe abondant. Etant de Marseille, il ne pouvait en être autrement. Jamais il ne regardait en face, ce n'est que par hasard que l'on rencontrait ses petits yeux gris, brillant d'un sombre éclat sous une arcade sourcillière développée. Rare et pâle, sa chevelure tombait en mèches plates et laissait voir un crâne dénudé par plaques. Nerveux, fait pour l'action, il s'échappait de sa personne un fluide fauve et répulsif

2. Mirabeau, Camille Desmoulins et Robespierre portaient aussi les marques de cette maladie, très commune à l'époque.

qui faisait frissonner. Sans éducation, son langage était grossier, ignoble et sorti de bas, porté haut par le flot démagogique. A l'encontre de beaucoup des hommes de la Révolution, tel Robespierre qui parlait couramment l'anglais, il ne connaissait aucune langue étrangère et avait surnommé les Anglais, « les Goddams ». Il eut toujours la haine jalouse des parvenus pour ceux qui étaient arrivés avant lui.

En fin de compte, c'était un odieux scélérat, puisque ses opinions politiques étaient si peu sincères qu'il n'hésita pas à changer de cocarde et à rétablir en Guyane l'esclavage qu'il avait aboli à la Guadeloupe. Mais un scélérat doublé d'un organisateur incontestablement de premier ordre, capable par son énergie, son indomptable courage, sa prodigieuse activité et sa fermeté opiniâtre, de résoudre les problèmes les plus difficiles et de conduire les hommes à la victoire. Sans nulle connaissance de la guerre et de l'administration, il fut un grand général et un gouverneur remarquable.

*
* *

Jeune, Victor Hughes avait embrassé la carrière maritime. Il voyagea aux Antilles, à

Saint-Domingue, au Mexique, d'abord comme mousse, matelot puis capitaine.

Il finit par se fixer à Saint-Domingue, y créa des minoteries et acquit une certaine notoriété, puisque nous l'avons vu membre d'une grande loge maçonnique et qu'il fut nommé membre de l'Assemblée provinciale de l'Ouest. Il amassa une belle fortune qu'il perdit dans l'incendie et les troubles qui désolèrent l'île, les 4 mars et 22 août 1791, à la suite de la révolte des nègres. Saint-Domingue connut alors les plus grandes horreurs et Hughes n'oublia jamais ces événements. Son frère, qui était son associé, fut massacré dans la fatale journée du 22 août 1791¹, durant laquelle les nègres égorgèrent leurs maîtres, incendièrent les propriétés et ravagèrent le pays, comme plus tard à la Guadeloupe.

Découragé, ayant échappé miraculeusement à la mort, totalement ruiné, Victor Hughes rentra en France et débarqua à Nantes, en octobre 1792. La Révolution battait son plein. Sans le sou, il fréquenta les clubs, intrigua dans les loges et participa à toutes les manifestations révolutionnaires.

1. Le colonel Mauduit y périt aussi.

*
* *

Le pavillon anglais dominait les mers. Nos ennemis possédaient plus de cent vaisseaux de ligne. Nous n'en avons que cinquante depuis l'incendie de Toulon et sur ces cinquante il n'y en avait que trente capables de prendre la mer. Comme nous l'avons vu, ils avaient profité des discordes qui régnaient entre les blancs, les mulâtres et les nègres pour s'emparer de nos colonies et cherchaient à les garder.

Monge et d'Albarade faisaient des efforts surhumains pour rétablir notre marine. Ce qui manquait surtout c'était les officiers et les équipages. La marine exige des hommes expérimentés et tous les hommes expérimentés étaient incompatibles avec la Révolution.

Hughes alla offrir ses services à Monge, « ses connaissances et sa vie ». Il était homme de mer et connaissait les Antilles. Monge allait prendre sa demande en considération lorsqu'il succomba sous toutes sortes de difficultés.

N'ayant rien à perdre et tout à gagner, Hughes renouvela alors ses offres à Fouché qui, après avoir fait partie des Girondins modérés était passé aux extrémistes et venai

d'être nommé le délégué de la Convention dans le département de la Loire-Inférieure où il se conduisait en terroriste à Nantes, à Nevers, à Moulins. Il pillait les riches ¹, exigeait des contributions en blé et en vin des fermiers, raffait l'or et l'argent des banques, « ces vils métaux corrupteurs que tout vrai républicain doit mépriser ². »

Accroché au mur de son bureau on lisait sa fameuse proclamation de foi, cette « Instruction révolutionnaire » formulée par lui et contresignée par Collot d'Herbois :

« Tout est permis à ceux qui agissent dans le sens de la Révolution.

Il n'y a d'autre danger pour la République que de rester en arrière des lois de la République.

Prenez tout ce qu'un citoyen a d'inutile, car le superflu est une violation évidente et gratuite des droits du peuple.

Le temps des demi-mesures et des tergiversations est passé. Il faut frapper les grands coups. La liberté ou la mort. Choisissez ³. »

1. Danton avait fait appel à tous en proclamant que « tout appartient à la Patrie quand la Patrie est en danger. Que chacun fasse son devoir, ceux-ci en donnant leur sang, ceux-là en donnant leur agent. Allons, misérables, prodiguez vos richesses. »

2. Il mourut vingt fois millionnaire.

3. Et il allait mourir Duc de l'Empire!

Les deux hommes étaient faits pour s'entendre. Fouché le nomma accusateur public près des tribunaux révolutionnaires, d'abord à Rochefort, puis à Brest.

Hughes avait juré d'exécuter à la lettre les décisions de la Convention ¹ et de châtier les « bourgeois incorrigibles ». Il devint un grand pourvoyeur de « dame guillotine », un Fouchier-Finville provincial redoutable et, chose curieuse, la première tête qu'il fit tomber à Rochefort fut celle d'un mulâtre. La dernière fut celle de M. de Bragelongue, à la Guadeloupe. Il pratiqua en série le massacre des royalistes et nous connaissons son triomphe, la grande hécatombe des officiers et marins de *l'Appolon*. C'est à cette même époque que Carrier fit noyer à Nantes, dans la Loire, des centaines de suspects. Hughes se souviendra de cet épisode odieux lorsque, après la capitulation des Anglais à la Guadeloupe, il fera décapiter, fusiller ou noyer 865 prisonniers.

Dans son rapport du 26 frimaire, an III, à la Convention, il mit un point d'orgueil à exposer le sort cruel qu'il avait réservé à ces « blancs émigrés », plus 300 hommes de couleur libres et une centaine d'esclaves .

C'est toujours au nom de la liberté, de

1. En trois ans la Convention rendit 11,200 décrets.

2. Ces derniers furent envoyés aux travaux forcés.

l'amour de la patrie, que les « purs », les esprits extatiques, les idéalistes et les réformateurs font, dans un noble dessein, couler le plus de sang et, en même temps, le plus de mal à leur foi. Ce sont eux-mêmes qui donnent inconsciemment l'impulsion aux maux et aux meurtres qu'ils abominent. Robespierre, dont la signature se trouve au bas de milliers de décrets redoutables, a pourtant combattu la peine de mort et stigmatisé la guerre comme un crime.

Marat, qui réclamait 300.000 têtes, Danton qui créa le Tribunal révolutionnaire, n'ont-ils pas exhalé leur âme pleine de terreur devant la vision constante de la guillotine? Ils avaient le pressentiment de leur fin!

*
* *

Jean Bon Saint-André et Prieur avaient succédé à Monge et d'Albarade à la Marine. Ils travaillaient à reconstituer notre marine de guerre qui était surtout pauvre en véritables chefs. Pour réaliser des économies, Louis XVI avait, à la veille de la Révolution, fait licencier un grand nombre d'officiers de valeur.

Pour atténuer la disette de blé qui se faisait cruellement sentir, le Comité de Salut

Public avait décidé une grande importation de céréales d'Amérique et l'amiral Vanstabel avait reçu l'ordre d'escorter jusque dans nos ports les deux cents navires des États-Unis chargés de blés qui devaient servir à la subsistance publique.

Bien entendu, les Anglais avaient résolu de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'arrivée en France de ces secours et préparaient un immense armement. Jean Bon Saint-André, proconsul tout puissant, faisait des efforts surhumains pour reconstituer l'escadre de Brest, seul espoir de la nation. Cette escadre était malheureusement constituée de vaisseaux ayant fait les campagnes d'Amérique ou de l'Inde, vieux de près de vingt ans. Il fallait les réparer tous, certains avaient la carène percée de vers et recouverte d'une couche de coquillages et, pour les armer, il n'y avait que des canons rongés par la rouille, contemporains de Duquesne et de Tourville. Les matelots les appelaient les « noie-monde ». Les équipages décomposés furent remplacés à la manière prompte et violente des Jacobins : on plaça à bord des vaisseaux de la république des paysans qui n'avaient jamais navigué, de jeunes réquisitionnaires, étrangers au rude métier de matelots, ou bien des pêcheurs de la côte qui n'étaient jamais montés à bord

d'un bâtiment de guerre et on éleva de simples officiers aux plus hauts grades.

A part quelques anciens capitaines de la compagnie des Indes qui avaient servi autrefois comme auxiliaires, ils n'avaient aucune expérience et, comme on peut aisément se l'imaginer, c'étaient des chefs de manières fort rudes et d'esprit inculte. Mais tous étaient extrêmement braves et haïssaient cordialement l'Anglais qu'ils connaissaient depuis longtemps.

« La ville de Brestressemblait le matin à un atelier et le soir à une tabagie. Sa population était doublée et au delà par une multitude effervescente qui remplissait tous les lieux. Dès le coup de canon de Diane, le port fourmillait de travailleurs et d'embarcations. Ici, l'on mâtait un vaisseau, là on transportait des vivres; plus loin on embarquait des canons de gros calibre; ailleurs des barils de poudre. Des citernes allaient porter l'eau en rade; des chalands se chargeaient d'un parc de boulets; des caisses de biscuits, des voiles, des cables sortaient des magasins; des forçats installaient une vergue, des canonniers s'exerçaient au tir du canon; des bâtiments de haut-bord étaient halés pour se rendre à la chaîne qui ferme l'entrée du port et qui lui sert d'avant-garde. Ces opérations et une foule d'autres entretenaient un mouvement rapide,

bruyant, continu, dont tous les actes s'enchaînaient et avaient pour but de mettre la flotte en état de prendre la mer et d'aller combattre l'ennemi.

Le soir offrait un spectacle tout différent. Au premier son de la cloche du port qui annonçait la cessation des travaux, sauf ceux des grandes corvées de nuit, douze à quinze mille hommes s'élançaient hors des grilles en courant comme des écoliers échappés. Ils allaient jouir de leur liberté, mettre leur temps à profit et dissiper leur vie. Ils étaient pressés d'exister car il leur restait seulement peu de temps à dépenser avant d'avoir sous leurs pieds les abîmes de l'océan, sur leurs têtes la furie des tempêtes, et devant eux les canons chargés à mitraille de la triple batterie d'un vaisseau anglais. Cette destinée menaçante et prochaine n'altérait en rien leur gaieté »¹.

C'est à ce moment que la Convention apprit le désastre de la Martinique² et résolut d'envoyer une expédition pour reprendre l'île aux Anglais et retenir dans le devoir ceux de nos colonies qui, fatigués des excès révolutionnaires, manifestaient l'intention de se rendre à l'ennemi.

1. A. Moreau de Jonnés. *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*.

2. On ignorait encore celui de la Guadeloupe.

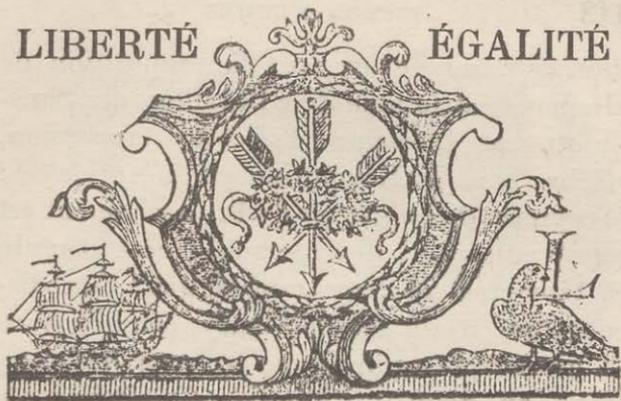
Des ordres sont donnés à Jean Bon Saint-André et Prieur de préparer cette petite expédition. Hughes apprend les préparatifs et toujours anxieux de prendre un commandement à la mer il va voir Jean Bon Saint-André qui l'accueille chaleureusement. Celui-ci le recommande chaudement à Robespierre. Il est nommé Commissaire de la Convention aux îles du Vent, avec Chrétien, antérieurement désigné, et les pouvoirs les plus illimités. L'affaire de « l'Appolon » avait déjà valu à Hughes les félicitations de la Convention, Robespierre lui donna « carte blanche » pour continuer son « épuration ». Il allait se faire remarquer par de nouvelles atrocités.

Les pouvoirs octroyés aux commissaires nationaux leur donnaient le droit de révoquer les généraux, de recruter des soldats, de nommer les officiers, de lever des impôts, de rendre des jugements, de condamner à mort les suspects et de confisquer leurs biens. Aucune autorité supérieure à celle des proconsuls portant le chapeau à plume rouge, l'écharpe tricolore, symbolisant le pouvoir de la Convention nationale toute entière. Nous allons voir l'usage que fera Victor Hughes de ces pouvoirs illimités et qu'il maintint alors même que Robespierre était depuis longtemps mort et qu'un grand nombre de

mesures réparatrices avaient été adoptées dans la Métropole.

« Si l'homme jeune, alors en butte aux nombreuses passions qui l'assiègent, peut quelquefois se laisser entraîner à leur violence, n'est-ce pas cette même violence qui entretient le feu de son génie, qui agrandit ses idées et qui donne à son caractère cette force et cette énergie nécessaires, surtout dans les temps de révolution »? écrivait Danton au président de l'Assemblée législative. La Révolution fut accomplie dans son ensemble par des hommes jeunes et Hughes avait trente-deux ans.

LIBERTÉ ÉGALITÉ



VICTOR HUGHES REPREND
LA GUADELOUPE AUX ANGLAIS

Parti de l'île d'Aix le 23 avril 1794 (4 floréal an II), la petite flotte portait outre les deux commissaires de la Convention, Victor Hughes et Pierre Chrétien, le général de division Aubert, le général de brigade Cartier, l'adjutant général Rouyer.

L'expédition, placée sous les ordres du capitaine de vaisseau Leissègues, comprenait les frégates *La Pique* et *La Thetis*, le brick *Le Cerf-Volant* et six bâtiments de transport.

Les transports avaient à leurs bords, sous le commandement du chef de bataillon Boudet et de l'adjutant-major Paris, un bataillon de chasseurs des Pyrénées, fort de 830 hom-

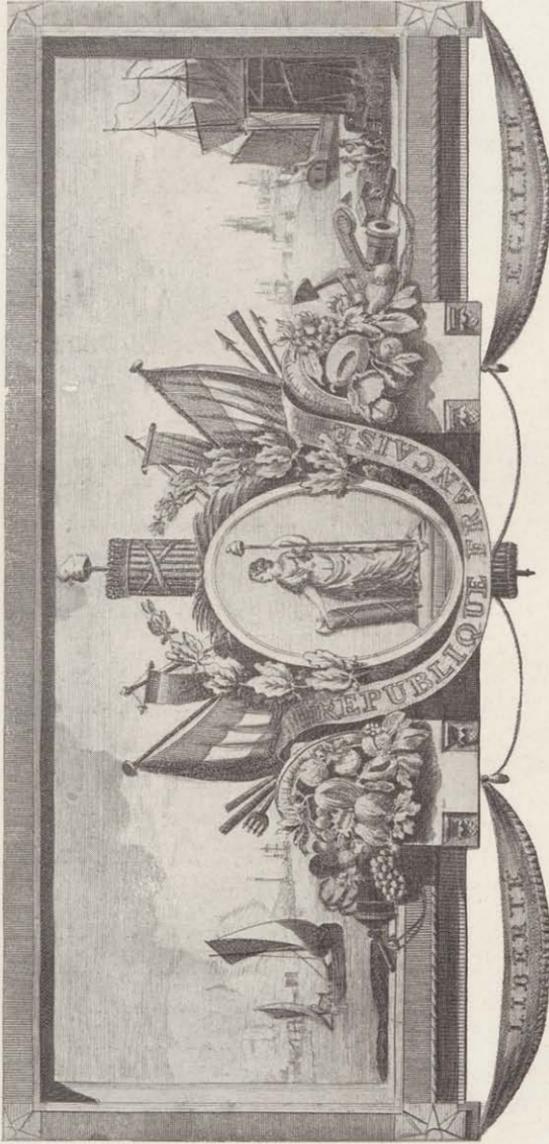
mes, qui, au départ, sur la proposition de Hughes, prit le nom de « Bataillon des Sans-Culottes ». L'origine de cette expression, célèbre sous la Révolution est la suivante : Mesdames de Coigny et de P... assistaient un jour à une séance de l'Assemblée constituante et témoignaient leur improbation d'un discours que tenait l'abbé Maury; celui-ci, avec sa grossièreté ordinaire, s'écria en les montrant du doigt : « Monsieur le Président, faites donc taire ces deux sans-culottes ».

Le ministère girondin fut appelé le « Ministère des Sans-Culottes ». Dumouriez qui s'en amusa beaucoup dit dans ses mémoires : « Si nous sommes sans culottes, on s'apercevra d'autant mieux que nous sommes des hommes ».

Il y avait, en outre, une compagnie d'infanterie de 123 hommes; deux compagnies d'artillerie de 200 hommes, commandées par le capitaine Pélardy; au total 1153 hommes de troupes.

La petite flotte avait reçu l'ordre de se diriger sur la Guadeloupe¹, en évitant de se compromettre avec les forces supérieures anglaises et de se servir de cette colonie comme base de ravitaillement pour reprendre ultérieurement la Martinique aux Anglais.

1. Au moment du départ (23 avril) l'expédition ignorait la prise de la Guadeloupe (22 avril).



En tête d'un rapport.

La traversée dura quarante jours. Durant le voyage on réussit à faire deux prises de bateaux ennemis.

Le 2 juin 1794 (14 prairial an II), elle arriva à la Désirade où de Leissègues apprit que les Anglais qui occupaient l'île depuis le 22 avril avaient débarqué 8.000 hommes, auxquels s'étaient joints 2.000 blancs. De plus, ils étaient appuyés par une escadre, sous les ordres de l'amiral Jervis. Marie-Galante et les Saintes étaient aussi occupées.

A ces forces imposantes, les Anglais disposaient d'une flotte formidable mouillée à Barbade : 14 vaisseaux de ligne ou frégates, 18 transports sous le commandement de l'amiral lord Abercromby.

Attaquer, avec un si faible armement, des forces infiniment supérieures et plus aguerries était une simple folie, pourtant c'est ce que décida Hughes.

De Leissègues convoque un Conseil de guerre à bord de *La Pique* et fait part de ses craintes aux deux commissaires civils. Il propose de prendre chasse vers les États-Unis d'Amérique, ainsi que le spécifiait ses ordres « dans le cas où il ne serait pas en mesure de rien tenter d'avantageux pour les colonies ».

Victor Hughes proteste énergiquement, fait ressortir qu'une occasion unique s'offre d'une surprise puisque l'escadre de Jervis

n'est pas en vue. Il termine en s'écriant :

« La Convention nous a envoyé à la Guadeloupe, c'est à la Guadeloupe que nous débarquerons et tous ceux qui enfreindront ses ordres seront considérés comme des traîtres à la Patrie. »

On décide de s'approcher prudemment de l'île. Un officier est envoyé à terre à Saint-François et il revient, confirmant la nouvelle que l'amiral Jervis est momentanément éloigné de la Guadeloupe.

Le débarquement est décidé. Dans la nuit du 2 juin (14 au 15 prairial) la petite flotte est en face du Gosier, à l'entrée de la rade de Pointe-à-Pitre. L'ennemi est puissamment retranché dans le fort « Fleur d'Épée » qui est défendu par 16 canons et un obusier.

Sous les ordres des généraux Cartier et Rouyer, les hommes atterrissent à l'est du Gosier, à la Pointe des Salines. L'ennemi qui ne s'attendait pas à tant de hardiesse, n'avait envoyé sur la plage que quelques compagnies qui furent mises en déroute. Eperdus, les Anglais, au nombre de 900, se jettent dans le fort « Fleur d'Épée ». Profitant de ce premier succès, Victor Hughes s'accroche aux mornes environnants, dont l'un, le morne « Mascotte », domine le fort, et se retranche dans de fortes positions.

Le 6 juin (8 prairial), par une nuit obscure,

il reprend l'attaque. Le commissaire Chrétien se met à la tête des troupes qui comprenaient le bataillon Boudet et 200 marins, et, secondé par le général Cartier les entraîne, au pas de charge, à l'assaut du fort, tandis que de Lessègues, qui était venu s'emboşer devant, le bombarde par mer. En vain, l'ennemi oppose à ces assaillants le feu soutenu de sa puissante artillerie, les Français enlèvent le fort à une heure du matin.

Etonné de tant d'audace, l'ennemi s'enfuit épouvanté, abandonnant ses positions en arrière du fort, ainsi que la ville de Pointe-à-Pitre, et se retire au delà de la Rivière Salée.

Le commissaire Chrétien, dont la santé était précaire, mourut le lendemain de suites de fatigue. Sur le champ de bataille, on trouva mort le sergent Depouille, le corps percé de vingt-quatre coups de baïonnette. Il avait pénétré le premier dans le fort. Le lendemain matin on constata qu'il y avait parmi les vainqueurs deux femmes : les citoyennes « Dandane » et « Presson » qui s'étaient jointes aux assaillants.

Pendant l'assaut, Victor Hughes et le capitaine Pélardy étaient restés au Gosier, avec leurs canons. Aussitôt le fort occupé, Hughes donne l'ordre à Pélardy d'y aller, de désenclouer les canons anglais, de remettre en état

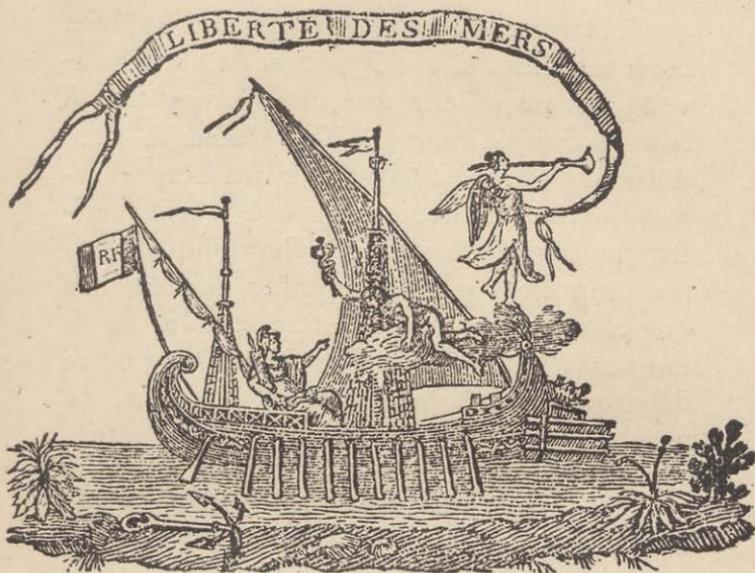
les pièces et de réparer les dommages faits par l'ennemi en l'évacuant.

Dès le lendemain, Pélardy ayant exécuté ces ordres, le bombardement de la ville commence. Les Anglais s'empresent de l'évacuer. Les Français y entrent tandis que de Leis-sègues fait franchir la passe par sa petite division. On s'empare de 87 bâtiments de commerce anglais qui se trouvaient dans le port et de magasins abondamment pourvus de denrées coloniales, sucre, café, cacao, appartenant à des colons français et confisqués par les Anglais.

Victor Hughes entre dans l'histoire!

*
* *

Le 29 prairial an II (17 juin 1794) Hughes adressait à la Convention le rapport suivant :



A Pointe-à-Pitre, île Guadeloupe, le 29 prairial an II de la République française, une et indivisible.

« Le Commissaire délégué par la Convention nationale aux îles du Vent, au Comité de Salut Public.

« Notre arrivée en cette colonie tient du prodige : la conquête de la Grande-Terre, Guadeloupe, comptera dans les fastes de la République. Le 14 du présent mois, à vue de terre, nous apprîmes que la République avait perdu toutes ses possessions de l'Amérique et

que les traîtres les avoient livrées aux Anglais: nous acquîmes la confirmation de cette nouvelle par un officier que nous envoyâmes à terre à Saint-François. Nous fûmes à bord des deux transports haranguer nos frères d'armes, que nous trouvâmes disposés à tout sacrifier pour faire triompher la République. Nous ne comptâmes point le nombre des ennemis que nous avions à combattre et nous fîmes une tentative de Flibustiers. Nous fîmes notre débarquement à la pointe des Salines, au nombre de 1.000 hommes, sans autres ustensiles de siège que nos baïonnettes et d'autres remparts que nos corps. Le fort de Fleur d'Épée fût emporté d'assaut le 18 à minuit; il était défendu par 900 hommes, 16 pièces de canons et un obusier. Vous connaîtrez son importance et sa force lorsque vous saurez que, trois mois auparavant, les Anglais, avec tous les attirails d'un siège, ayant à leur tête le général Grey et le fils de leur tyran, eurent toutes les peines du monde à le prendre avec 3.500 hommes, lorsqu'il n'était défendu que par 110 patriotes. Nous avons eu dans cette affaire 90 sans-culottes tant tués que blessés, les ennemis plus du double, et quelques prisonniers, tant Français qu'Anglais. Le major Dommond et quelques officiers qui y commandaient ont perdu la vie. La prise de ce fort étonna tellement les ennemis qu'ils éva-

euèrent les cinq autres, dont nous nous sommes emparés, ainsi que de la Pointe-à-Pitre et de son port, où nous avons trouvé environ 80 bâtimens, beaucoup de denrées coloniales qui se perdent, vu la confusion et le désordre inséparables d'une si grande conquête par aussi peu d'hommes.

Après ce succès, nous avons eu le bonheur de délivrer de la prison de cette ville un grand nombre de malheureux patriotes qui y gémissaient, nous les avons armés aux dépens des Anglais. Les aristocrates avaient tenté de mettre le feu à cette prison.

Cinq jours après la prise de la Pointe-à-Pitre, l'amiral Jervis est venu nous bloquer avec 4 vaisseaux de ligne, 6 frégates ou corvettes et 7 autres bâtimens de guerre : il a mis quelques troupes à terre, mais nous sommes si résolus et si bien fortifiés, que nous ne les craignons pas. J'ai eu le malheur de perdre le citoyen Chrétien, mon collègue, les grandes fatigues ont achevé de ruiner sa santé déjà très affaiblie par de longues souffrances; nos regrets l'ont accompagné jusqu'au tombeau; c'était lui qui commandait les troupes à l'attaque du fort Fleur d'Épée. La prise de la Grande-Terre et de la Pointe-à-Pitre fait éprouver aux Anglais une perte de deux cents millions, tant par toutes les denrées et confiscations qu'ils avaient faites,

que par les prises que nous avons faites sur eux. »

*
* *

A la réception de ce rapport, la Convention nationale vota des félicitations au fougueux Commissaire, qui figurent au « Bulletin des lois de la République française » :

« N^o 333. Loi portant que les troupes qui ont reconquis une partie de l'île de la Guadeloupe ont bien mérité de la patrie. »

« Du 25 fructidor, l'an deuxième de la République française, une et indivisible. (11 septembre 1794).

« La Convention nationale, décrète que les troupes qui ont reconquis une partie de l'île de la Guadeloupe et repoussé les Anglais, ont bien mérité de la patrie.

« Visé par le Représentant du Peuple, Inspecteur aux Procès-Verbaux.

Signé : S. E. MONNEL.

Collationné à l'original, par Nous, Président et Secrétaires de la Convention nationale.

A Paris, le 2 vendémiaire, an troisième de la République française, une et indivisible.

Signé : AMAR, *ex-président*,

CORDIER et J. BORIE, *secrétaires*.

*
* *

Hughes, en débarquant à la Guadeloupe, brandissait d'une main le décret du 4 février 1794, portant abolition immédiate de l'esclavage dans les colonies françaises et admettant tous les noirs à l'exercice des droits de citoyens français et de l'autre la guillotine.

Le décret du 4 avril 1792 avait déjà assimilé les hommes de couleur et les nègres libres aux blancs, dans l'exercice des droits politiques. Le 16 pluviôse, an II (4 février 1794), après l'exposé de l'affreuse situation faite aux esclaves par l'un des trois députés de Saint-Domingue, Levasseur (de la Sarthe) avait pris la parole : « Je demande que la Convention, sans céder à un moment d'enthousiasme, bien naturel cependant dans une telle circonstance, mais fidèle aux principes de justice et d'égalité qu'elle a consacrés, fidèle à la déclaration des droits de l'homme, décrète, dès ce moment, que l'esclavage est aboli sur tout le territoire de la République. Vainement aurions-nous proclamé la liberté et l'égalité s'il reste sur le territoire de la République un seul homme qui ne soit pas libre comme l'air qu'il respire, s'il existe encore un esclave. Proclamons la liberté des

hommes de couleur! Donnez ce grand exemple à l'univers... »

Lacroix (d'Eure-et-Loir) l'interrompt avec cette phrase : « Président, ne souffrez pas que la Convention se déhonore par une plus grande discussion. »

L'Assemblée entière se leva et vota la proposition à l'unanimité. Le président proclama alors l'abolition de l'esclavage.

En quittant la France, Hughes avait fait embarquer sur *la Pique* une guillotine et les bustes en marbre de Marat, de Carrier, de Robespierre et deux autres statues représentant l'une Marie-Antoinette et l'autre un « sans-culotte », dans une position vulgaire ¹. Les bustes ont disparu, enterrés sans doute comme les deux statues retrouvées à Sainte-Anne et qui sont actuellement au Musée Lherminier, à Pointe-à-Pitre.

En débarquant, son premier soin fut de dresser cette guillotine sur la place publique (Le marché actuel). Il aura à se venger de « ces coquins de nobles qui ont passé aux Anglais ». Effrayés, à juste titre, tous les colons royalistes vont rejoindre les troupes anglaises, tandis que les nègres auxquels il apporte la liberté s'allient à lui. Ces derniers

1. La scène de la conciergerie.

voulaient d'ailleurs tous être soldats, tant l'uniforme les éblouissait.

Hughes fait placer, par le général Aubert, deux pièces d'artillerie sur la route qui conduit à la Gabare, tandis que les Anglais se fortifient au morne Saint-Jean. Ils y établissent une batterie qui balaie le passage de la Rivière Salée et empêche les Français de se ravitailler en eau douce. Ils ne peuvent ainsi parvenir à la source « Bon goût ».

L'amiral Jervis (devenu lord Saint-Vincent) a appris ces événements. Le 6 juin (8 prairial) il est à Basse-Terre. Il envoie, par terre, le général Grey, pour reprendre la ville aux Français. Le 8 juin (10 prairial) l'ennemi repasse la Rivière Salée, s'empare du poste « Le Sage », mais il est repoussé vigoureusement à la baïonnette. Le général Aubert, atteint d'une balle en pleine poitrine trouve la mort dans cet engagement.

Hughes qui sait que l'amiral Jervis ne peut tarder à paraître devant la Pointe-à-Pitre, ordonne à de Leissègues de couler dans la passe deux des bâtiments précédemment capturés, afin de fermer l'entrée du port. En hâte, quatre petits bâtiments de commerce sont rasés de leur mâture et transformés en canonnières; des batteries terrestres sont armées avec l'artillerie des frégates à l'Ilet à Cochons et à d'Arboussier.

Pour grossir ses effectifs, il invite les noirs à venir en nombre s'enrôler sous le drapeau tricolore. Tout citoyen qui amène 10 hommes est fait caporal; de 10 à 25, sergent; de 25 à 50, sous-lieutenant; de 50 à 100, lieutenant; plus de 100, capitaine. Parmi les nouveaux capitaines, citons un noir « Vulcain ».

Ces hommes sont encadrés par les troupes européennes. Des compagnies de canonniers, de sapeurs, de dragons, de gendarmes sont organisées et s'exercent sous la pluie de fer et de feu qui arrose la ville.

Le 11 juin (13 prairial) Jervis est devant la Pointe-à-Pitre, avec six vaisseaux de ligne, douze frégates ou corvettes, cinq canonnières et seize transports chargés de troupes de débarquement et tout l'attirail nécessaire pour un siège. A son tour, il opère un débarquement au Gosier, au même endroit que les Français deux mois auparavant mais en avançant prudemment pour chercher à reprendre le fort Fleur d'Épée, dont l'officier Dumont assure la défense. Il parvient au morne « Mascotte » que les Français abandonnent faute d'hommes pour s'y maintenir et de là commence le bombardement du fort ainsi que celui de « l'Union ». Sa flotte aide l'action par mer.

L'ennemi établit cinq batteries devant le fort : une de 5 mortiers de 12 pouces, une de

5 canons de 36, une de 3 obusiers, une de 8 pièces de petit calibre et une de 3 canons de 16 avec 2 obusiers. Le bombardement est alors continu.

Victor Hughes s'est enfermé dans la Pointe-à-Pitre avec le commandant de la division navale et les généraux. Les batteries du morne Saint-Jean et deux autres établies à Berville et au Morne à Savon bombardent la ville et cherchent à l'incendier.

La ville comptait alors 12.000 âmes, dont environ 4.000 blancs, 3.000 hommes de couleur libres et 5.000 esclaves. Il y avait 44 rues, 803 maisons, 81 terrains non bâtis et trois places publiques : la « place du Marché », la plus vieille, qui a gardé son nom et son affectation; la « place Sartine », devenue place de la Victoire et la « place Tascher », appelée après la Révolution « place du Petit-Cours », nom qu'elle conserva jusqu'au moment où les marais furent comblés. Elle prit plus tard le nom de « place Gourbeyre »¹, faisant face à la cathédrale actuelle dont la construction commença en 1807 et ne put être terminée qu'en 1824, par suite de dilapidation des fonds et de négligence. L'ancienne église fut brûlée par Hughes, comme nous le verrons par la suite.

1. En souvenir de l'amiral Gourbeyre, auquel on a érigé une statue.

*
* *

Tout le petit Cul-de-Sac est en feu. Les Français sont dans une pénible situation. De toutes parts la mort et l'incendie font des ravages auxquels vient s'ajouter la fièvre jaune.

La batterie du morne Mascotte fait un mal énorme au fort Fleur d'Épée. Le général Aubert charge le capitaine Pélardy de conduire deux pièces de quatre sur un morne voisin très difficile d'accès, d'où il pourra prendre à revers le camp anglais. Avec beaucoup de mal, il réussit à y traîner ses pièces, avec quinze canonniers, mais l'ennemi les découvre, dirige son feu de ce côté, tue plusieurs hommes et les autres s'enfuient, laissant Pélardy seul sur les lieux. Si l'on veut réduire au silence la batterie du Morne Mascotte, qui domine le fort, il faut faire une attaque directe. Hughes fait rappeler Pélardy, rassemble une colonne de 250 hommes et l'envoie à l'assaut des 1.800 Anglais qui y sont retranchés. Cette colonne est repoussée après avoir perdu 112 « républicains ». La perte des Anglais est de 250 hommes.

La nécessité de dégager le fort s'imposant, la tentative est renouvelée quelques jours après, avec 800 hommes, mais toujours sans

succès. Trois cents « républicains » restent sur le terrain. Hughes doit renoncer à ces attaques, le nombre de ses soldats est trop restreint. Il porte tous ses efforts sur la défense du Morne du Gouvernement, situé à l'extrémité de la ville et qui doit former le dernier réduit de ses retranchements. Le capitaine de vaisseau Merlet, assisté des lieutenants de vaisseau Dupont et Desroches, commande ce poste important. Un autre capitaine de vaisseau, Escubar, commande les canons dispersés dans diverses rues de la ville.

La situation devient de plus en plus critique dans le fort Fleur d'Épée, dans la ville et dans le port. Dans les rues de la ville on ne voit plus que de longues files de brancards transportant les morts et les blessés. Dans l'encombrement, la pourriture des plaies se déclare et la mortalité devient élevée. Dans le port, les frégates sont menacées d'être incendiées. De Leissègues les fait protéger en plaçant devant elles des bâtiments marchands et en les « bastinguant avec des fouillards et des balles de coton ».

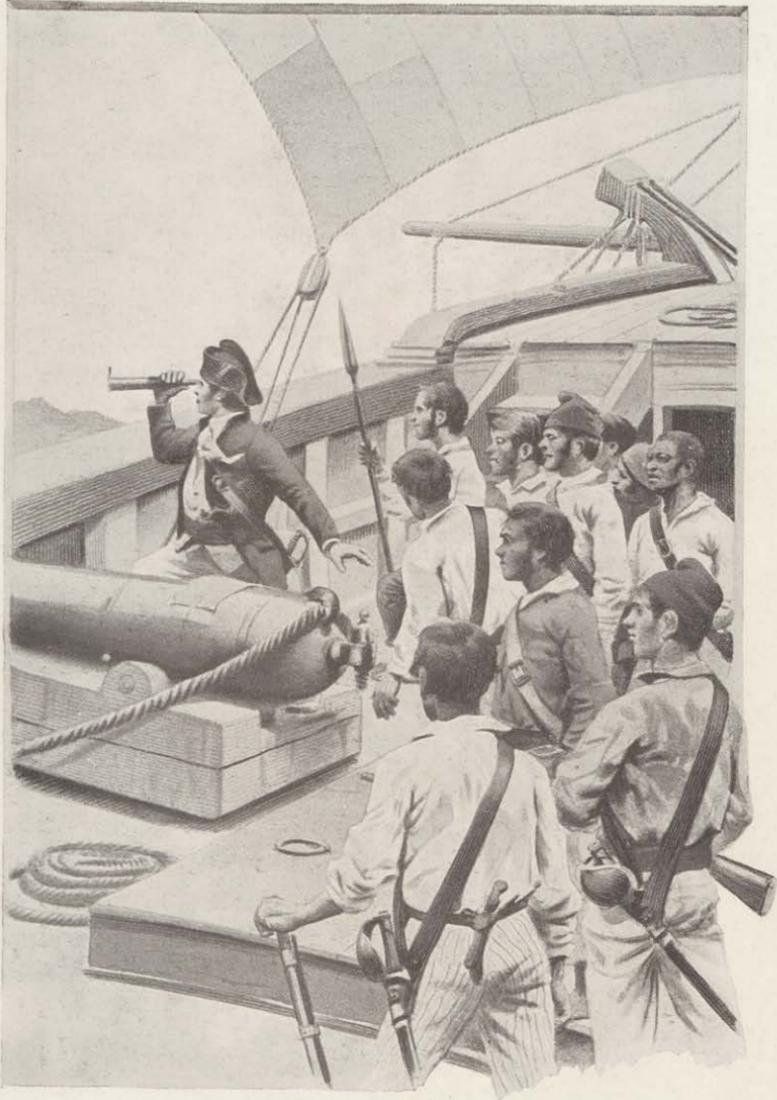
Dumont, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, qui commande le fort et a déployé autant de talent que d'intrépidité dans sa défense, a la cuisse cassée par un biscaien.

Trois généraux sont morts : Aubert, comme

nous l'avons dit précédemment, d'une balle en pleine poitrine, lors de l'attaque de la Rivière-Salée, Cartier, de la fièvre jaune, Rouyer, atteint par un éclat de bombe. Il ne reste que 200 hommes valides sur les 1.153 au départ. Les troupes sont exténuées de fatigue, privées d'eau mais elles ont en abondance du sucre et du café. Hughes, résolu à « bouter » hors de l'île les Anglais, reste inébranlable dans sa résolution, et ne désespère de rien. Pour essayer d'arrêter le feu des Anglais, qui tirent à boulets rouges sur les frégates dans le port, il fait conduire sur l'une d'elle, la plus exposée, tous les soldats anglais faits prisonniers, pensant que l'ennemi ne tirerait pas sur ses propres hommes, mais le moyen ne réussit pas.

Le 29 juin, Jervis fait proposer une reddition. Le général Boudet, qui a succédé au général Aubert, est partisan de la capitulation. Il considère la position intenable. Tous les murs de la ville sont criblés de boulets, les toitures n'existent plus, la soif est intolérable sous le soleil ardent des Antilles. Hughes bondit, lui arrache les épaulettes en disant : « Tu es un lâche. Les républicains ne se rendent pas. Tu n'es pas digne de les commander ». Et il charge le parlementaire de Jervis de lui porter cette réponse.

« Va dire à ton « Goddam » de maître



Victor Hughes approche de la Guadeloupe.

qu'après l'avoir chassé des eaux de la Guadeloupe, j'irai à la Basse-Terre et je ferai décapiter le général Dundas sur la place publique »¹.

Les Anglais indignés qu'une poignée d'hommes, enserrés dans une ville ouverte, puisse rester sourds à leur proposition, décident d'en finir.

Dans la nuit du 13 au 14 messidor (1^{er}-2 juillet), de six heures du soir jusqu'à deux heures du matin, pendant huit heures consécutives, les batteries de Saint-Jean et du Morne Savon, dépendantes du camp de Berville, font un feu violent sur la ville qui n'est plus qu'un monceau de ruines. Puis, ce feu ayant cessé, les habitants se livrent au sommeil. Victor Hughes s'est retiré dans la maison qu'il occupait près de l'Eglise², lorsque trois colonnes anglaises se présentent aux portes de la ville. La première, égorgeant les sentinelles des postes avancés, prend possession en silence de la place Sartines; la seconde arrive au pont des Aymes, essayant de prendre les Français par derrière. Le sergent Bergniol qui commande ce poste, avec

1. Il ignorait que le général Dundas était mort dans les premiers jours de juin et enterré au fort Saint-Charles, à Basse-Terre.

2. Exactement aujourd'hui à l'encoignure 15 place de l'Église et 2 rue Alsace-Lorraine.

un seul canon, les laisse approcher jusqu'à portée de pistolet et alors fait feu. Sa pièce était chargée à mitraille. La colonne ennemie est broyée. Les soldats, casernés dans les maisons voisines, ouvrent un feu nourri sur les habits rouges. L'ennemi doit reculer.

La troisième colonne a pénétré dans la ville et fouille les maisons. Il est trois heures du matin.

Victor Hughes, réveillé par la fusillade, s'est précipité dans la rue, en chemise¹, l'épée à la main. Il n'a que le temps de rejoindre les chefs militaires casernés sur le Morned du Gouvernement.

Tout à coup une formidable explosion se fait entendre. Par mégarde, des soldats anglais ont mis le feu à un dépôt de poudre situé au rez-de-chaussée de la maison occupée par la veuve du général Aubert et ses enfants. La maison a sauté ensevelissant sous les décombres tous les occupants et bon nombre de soldats anglais, parmi lesquels un capitaine de vaisseau et d'autres officiers. C'est le signal d'une panique et le commencement de la déroute. Les Anglais fuient en désordre vers

1. Ironie du destin, la maison qu'occupait Hughes a été pendant de longues années le refuge des Sœurs de Saint-Paul qui y avaient élevé une petite chapelle, là où le sanguinaire délégué de la convention a signé tant d'arrêts de mort!

la place Sartines en criant : « la ville est minée ».

Il commence à faire jour, on peut distinguer les uniformes rouges des Anglais. Boudet et le capitaine d'artillerie Pélardy rassemblent tous les hommes disponibles. Ils descendent du morne et se précipitent avec impétuosité sur l'ennemi, le mettent en déroute, capturent son artillerie et le poursuivent, baïonnettes aux reins, jusqu'à ses retranchements.

La place Sartines est couverte de cadavres. Les Anglais ont perdu 475 hommes, dont 25 officiers, parmi lesquels le général Gown, commandant en second et le capitaine de vaisseau Robertson. Le général Symes, commandant en chef de l'attaque, est blessé. Il y a plus de 400 autres blessés et 300 prisonniers, dont 35 officiers, et deux pièces d'artillerie ont été capturées.

Durant ce temps, le valeureux Dumont, blessé, assiégé de tous côtés, tient bon et résiste énergiquement à toutes les attaques. Malheureusement les munitions diminuent et il voit avec désespoir approcher l'heure de la reddition. La victoire de Hughes lui donne espoir. Dans la nuit du 4 juillet, il subit une dernière et formidable attaque qui est repoussée. L'amiral Jervis décide alors de rembarquer les troupes et de les porter au camp de Berville, pour rejoindre le gros des

forces anglaises et nous barrer la route de la Basse-Terre.

Le fort Fleur d'Épée est sauvé! Les Français sont maîtres de la Grande-Terre.

Pour commémorer ce haut fait d'armes, Victor Hughes donne le nom de « Morne de la Victoire » au Morne du Gouvernement ¹; celui de « Place de la Victoire », à la place Sartines « Place de la Liberté », à la place du Marché (ce nom n'est pas resté) au milieu de laquelle s'élevait la guillotine, et Pointe-à-Pitre est remplacé par « Port de la Liberté », que la Convention confirma par son décret du 25 fructidor An II, appellation qui n'a pas été non plus maintenue par la suite.

Victor Hughes n'a plus de généraux. Il nomme le capitaine Pélardy général de division et commandant en chef de la force armée et donne le grade de général de brigade au chef de bataillon Boudet.

Deux cents français et quelques recrues inexpérimentées avaient tenu tête et remporté une brillante victoire sur deux mille Anglais, grâce à l'inflexible volonté, à l'inébranlable foi de leur chef : Victor Hughes.

1. Ce morne n'existe plus. Il a été nivelé par la suite. Le palais de justice occupe l'emplacement de l'ancienne citadelle.

*
* *

L'ennemi s'est retiré au camp de Berville ¹, de l'autre côté de la Rivière Salée, en face de la ville, avec les débris de ses troupes et ceux des colons qui s'étaient joints à lui.

Le bras de mer qui sépare la ville de ce camp n'est pas large et les Anglais font pleuvoir sur la cité, nuit et jour, une grêle de bombes et de boulets. Très à court de munitions, Hughes fait répondre par des cris frénétiques de « Vive la Liberté », répétés par les esclaves récemment affranchis.

L'hôpital, asile des prisonniers anglais, n'est pas ménagé par le bombardement quoique se distinguant par un pavillon. La ville est remplie de décombres. Dix bâtiments ont été coulés sur rade, la frégate *Thetis* et la gabarre *La Prévoyante* sont fortement endommagées. Hughes trouve dans la vigueur de son esprit et de son caractère des ressources pour faire face à tout. Pélardy est particulièrement chargé de diriger et d'accélérer tout ce qui a trait à l'artillerie; Boudet a la tâche d'organiser et d'exercer les

1. Berville, qui est situé sur l'habitation Houëlbourg, tenait son nom de son propriétaire M. Lecointre de Berville.

troupes. Il faut lever et aguerrir 2.000 hommes de couleur et noirs.

Des républicains, réfugiés dans les îles voisines, viennent se rallier à lui, tandis que les émigrés royalistes vont se joindre aux Anglais. Pendant deux mois, on va rester de part et d'autre dans l'observation. L'amiral espère amener les Français à la capitulation par la famine. Il a demandé du renfort à la Barbade. Hughes de son côté prépare de nouvelles recrues, il a l'œil à tout, fait preuve d'une activité prodigieuse, ne se fiant qu'à lui du soin de l'administration civile et militaire. Il enflamme tout le monde. Les munitions manquent. Il parvient à s'en procurer par les Américains, malgré la rigueur du blocus et la vigilance des Anglais. Ces derniers avaient pourtant signifié à toutes les nations « que la Guadeloupe était en état de siège et qu'ils s'empareraient de tout bâtiment qui en approcherait à quatre lieues. »

Pour recruter les hommes de couleur, Hughes avait fait propager le décret du 4 février 1794, et les « patriotes », traqués, déportés, tous les noirs qui fuyaient la domination britannique s'empressaient de rejoindre son armée. Par contre, le général Grey avait fait publier à la Guadeloupe l'ordonnance suivante :



N° 822. — Ordonnance de Son Excellence le commandant en chef, portant défense de donner des Libertés.

— Du 15 juillet 1795 —

Le commandant en chef ordonne qu'aucune liberté ne soit accordée à personne, de quelque couleur qu'elle soit, actuellement esclave et habitant les îles conquises, savoir : la Martinique, Sainte-Lucie, la Guadeloupe et leurs dépendances, pour quelques raisons et sous quelques prétextes que ce soit, jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu.

Fait au quartier général de la Martinique, le 15 juillet 1795.

Signé : Ch. GREY.

Enregistré au Conseil Souverain.

Hughes avait aussi besoin de vivres. Il charge de Leïssègues de lui en procurer des

îles voisines. Des embarcations, montées par des marins habiles, se glissent la nuit entre les vaisseaux mouillés au large du Gosier et reviennent chargées de ravitaillement. Souvent des navires anglais sont surpris par ces émules des anciens flibustiers et les marchandises portées au « Port de la Liberté » où elles sont partagées ou vendues. Les fameux corsaires de la Guadeloupe allaient naître dans l'histoire. Pendant cinq ans, ils allaient jouir d'une réputation fantastique mais bien méritée et, par leurs exploits inconcevables, tenir en échec dans la mer des Antilles la puissante flotte britannique, tout en portant l'effroi dans les colonies anglaises.

*
* *

Le général Grey, convaincu que la famine et la fièvre jaune ne tarderont pas à forcer les Français à se rendre, se décide à retourner à la Martinique avec ses gros vaisseaux, à cause de l'hivernage, toujours dangereux en cette saison. Les cyclones sont d'une violence extrême aux Antilles. Les batteries de Saint-Jean et du Morne-Savon ont été au préalable amplement approvisionnées. Une forte batterie a été établie au passage de la Rivière-Salée, sous le commandement de M. de Ver-

mont ¹. Un corps d'émigrés, ayant comme chef M. de Richebois, est posté entre la Baie-Mahault et le Lamentin. Toute incursion paraît ainsi impossible à la Guadeloupe, proprement dite. Grey laisse au général Graham le soin de continuer les opérations.

Dès que le départ de Grey est connu, Hughes, saisissant l'occasion que lui offre cette diminution de forces navales, conçoit l'idée hardie de changer les rôles et, avant l'arrivée des renforts attendus par les Anglais, d'aller les attaquer dans leur camp, passant du rôle d'assiégé à celui d'assiégeant.

Le 26 septembre (5 vendémiaire) il passe en revue les troupes, sur la place de la Victoire, leur donne ses instructions, parle de liberté, de patrie, du bonheur du genre humain, de la vertu des anciens Romains, des héros de Plutarque et veut que ses paroles deviennent des actes. Chaque homme doit faire son devoir jusqu'au bout et mourir plutôt que reculer. Puis, il forme trois colonnes : la première, sous le commandement du général Pélardy, doit opérer une descente audacieuse à La Goyave et attaquer l'ennemi à gauche, coupant ainsi ses communications avec la mer; la seconde, sous les ordres du

1. Un émigré, ancien volontaire de la guerre de l'Indépendance Américaine.

général Boudet, doit se porter sur le camp de Berville, à droite; la troisième, commandée par le chef de bataillon Bures, doit soutenir l'attaque du centre en traversant la Rivière Salée.

Ce passage étant impraticable sous le feu de la batterie de de Vermont, il fallait tout d'abord détruire cette batterie et attaquer directement. Hughes reste à la Pointe-à-Pitre pour suivre les opérations.

A la faveur de la nuit, Pélardy embarque sa colonne dans des pirogues et des embarcations légères et, piloté par Monroux, le capitaine du port, il réussit à traverser la baie du Petit-Bourg au travers des vaisseaux anglais à l'ancre, et, sans avoir été aperçu, débarque à la Goyave.

De son côté, le général Boudet, qui s'était embarqué le même soir, avec la deuxième colonne, à Morne-à-l'Eau, sur onze goélettes ou bateaux et quinze petites pirogues, parvient, malgré le feu très vif d'une frégate anglaise qui ne peut le poursuivre à cause des bas-fonds du Grand cul-de-sac, à l'habitation Paquereau, au Lamentin.

Bures, qui avait fait installer, sur les instructions de Pélardy, deux pièces de 18 en face de la batterie anglaise de de Vermont, réussit à démonter cette dernière, fait jeter un pont flottant par le chef du génie Daniau,

ce qui va permettre à la colonne du centre de tomber sur l'ennemi.

Au point du jour, comme convenu, l'attaque générale commence. Pélardy parvient à midi et demie au Petit-Bourg et tombe à l'improviste sur les Anglais. Il les culbute sans leur donner le temps de se reconnaître, tue 140 hommes et s'empare de la Pointe à Bacchus où 3 officiers et 160 hommes sont faits prisonniers. Les Français qui avaient grand besoin de vivres et de munitions y trouvent 160 barils de poudre, des fusils et surtout des vivres. L'attaque a été menée si rapidement que Pélardy n'a perdu que huit hommes.

Les canons de la batterie de Pointe à Bacchus sont pointés immédiatement contre un vaisseau et une frégate mouillés tout près du rivage et qui recueillaient les fuyards. Ils sont contraints de s'éloigner non sans avaries. Les Anglais mettent le feu à une gabarre de 24 canons qu'ils ne peuvent sauver.

Boudet, qui a bousculé les troupes de M. de Richebois, traverse vers midi la Baie-Mahault et le soir du 27 septembre dresse son camp sur l'habitation Paul, face au camp de Berville.

Bures, qui a traversé la Rivière Salée et mis l'ennemi en fuite, va rejoindre Boudet, le 28; le camp de Berville est complètement cerné.

L'action va se concentrer sur ce point.

Informé du succès de l'entreprise, Victor Hughes envoie au général Boudet l'ordre d'attaquer sans délai.

Le 29 septembre (8 vendémiaire), à quatre heures du matin, cet ordre est exécuté. Boudet, dans son empressement, a malheureusement commis la faute de ne pas reconnaître au préalable le terrain. Ce manque de prévoyance est désastreux aux Français. L'ennemi les écrase dans un défilé où ils se sont entassés. Trois fois repoussés, trois fois ils s'acharnent à la charge. 400 hommes, l'élite des troupes, restent sur le champ de bataille. Au troisième assaut, le général Boudet a l'épaule fracassée par un bisciaïen.

Le chef de bataillon Paris prend le commandement et continue pendant trois heures encore cette lutte épouvantable. Les hommes de couleur libres et les nègres esclaves qui combattent à côté des républicains font des prodiges de valeur.

Du côté des Anglais, à un égal degré, la fureur guerrière s'est emparée des royalistes qui tuent et meurent avec un grand courage. Mieux vaut pour eux de mourir sur le champ de bataille que de tomber entre les mains des républicains. Ils savent le sort qui leur est réservé.

Des deux côtés le drapeau blanc fleurdelisé

et le drapeau tricolore ondulent sous le souffle de la brise et n'abritent que des héros.

Les républicains cèdent; les émigrés et les Anglais redoublent leurs attaques. Hughes qui a été averti apparaît sur les lieux du combat et donne le signal de la retraite que Paris effectue en bon ordre.

Appelé d'urgence par Hughes, Pélardy vole à son secours et le rejoint dans la nuit avec 300 hommes.

Hughes, loin de désespérer s'apprête à renouveler l'attaque. Il faut forcer le camp de Berville. Il harangue ses hommes, rend hommage au courage malheureux, félicite le chef de bataillon Paris qui s'est distingué dans le combat et le nomme général sur le front des troupes. Il fait élever une batterie sur l'habitation Belcour et une autre à la Rivière-du-Coin.

De Richebois, qui commande les émigrés blancs et qui a perdu beaucoup d'hommes propose à Graham de faire une trouée dans l'armée républicaine et de se rendre à Basse-Terre à l'abri du fort Saint-Charles. Le général anglais refuse, espérant recevoir bientôt des secours. Il ne veut d'ailleurs pas abandonner son artillerie et ses blessés. Il déclare aux émigrés qu'ils sont libres de partir, s'ils le désirent, mais que sa résolution est prise de mourir s'il le faut dans son camp. Cette

résolution héroïque touche les émigrés qui décident de ne pas abandonner le général anglais.

Il est curieux de noter que le général Prescott qui se trouvait à Basse-Terre avec des forces considérables ne vint pas à l'aide du malheureux Graham, pour tenter tout au moins une diversion; de même que la flotte, mouillée devant la Pointe-à-Pitre, ne prêta aucun concours à l'infortuné général. Cette inaction incroyable, dont Hughes sut tirer profit, allait précipiter la catastrophe.

Le 6 octobre (15 vendémiaire), le général Graham dont les troupes sont décimées par la fièvre jaune, fait demander un armistice. Hughes répond par une sommation de capituler « dans un délai de quatre heures ». Graham réunit un Conseil de guerre qui reconnaît ne plus pouvoir tenir. Les Anglais acceptent de capituler; ils demandent seulement des conditions favorables pour les émigrés français qui ont combattu avec eux. Hughes accorde aux Anglais le droit de se retirer sur leurs vaisseaux « prisonniers sur parole », mais exige que les émigrés lui soient livrés « pour subir la rigueur des lois contre les traîtres à la patrie ». Le général Graham insiste, Hughes finit par accorder une exception pour « ce qu'une chaloupe pourra contenir ». Graham accepte. C'est

abandonner les autres à la vengeance sangui-
naire du Proconsul et cette vengeance sera
terrible.

Le 7 octobre (16 vendémiaire), lorsque la
chaloupe se présenta, 22 émigrés, choisis
parmi les chefs, s'y embarquèrent ¹. Les
autres, auxquels on avait tenu les conven-
tions secrètes, comprenant leur malheur, se
précipitent en foule vers le rivage mais ils
sont résolument repoussés par les soldats
anglais. Révolté, c'est alors que le capitaine
de port, Monroux, s'écria : « Plût à Dieu que
ma chaloupe fut assez grande pour les sau-
ver tous. » Les 22 élus allèrent se réfugier sur
le vaisseau *The Boyne*.

1.400 Anglais faits prisonniers sont ren-
voyés, comme prévu dans l'acte de capitulation,
sur les bateaux de l'escadre. 1.200 Français,
blancs, mulâtres libres et nègres esclaves res-
tent au pouvoir du délégué de la Convention,
avec 38 bouches à feu, 2.000 fusils, une quan-
tité considérable de munitions et de vivres. ²

1. Parmi ces 22, se trouvaient MM. de Richebois, de
Vermont, Collin de La Roncière, (Jean Baptiste Claude),
conseiller à la Cour Royale, chevalier de l'ordre royal
et militaire de Saint-Louis, et Boisaubin. Un esclave
de ce dernier qui suivit la chaloupe à la nage fut aussi
sauvé.

2. On voyait encore, il y a vingt ans, à l'îlet à Cochons,
les canons dont les Anglais s'étaient servis pour bom-
barder la Pointe-à-Pitre. L'administration locale, peu

Les blancs étaient au nombre de 865. Sur ce chiffre, Hughes en choisit 365 qui aussitôt furent fusillés, les 500 autres furent destinés à la guillotine.

Tout appel à la pitié est rejeté. « La Convention, proclame Hughes, a mis entre nos mains le tonnerre de la vengeance et je ne l'abandonnerai que lorsque tous les ennemis seront foudroyés... » « Il faut que les lâches et féroces Anglais qui occupent encore le sud de l'île sachent comment la République châtie ses ennemis et le sort réservé à tous ceux qui tomberont entre mes mains. »

Le général Graham assista à l'exécution des premiers 365. On rapporte que Hughes lui dit : « N'as-tu pas honte d'être là. Mon devoir veut que je fasse cet exemple, mais toi, qui t'oblige à venir repâître tes yeux du sang français que je suis forcé de répandre? »

La conduite indigne du général Graham doit être flétrie. L'histoire doit stigmatiser le général qui livra lâchement à la mort des soldats qui avaient bravement servi sous ses ordres. Cet exemple a été imité à Quiberon par l'amiral anglais Bridgeport, l'année suivante. Pour justifier cette déloyauté, un membre du parlement anglais crut devoir

soucieuse de ces précieuses reliques les a fait vendre au poids du vieux métal.

s'écrier au récit de cette affaire : « Un émigré fusillé, un soldat de la république tué, ce sont deux Français de moins. » Et le ministre Pitt, d'ajouter : « Du moins, le sang anglais n'y a pas coulé. » Nous avons là l'expression de la haine que les Anglais portaient alors aux Français.

Le même jour, la guillotine commence à fonctionner. Hughes, trouvant que le « rasoir national » fonctionne trop lentement, décide d'activer les exécutions. Son génie révolutionnaire lui inspire un moyen plus rapide de destruction. Il demande à Monroux de lui trouver une gabarre assez grande pour contenir 473 condamnés qui restaient alors et il va les faire noyer en bloc. Monroux refuse d'obéir, trouvant le procédé trop barbare. Il risquait sa tête. Hughes voulut ignorer cette résistance à ses ordres mais sa colère trouva un autre procédé pour expédier « ces incorrigibles royalistes et les hommes de couleur qui les avaient suivi ». Ces derniers, traîtres à la république qui leur avait donné la liberté, devaient « subir la peine de leurs forfaits ».

Hughes fait envelopper le camp de Ber-ville par les troupes républicaines, commandées par le chef de bataillon Chavidan, nouvellement promu. Ces 473 malheureux sont conduits et rangés le long du fossé de la bat-

terie du Morne Savon. Ils étaient liés les uns aux autres, par groupes de cinq. Des canons placés à dix mètres indiquent la méthode de massacre qui va être employée. Les victimes devinent leur sort. Ce bloc d'êtres humains, désespérés, hurle, crie, mais ne peut opposer aucune résistance. Un commandement du chef Chavidan et les bouches homicides vont cracher la mitraille. Tous ne seront pas tués, certains ne seront même pas atteints, d'autres auront la jambe ou le bras cassé, mais le poids des morts entraînera les vivants. La mer absorbera ces grappes humaines, tordues par la douleur. Ils n'auront pas d'autre sépulture.

Le soleil paraît à l'horizon (le matin du 17 vendémiaire) lorsque tout à coup une forte canonnade ébranle la Pointe-à-Pitre. Une épaisse fumée s'élève lentement du côté du Morne à Savon. Les habitants de la ville, accourus sur les quais, voient des soldats, sabres au clair, qui bousculent ceux qui restent encore debout; d'autres déchargent leurs pistolets à bout portant sur les malheureux jusqu'à ce que le dernier râle de la dernière victime ait été étouffé par la vague. Le commissaire de la Convention avait fait entendre « la voix retentissante de sa colère ».

De nos jours, les pêcheurs qui vont à la

poursuite des « bécunes » ¹ peuvent encore, à marée basse, en remuant légèrement le sable, voir les ossements de ces victimes.

Le 26 frimaire, an III, en rapportant ces exécutions, Hughes écrivit à la Convention pour « assurer ses collègues qu'il continuera sans interruption à frapper les ennemis de la République de la manière la plus éclatante, la plus prompte et la plus terrible ».

Il osa même ajouter que « c'est par charité qu'il avait fait fusiller toute cette canaille de nobles, alliés des Anglais contre la République, afin de ménager la sensibilité de la population ».

La Convention approuva sa conduite, applaudit à ses succès et lui donna « carte blanche pour continuer son œuvre d'épuration ».

On avait tout fait pour arracher à la mort ces hommes. Monroux et Benoit-Cavay avaient vainement supplié Hughes et même avaient fait intervenir M^{me} de Lacroix qui, aussi belle que gracieuse, avait inspiré à Hughes une folle passion. Elle alla se jeter en larmes aux pieds du terrible Commissaire mais n'obtint pas la grâce de ses infortunés compatriotes. Son cœur de bronze ne se laissa pas prendre au piège de l'amour.

1. Poisson très vorace de la mer des Antilles.

« Si je leur fais grâce, dit-il, je suis moi-même un homme perdu. Je ne puis me sacrifier pour eux ». De quoi pouvait-il avoir peur? La Convention? Celle de 93 qui avait sauvé la France en « disposant sans scrupules du sang et de la fortune de vingt-cinq millions d'hommes, condamnant tous ceux qui ne voulaient pas s'armer ou se dépouiller »; qui avait effrayé le monde par des mesures aussi extraordinaires qu'odieuses, était morte, tuée par Robespierre, au cimetière Monceau, dans le lit de chaux qui avait dévoré les chairs de Danton et de Camille Desmoulins, tandis que sonnait le glas de l'ancien régime dont les notes graves faisaient tressaillir les peuples attentifs.

Celle qui succéda, la Convention liberticide, tortueuse et jésuitique de Robespierre, était morte aussi, morte de ses tueries en masse, de la mort même de Robespierre, le 27 juillet 1794¹.

L'exécration comédie avait cessé. Les assassinats lucratifs au nom de l'humanité, la vengeance des hommes « sensibles » massacrant les patriotes et continuant leur œuvre, tout cela n'était plus. En commettant son horrible forfait, Victor Hughes, qui ignorait le changement, retardait de deux mois sur

1. Michelet. *Histoire de la Révolution*.

l'heure de la Métropole. Saisi dans les engrenages d'une situation extraordinaire, enfiévré par les péripéties d'une lutte formidable, voulant vaincre par tous les moyens, pris d'un accès de patriotisme farouche contre les Anglais, d'un accès de haine furibonde contre les royalistes dont la résistance avait retardé sa victoire, il se persuada qu'un coup de terreur et d'épouvante était nécessaire pour traverser triomphalement la tempête déchaînée autour de lui. Il déchira le nuage qui l'entourait et sa foudre tomba sur les colons et les pauvres hommes de couleur libres qui avaient suivi les Anglais. Ils furent massacrés.

Loin de la France, il se trouvait à cette heure le seul représentant de cette Convention de 1793 qui, sans trembler, avait jeté dans le panier sanglant la tête du roi et avait fait de la reine Marie-Antoinette la « mater dolorosa » de l'humanité; le seul survivant de ces missionnaires terribles qui avaient épouvané le monde.

Il n'avait rien à craindre de la Convention, puisqu'il sut conserver en permanence sur les places publiques de la Guadeloupe, jusqu'en 1796, les échafauds, sinistres instruments de son règne. Tel fut son bon plaisir.

Le dernier guillotiné a été M. de Brage-longue, le 6 juillet 1796.

*
* *

Les esclaves noirs, enrégimentés par les colons blancs avaient été mis de côté par Hughes, parce que « étant esclaves, ils n'étaient pas dignes de mort. Ils n'avaient d'autre volonté que celle du maître qu'ils servaient aveuglément pour se procurer un sort plus doux ». Il prit un arrêté qui les condamnaient aux travaux publics « jusqu'à ce que la Convention nationale en eut autrement ordonné. »

*
* *

L'amiral Jervis et le général Graham ayant quitté les eaux de la Pointe-à-Pitre, Victor Hughes est maître en toute liberté de la Grande-Terre mais le général Prescott occupe encore la Basse-Terre, ayant succédé au général Dundas, mort dans les premiers jours de juin. Hughes décide de marcher sur la Basse-Terre. Pélardy part en avant-garde le 11 octobre. A cause des pluies et des chemins défoncés, il n'a avec lui que deux pièces d'artillerie capturées aux Anglais. A l'approche des Français, les troupes britanniques abandonnent toutes les hauteurs et évacuent la ville, après avoir détruit l'arsenal, les ma-

gasins, les batteries, brûlé les affûts et cassé les tourillons d'un grand nombre de pièces, pour s'enfermer dans le fort Saint-Charles, avec 860 hommes. Prescott refuse d'y laisser entrer un seul émigré royaliste.

Le 15 octobre, à midi, Pélardy arrive devant ce fort et dresse son camp sur l'habitation Vermont. Il commence aussitôt à préparer les travaux de siège. Il trouve dans les batteries abandonnées quelques mortiers laissés par les Anglais et dans les falaises quelques canons en état. A force de bras on remonte ces derniers en attendant l'artillerie et les munitions qui doivent arriver de la Pointe-à-Pitre.

Le 20 octobre, des affûts ayant été construits en bois dur, Pélardy peut faire tirer deux pièces de 18 établies à Delisle, sur l'habitation Fanchon, et le lendemain deux autres pièces de 24 et un mortier établis au Houelmont, sur un morne voisin de Bisdary.

Le 24 octobre, Pélardy surmené, tombe malade. Il est remplacé par le général Boudet, guéri de ses blessures. Celui-ci continue à pousser les travaux avec activité.

Le 5 novembre, Pélardy reprend son commandement mais la pénurie de munitions ne lui permet pas d'entreprendre un assaut.

Le 10 décembre, il reçoit de la Pointe-à-Pitre, 4.500 livres de poudre avec des bou-

lets et des bombes. Il recommence un feu plus soutenu.

Le 9 novembre, Victor Hughes, qui avait été retenu à la Pointe-à-Pitre par la maladie, arrive à Basse-Terre, avec des canons et d'autres munitions. Tout est prêt, une attaque générale est ordonnée pour le 19 au 20, dans la nuit, lorsque les Anglais abandonnent le fort. Dans le plus grand silence ils descendent vers la mer, par la poterne du Sud, et s'embarquent sur une escadre de quatre vaisseaux et quatre frégates venus, à la tombée de la nuit, mouiller en face du fort, sous le commandement de l'amiral Jervis. Ce dernier portait l'ordre d'abandonner l'île. Les Anglais fuyaient honteusement cette terre où ils avaient apporté la désolation, emportant la malédiction de tous.

A trois heures du matin, le brave et habile Pélardy entre dans le fort évacué et est très étonné d'y trouver 76 pièces de gros calibre, 75 milliers de poudre, plus de 20.000 boulets, 1.200 gargousses pleines, 150.000 cartouches, 854 fusils et beaucoup de vivres.

Pélardy envoie aussitôt un dragon ¹ prévenir Hughes qui logeait sur l'habitation l'Espérance. Le proconsul était couché. « Qu'est-ce donc », cria-t-il à Caffin, son aide-

1. Il s'appelait Tonton Michaux.

de-camp, sans quitter son lit. « L'évacuation du fort »! répond Caffin. Hughes bondit, s'empresse de lire le message de Pélardy et fait appeler la musique.

« Va, dit-il au chef, et joue leur dans les rues « Dam, ça ira, les aristos à la lanterne ». Ce fut le premier air que la Basse-Terre, redevenue française, entendit.

Le siège et la prise du fort Saint-Charles n'avaient coûté aux Français que 14 tués et quelques blessés. On ne connut jamais les pertes des Anglais mais elles durent être élevées car beaucoup de cadavres furent jetés dans le Galion. Le fort était délabré, les murs renversés, les bâtiments à demi ruinés, la plupart des affûts brisés. Dans son « Mémoire », Pélardy reconnaît que les canons du fort étaient presque tous hors d'état de tirer. Le général Prescott craignait avec raison l'assaut final.

Il restait à délivrer Marie-Galante. Hughes confia ce soin au citoyen Rameau, avec quarante Marie-Galantais réfugiés à Pointe-à-Pitre, auxquels il adjoint quelques sans-culottes, sous les ordres du capitaine Goulard. Au départ, Hughes dit à Rameau qui avait sollicité cet honneur : « Pars, tu me réponds sur ta tête de la conquête de l'île ».

L'expédition débarqua le 27 novembre à onze heures du soir, surprit les « aristocrates »

qui gardaient les batteries, s'en emparèrent et ralliant tous les autres « patriotes », arbora le pavillon tricolore. Le commissaire Coquille se poignarda pour ne pas tomber vivant aux mains des « sans-culottes »; Bourjac, le chef des colons blancs, ne réussit pas à se donner la mort. Bien que blessé grièvement il est fusillé.

Après la conquête, Hughes nomma l'huis-sier Gauguery, commissaire de la dépendance.

*
* *

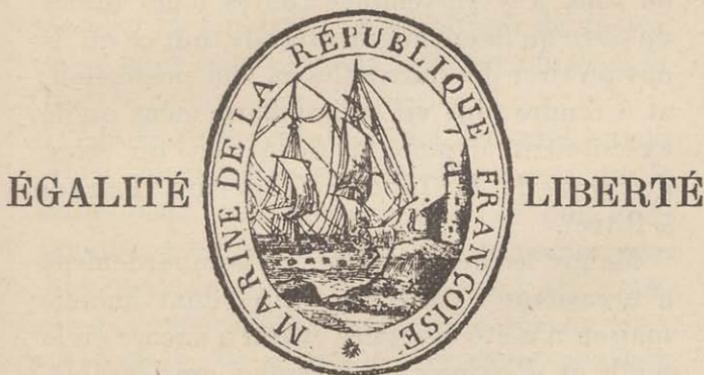
Une expédition de deux frégates et de 1.153 hommes, manquant de tout, dont les 4/5^e périrent dans les combats ou par la fièvre jaune; qui lutta pendant six mois et vingt jours contre 8.000 Anglais, maîtres de la mer, bien approvisionnés, soutenus par une formidable escadre, avait réussi à chasser de l'île les ennemis, grâce au courage et à l'énergie d'un seul homme : Victor Hughes! Un corps de fer inébranlable, une tête invincible qui, à 1.800 lieues de la Métropole, abandonné à ses propres ressources, brava tous les périls, surmonta toutes les difficultés et dompta le temps. Il eut l'audace d'entreprendre, la force de persévérer, l'obstination du sacrifice de sa vie pour le succès de son

entreprise qui était de « bouter » les Anglais de la Guadeloupe.

Quel nom glorieux lui aurait conservé l'histoire s'il n'avait pas souillé sa gloire dans de sanglantes hécatombes!

*
* *

Après le départ des Anglais, Victor Hughes adressa à Paris le rapport suivant :



Le Commissaire délégué par la Convention nationale aux îles du Vent aux Citoyens composant le Comité de Salut Public.

« Après la victoire que les républicains ont remporté à la Guadeloupe sur les Anglais et les émigrés coalisés, le 14 messidor, an II,

dont j'informai la Convention nationale par mes dépêches des 4 et 5 thermidor, il sembla, d'après ces succès, qu'il ne devait arriver d'événement plus glorieux pour la République, avant l'arrivée des forces et des moyens que nous devions attendre.

Les ennemis, après leur déroute et par la levée du siège de Fleur d'Épée, nous ayant abandonné la Grande-Terre, s'étoient réduits à nous bloquer étroitement, à fortifier leur camp de la Baie-Mahault sur l'autre partie de l'île, à y rassembler toutes leurs forces de terre qu'ils ont augmentées de tout ce qu'ils ont pu tirer des autres îles en leur possession, et à rendre plus vif ce bombardement qu'ils exécutoient depuis la formation du siège du port de la Liberté (ci-devant Pointe-à-Pitre).

Malgré les désastres que ce bombardement a occasionnés dans cette cité, dont aucune maison n'a été épargnée et qui a encore eu le malheur d'essuyer un incendie considérable, mais qui fut arrêté par l'activité des citoyens qui n'ont pas cessé un instant de se montrer dignes de la liberté que la Convention nationale a décrétée le 16 pluviôse, notre attention se portoit à les inquiéter, à les troubler dans leurs travaux qu'ils continuoient avec soins et une application qui faisoient voir combien ils nous redoutoient; à les tenir en échec

par différentes attaques, que nous portions aussi loin que les circonstances le permettoient; mais je méditois le plan d'une entreprise audacieuse que la foiblesse de nos moyens me faisoit une obligation de tenir ajournée et dans le plus grand secret.

Cet interval nous donna le temps de former une nouvelle milice tant de citoyens noirs, que le sentiment de la liberté appeloit à la défense de la patrie, que de quelques patriotes qui venoient des îles neutres se réunir à nous. Je cherchai à me procurer des ressources, surtout en poudre et en munitions de guerre, dont nous étions très épuisés par un siège de quatre mois.

Les batteries de l'ennemi, non seulement nous ont causé de grands dommages dans la ville, mais encore dans la rade, où plus de la moitié des quatre-vingt-dix batimens que nous avons pris dans ce port ont été coulés ou brûlés par les boulets rouges ou les bombes; la frégate *La Thetis* a beaucoup souffert; mais elle n'est pas hors d'état de service.

M'étant procuré quelques secours en poudre par les moyens les plus subtils et n'y en ayant point dans les îles neutres, il a fallu en faire sortir des pays ennemis, l'acheter, frêter un bâtiment ennemi et aposter un corsaire pour le prendre. Ayant reçu divers secours de ce genre, la troupe commençait à se former,

aguerrie par un feu continuel de l'ennemi, unie par les liens de la fraternité (que le malheur resseroit), manquant d'eau et des objets de la première nécessité, sans espérance d'être secourue de nulle part, ayant la ferme résolution de mourir les armes à la main; certain de leur confiance à mon égard, je mis enfin à exécution le projet le plus hardi que l'on ait formé (et qui ne se trouve nulle part dans l'histoire), il en est résulté le succès le plus complet et le plus glorieux pour les armes de la République : vous allez en juger, citoyens.

Bloqués et resserrés par l'escadre aux ordres de l'amiral Jervis, qui était mouillée devant le port depuis quatre mois; assiégés par une armée qui avait une artillerie formidable; séparés de l'ennemi par un bras de mer de cent cinquante pieds, qu'on ne pouvait passer à gué (vu la profondeur qui est de quarante pieds), nos forces se montoient à environ deux mille hommes, tant troupes, matelots et gardes nationales. Nous disposâmes d'environ treize cents hommes qui s'embarquèrent dans une grande quantité de pirogues sur deux points différents : l'un au vent et l'autre sous le vent. Le débarquement se fit le 7 vendémiaire; on ne trouva d'autre opposition que d'un côté, par le feu d'une frégate qui tira au moins trois cents coups de canon

à mitraille sur nos pirogues, mais sans aucun succès, malgré quelques tués et blessés. Quant à l'autre débarquement, ils étoient dans une si grande sécurité, n'y ayant pas à penser qu'on ferait un débarquement sous la volée de cinq vaisseaux deligne (dont un de 90, deux de 74, deux de 64) et quatre frégates qu'ils n'y firent pas attention et ne s'aperçurent du débarquement que par les combats que nous soutenions. Le général divisionnaire Pélardy commandoit la première colonne qui avoit débarqué au vent; le général de brigade Boudet commandoit la colonne sous le vent; il y avoit sept lieues pour faire la réunion. J'avois resté avec le surplus de la force armée dans la ville, pour jeter un pont de bateau que j'avois fait construire pour passer le bras de mer qui nous séparoit de l'ennemi et attaquer en même temps que les deux colonnes.

J'avois donné l'ordre par écrit au général Pélardy de brûler la commune du Petit-Bourg où l'ennemi avoit ses magasins, croyant ne pouvoir les garder par la présence d'un vaisseau (l'*Assurance*) et d'une frégate qui étoient embossés devant; mais les circonstances nous furent si favorables que cet ordre ne fut point exécuté, par l'avantage que remporta cette colonne sur un corps de troupes anglaises et émigrés qui furent défaits et qui,

prenant la fuite pour s'embarquer avec précipitation, empêchèrent le vaisseau et la frégate de faire autre chose que de les recevoir. Partie de nos troupes se tint derrière le Petit-Bourg où étoient les magasins, lorsque, par un coup de main hardi, l'autre partie de nos troupes s'emparoit du Port-Magues (Pointe-à-Bacchus) dont les canons furent dirigés sur le vaisseau et la frégate, qui furent obligés de s'écarter et nous laissèrent maîtres des immenses magasins anglais et surtout de beaucoup de munitions de guerre dont je joins ici le tableau. Cette affaire coûta aux Anglais quatre cents hommes, tant tués que blessés et prisonniers, dont plusieurs officiers.

L'importance des postes que le général Pélardy avoit pris et qu'il falloit garder, empêcha sa réunion avec les autres colonnes; le brave Boudet avec la sienne, avoit vaincu tous les obstacles après plusieurs combats, ce qui fit que l'ennemi évacua le poste que je devois attaquer, qui étoit le plus difficile et qui, par la jetée du pont, nous donna une libre communication entre la Grande-Terre et la Guadeloupe, par conséquent avec les deux autres colonnes.

Le 10 vendémiaire, la colonne de Laville (commandant Bures) et celle du général Boudet, réunies, attaquèrent le camp retranché de l'ennemi, nommé le camp de

Berville. Il n'y avoit qu'un seul endroit pour le forcer et parce que nous avons vu que, dans la suite, la chose étoit presque impossible : le combat fut des plus opiniâtres et des plus sanglans; les redoutes étoient les unes sur les autres; le terrain étoit rapide et désavantageux pour des assaillans, défendu par une nombreuse artillerie ¹, et nous eûmes quatre cents hommes tant tués que blessés, dont trente officiers d'un mérite distingué, desquels étoit le brave général Boudet, qu'un biscayen de deux livres avoit traversé à l'épaule. Le combat continuoit avec acharnement sous les ordres du lieutenant-colonel Paris; il envoyait l'ordre de faire retraite mais voyant l'acharnement de nos républicains, je me transportai sur le champ de bataille et j'ordonnai à ce valeureux jeune homme de faire retirer la troupe. Je le trouvai sur la seconde redoute de l'ennemi et il y en avoit encore trois à emporter. Quelque désastreuse que fût cette journée, elle couvrit de gloire l'armée de la République; on ne montra jamais tant d'héroïsme et de valeur.

L'ennemi conçut une si haute idée de nos troupes qu'il ne pensa presque plus (à ce que nous avons appris depuis) à se défendre; il

1. Retranchements construits par le capitaine Valquer et que défendaient les émigrés.

cherchoit à évacuer pour aller à bord de l'escadre. Je fis amener de suite toutes les chaloupes et canots qui, avec quatre canonnières faites ici, empêchèrent la communication de l'armée avec l'escadre anglaise. Ce qui doit exciter l'admiration, c'est de voir des hommes dans les chaloupes, canots et pirogues, défier celles d'une escadre qu'avoit au centuple de forces et de moyens contr'elles. Le citoyen Senes, enseigne de vaisseau, commandoit ce petit armement : ses talens connus, sa bravoure et sa conduite dans ces momens difficiles excitèrent l'admiration générale, surtout en obligeant les Anglais à échouer une de leurs canonnières, portant 24, que nous avons prises : je le nommai lieutenant de vaisseau. Je fis faire des batteries de fort calibre tout à l'entour du camp ennemi. La poudre que nous leur avons prise nous servit à les canonner vivement jusqu'au 15. J'oublois de vous dire que la précipitation avec laquelle ils se mirent à fuir du Petit-Bourg leur fit mettre le feu à un de leurs bâtimens, montant 24 canons, pour qu'il ne tombât pas en notre pouvoir.

Du 7 au 15, plusieurs tentatives furent faites pour emporter le camp de vive force; plusieurs combats furent très meurtriers et le sang ennemi que nous fîmes couler dans ces circonstances ne nous a pas consolés de

celui des valeureux patriotes qui a été répandu; mais bien informé de ce qui se passait dans le camp ennemi, certain désormais de réduire l'armée des Anglais et traîtres, je cherchai à ménager la vie de mes frères d'armes. Le 15, je fis une sommation au général anglais, portée par le citoyen Kirwan, mon aide de camp, de se rendre sous quatre heures avec son armée, passé lequel délai, il n'y aurait plus aucun quartier. La négociation fut un peu longue, vu, que le général vouloit stipuler pour les émigrés qui combattoient avec eux, ce que je ne pouvois entendre; nous avions à redouter le mouvement de l'escadre de Jervis qui étoit mouillée à deux portées de canon du camp qu'il eut secouru, s'il eut voulu. Enfin, la capitulation fut signée le 6, à sept heures du matin; je vous l'envoie jointe au tableau de l'immense capture que nous fîmes dans ce camp, et le général Graham, combattant à la Guadeloupe contre la liberté (comme son compatriote le général Burgoine à Saratoga) mit bas les armes avec son armée devant les troupes républicaines à Berville.

Si l'éloignement pouvoit altérer ou diminuer les actions d'éclat et les prodiges de valeur qui se sont faits ici, la postérité ne refusera pas à payer un juste tribut d'éloges à des républicains assiégés depuis quatre mois,

manquant de tout, hors de sucre et de café, sans eau ni vêtemens, sans espérance d'aucun secours, ni retraite assurée, qui ont fait capituler les assiégeans et fait trois fois plus de prisonniers qu'ils n'étoient de combattans.

Nous avons pris une nombreuse artillerie en fonte, sept mortiers, deux obusiers, enfin tout l'attirail d'un camp : ce que vous verrez dans le tableau.

Leur camp était en notre pouvoir, nous y trouvâmes tous les objets de guerre dont nous manquions. Depuis le 7 jusqu'au 16, près de douze cents Français furent pris les armes à la main; tous ceux qui étoient libres avant quatre-vingt-neuf ont subi la peine due à leurs forfaits. Je n'ai pas cru en mon âme et conscience devoir traiter ainsi les infortunés qui étoient esclaves, quoiqu'ils eussent porté les armes. J'ai pensé que l'esclave n'avoit ci-devant d'autre volonté que celle du maître qu'il servait aveuglément pour se procurer un sort plus doux. Je ne pouvois les relâcher aussi, parce qu'ils auroient été toujours suspects aux autres et cela aurait troublé l'harmonie et l'ordre qui a toujours régné. J'ai pris un arrêté qui les condamne aux travaux publics jusqu'à ce que la Convention nationale en ait autrement ordonné. Si la Convention improuvoit cette mesure dictée par l'humanité, j'ose dire la justice, qu'elle soit convain-

cue que l'amour du bien m'a seul conduit dans toutes mes opérations; que si elle eût été elle-même sur les lieux, la rigueur envers ces infortunés lui eût répugné; d'ailleurs les Anglais et les émigrés les tenoient dans l'erreur quant au décret bienfaisant du 16 pluviôse et je n'ai pu les regarder que comme des malheureux hors de la société, qui rentreront demain dans la grande famille à la paix.

Je reviens à nos opérations militaires : divers secours arrivèrent aux Anglais, mais il n'étoit plus temps; ils se bornèrent à évacuer tous les postes en brûlant tous les affûts, cassant les fourillons des canons, faisant sauter les poudrières, brûlant les magasins, l'arsenal et le superbe hôpital de la Basse-Terre. Ils se réfugièrent au fort Saint-Charles, chassèrent les émigrés et formèrent une garnison de 860 hommes de troupes de ligne, commandée par le général Prescott.

Les soins qu'avoient entraînés la prise du camp, les fatigues de la troupe et les pluies continuelles ne nous permirent que deux jours après de nous mettre en marche pour la Basse-Terre. Les travaux du fort Saint-Charles ont été des plus difficiles, vu qu'il fallait aller arracher les pièces de canon et les mortiers dans les batteries qui dépendoient du fort et à la portée du pistolet de l'ennemi, car dans cette partie les chemins sont impra-

ticables pour le transport même des troupes; nous manquions aussi de poudres, il fallut s'en procurer jusques chez l'ennemi, et elle étoit chère : heureusement pour nous, nous en reçûmes trente milliers de la Nouvelle-Angleterre.

Enfin, après cinquante-huit jours de siège et plusieurs actions, l'ennemi ne pouvant tenir dans le fort, nous préparant à donner l'assaut le surlendemain, il l'évacua, protégé par l'escadre, et perdit beaucoup de monde dans cette évacuation. Ce fort renferme soixante-seize bouches à feu, de gros calibre. Telle a été la précipitation en fuyant, qu'ils nous ont laissé tous leurs effets, même leurs papiers, plus de cent milliers de poudre, soixante mille boulets ou mitrilles de tous calibres, des munitions et vivres en grande quantité.

Nous sommes enfin les maîtres de la colonie; elle est assurée à la République après six mois et vingt jours de combats.

L'île de Marie-Galante est aussi en notre pouvoir; le commissaire britannique Coquille, et constituant, s'est tué.

Quartier général, Basse-Terre, Guadeloupe, ce 26 frimaire, troisième année républicaine.

Signé : Victor HUGHES.

Victor Hughes eût pu écrire : « J'en suis le maître », car il le fut après en avoir chassé les Anglais. Il fut le souverain absolu de la Guadeloupe devenue état indépendant, comme nous le verrons par la suite.

*
* *

Victor Hughes entra à la Basse-Terre, en vainqueur, à la tête de ses troupes. A l'autorité anglaise il décide immédiatement de substituer une discipline militaire dans toute la rigueur des lois révolutionnaires. Il veut « des exemples qui doivent glacer de terreur les suspects. »

Parvenu à l'église, il y fait pénétrer ses hommes qui brisent les crucifix, détruisent les Saintes Images, « emblèmes honteux du fanatisme », emportent les chasubles, les nappes d'autel, les flambeaux d'argent, les ostensoirs, les calices, les ciboires, qu'ils entassent en bûcher sur la place et brûlent devant les habitants effarés.

Les maisons sont fouillées, les meubles éventrés, l'argenterie, les bijoux de famille sont pillés et, enfin, comme il avait juré de guillotiner le général Dundas et que celui-ci est mort depuis six mois et enterré au fort Saint-Charles, il prend un arrêté, le 19 frimaire (10 décembre) par lequel il condamne

à mort ce général et en ordonne l'exécution pour le lendemain. Les restes de Dundas sont exhumés du fort, le cercueil, recouvert d'un drapeau anglais capturé dans un des derniers combats est conduit sur le Cours Nolvos. Là il est éventré, le cadavre en putréfaction porté sur la guillotine et décapité. Car Hughes avait eu le soin de se faire suivre du fatal couperet. Les restes du général sont ensuite jetés à la voirie.

Victor Hughes tient toujours parole!

Un tumulus avait été élevé dans le fort à la mémoire de Dundas. Il le fait détruire et remplacer par une pierre portant d'un côté son arrêté du 19 frimaire et de l'autre l'inscription suivante :

« Cette terre rendue à la liberté par la valeur républicaine était souillée par le corps de Thomas Dundas, major général et gouverneur de la Guadeloupe pour le tyran Georges III. Au souvenir de ses crimes, l'indignation publique l'a fait exhumer et a élevé ce monument pour les attester à la postérité. »

La haine de l'Anglais était assurément bien naturelle alors, mais la manière dont le Commissaire délégué de la Convention la manifestait, sur le cadavre d'un général mort à son poste, était sauvage. Ce monument de mauvais goût fut détruit lorsqu'il eut quitté la Guadeloupe.

Sur le Cours Nolivos, en face de la guillotine qui y demeure en permanence, Hughes fait planter un arbre de la Liberté. La municipalité, convoquée à cette cérémonie a le malheur d'y arriver trop tard, il fait arrêter et conduire en prison tout le conseil, maire en tête. Le maire s'appelait M. Vatable. Après la cérémonie, il harangue ses troupes victorieuses et proclame que « les cendres du « goddam anglais », jetées la veille à la voirie serviront d'encens à la gloire des couleurs françaises. »

Conseil, un vulgaire marin, homme sans principes, sans mœurs, qui avait été jadis son camarade d'équipage dans les voyages à Saint-Domingue et au Mexique, et auquel Hughes avait donné le commandement d'une canonnière durant le siège de la Pointe-à-Pitre et fait par lui lieutenant de vaisseau après le siège, est nommé président du tribunal militaire ambulante. Le municipal Baudrais, l'ancien membre de la Commune du 10 août, celui qui avait mis son nom au bas du testament de Louis XVI, est fait Procureur. Ces deux scélérats vont circuler dans la colonie avec une guillotine et feront décapiter dans les communes tous les « suspects ». Ils frappent et menacent toutes les têtes. Un grand nombre de personnes sont exécutées sur simple dénonciation.

Par la seule menace de la guillotine, Hughes va tenir toute la population et toute la fortune d'un pays sous sa coupe. Tous les hommes seront sous ses pieds. En pur Jacobin il va « républicaniser la Guadeloupe », grâce à deux organismes : « le tribunal militaire ambulante » et le « Comité public de surveillance. » Ces deux institutions sont chargées, suivant l'expression même de Hughes, d'envoyer « une journée chaude régulière à Dame guillotine. »

Au-dessus de la loi va régner la force et la peur et Hughes va mériter le surnom qui lui a été donné de « Robespierre des Antilles ».

ARMÉE DE LA GUADELOUPE

LIBERTÉ



ÉGALITÉ

TRIBUNAL SPÉCIAL

LA GUADELOUPE SOUS VICTOR HUGHES

Les événements du 9 thermidor (27 juillet) qui avaient amené la chute de Robespierre, et la fin de la Terreur, provoquèrent dans la Métropole un grand nombre de mesures réparatrices. Connues à la Guadeloupe, ces mesures n'influèrent en rien sur la détermination de Hughes. Il est décidé à maintenir dans la colonie le régime terroriste et à rester le juge unique et suprême en matière criminelle, la justice civile n'existant plus.

Le revenu des biens séquestrés des habitants émigrés est confisqué et versé dans le trésor public; les parents de ces émigrés sont mis en surveillance et toute infraction

punie de mort. Les successions sont recueillies par la colonie ¹.

Parfois, Hughes convoque un tribunal commercial et maritime pour juger des grosses prises, mais sans scrupule il dicte au préalable les jugements à rendre. La liberté du commerce est supprimée. Il se charge lui-même de faire les achats à l'étranger et d'assurer l'écoulement des produits. Boudet et Paris deviennent ses collaborateurs et associés dans ces opérations commerciales. Seuls, de petits colporteurs sont autorisés à circuler dans l'intérieur de l'île, avec une limite fixée à leur maximum de vente, sous peine d'amendes excessives. ² Les denrées coloniales, les marchandises capturées par les Corsaires, sont vendues sur place ou expédiées en France, pour compte de la participation.

Les nègres qui ne sont pas soldats ou marins sont contraints à cultiver la terre. Dans une proclamation il leur dit :

« La Convention nationale vous a accordé le plus grand des biens, la liberté. Son intention, en brisant vos fers, a été de vous procurer une plus grande somme de bonheur en vous faisant jouir de vos droits. Nous serions

1. Ces biens montaient à plus de huit cents millions de livres.

2. Les « mercantis » n'eurent pas l'occasion de naître.

responsables envers la nation et l'humanité si nous ne prévenions les désordres dont la malveillance des ennemis de la chose publique va vous rendre victimes. »

Egarés par le décret du 16 pluviôse an II, les nègres, pour qui le travail était synonyme d'esclavage, croyaient pouvoir refuser le retour à la terre. Ils se réunissent en grand nombre aux Abymes pour élever leurs protestations. Hughes marche contre eux, les taille en pièces et les meneurs, capturés, sont exécutés. La leçon fut exemplaire.

A l'ancienne servitude, il substitua une discipline de fer qui n'avait pour correctif que la licence des lois révolutionnaires. Blancs, gens de couleur et noirs durent se ranger indistinctement sous la même dénomination. Ce sont des citoyens et, pour punir les infractions, il crée des commissaires militaires chargés tout particulièrement de l'épuration des insoumis. Ces commissaires, dont Conseil est le chef, font vite rentrer dans l'ordre tous ceux qui cherchent à s'en détacher et deviennent les pourvoyeurs du « couteau national ».

« Les citoyens et les citoyennes attachés à la culture de la terre demeurent en réquisition », décrète-t-il.

La guillotine est en permanence à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre; elle circule de commune en commune. A Basse-Terre elle fonc-

tionne Cours Nolivos. A Pointe-à-Pitre, l'horrible instrument avait tout d'abord été installé sur la place du Marché, mais le sang qui n'avait pas d'écoulement s'y amassait et infectait l'air. Hughes le fit transporter sur la place de la Victoire, et dresser face à la mer, une rigole ayant été creusée pour laisser couler le sang. Des maisons environnantes on entendait constamment et distinctement le déclenchement de la machine.

Les blancs propriétaires, effrayés, se réfugient dans les colonies voisines, à Trinidad principalement. Certains vont jusqu'à la Nouvelle Orléans où l'on retrouve encore une belle colonie de « créoles ». Ceux qui n'avaient pas les moyens de fuir gagnent les forêts de l'île.

Ils sont vite dénoncés, arrêtés et conduits avec femmes et enfants dans les prisons qui ne sont que des antichambres de la mort. Les malheureux esclaves qui, attachés à leurs maîtres, les ont suivis, subissent le même sort. Les dénonciations se multiplient, la guilotine ne chôme pas.

Plusieurs communes avaient des noms religieux, Hughes les fait changer. Sainte-Rose devient « Tricolore »; Saint-François « Egalité »; Sainte-Anne « Fraternité ». Port-Louis est remplacé par « Port Libre » et Pointe-à-Pitre par « Port de la Liberté ». Ces déno-

minations n'ont pas subsisté après le départ du Conventionnel.

Lorsque Marie-Galante fut reprise aux Anglais par le citoyen Rameau, il appela Grand-Bourg « La Réunion », nom qui disparut aussi.

L'église de Pointe-à-Pitre avait donné asile aux Anglais durant la bataille du 13 au 14 messidor (1^{er} au 2 juillet). Il donne l'ordre de la détruire, ce qui fut fait. Celle de Saint-François, à Basse-Terre, est transformée en maison de ville et il décrète que chaque décade il y sera prononcé des discours civiques. En cela, il imite la Métropole.

Sur la place Nolivos, à Basse-Terre, il fait élever un mausolée à la mémoire des soldats morts pour la patrie et portant cette inscription :

« Aux mânes des défenseurs de la Patrie, morts pendant la conquête de la Guadeloupe, après six mois et huit jours de combat. »

Ce monument a aussi été détruit mais il devrait être reproduit.

*
* *

La Guadeloupe n'offre plus alors l'aspect d'une colonie mais d'un état indépendant, isolé au milieu des mers, ne conservant le pavillon français que pour le faire redouter.

Le nom seul de Victor Hughes devient un symbole de frayeur pour les Anglais.

Mais le retour de ces Anglais était à redouter. Hughes fait hérissier les côtes de batteries, bien armées, bien défendues, qui assurent le cabotage en dépit des menaces de l'ennemi qui reste perché sur le rocher des Saintes et qui a à sa disposition quarante vaisseaux, frégates ou corvettes.

Il fait agrandir le fort Fleur d'Épée qui n'était à l'origine (1763) qu'une redoute fermée établie pour défendre la Grande Anse et l'entrée du port de la Pointe-à-Pitre, alors en construction. Un fossé circulaire, une vaste citerne, des bastions, des casemates pouvant recevoir 150 hommes, sont ajoutés. Il est mis dans son état actuel. Malheureusement ce fort a été toujours dominé par celui du Morne Mascotte dont il faut rester maître pour pouvoir le garder. Pour exécuter ces travaux, il fait démolir le bourg du Gosier dont il n'y a plus que quelques maisons debout, résultat des combats précédents. L'Église surtout donna beaucoup de matériaux ¹.

Se souvenant de la soif endurée à Pointe-à-Pitre pendant le siège, alors que les Anglais tenaient sous le feu de leurs pièces l'accès

1. En 1820, l'église n'existant plus, la paroisse fut réunie pour le spirituel à celle de Sainte-Anne. Elle a été reconstruite de nos jours.

de la « Ravine Bon Goût », il estime de toute première nécessité d'y amener l'eau de la Rivière Lézarde, de la partie ouest de la Guadeloupe proprement dite. On se contentait alors, pour l'alimentation de la ville, de recueillir l'eau de pluie dans des jarres et, au moment de grande sécheresse, d'aller en chercher, dans des barils, à Bon Goût, petite ravine aboutissant dans la Rivière Salée.

Hughes recherche les moyens les plus propres pour arriver au résultat désiré. Des plans avaient été dressés en 1785, par l'Intendant Foulquier, pour la construction d'un aqueduc en pierres, mais ils avaient été abandonnés parce que l'on croyait impossible le passage au-dessus de la Rivière-Salée, à cause des terres basses et noyées. Hughes adopta ces plans mais fit faire l'aqueduc en bois incorruptible, dont la forêt abonde, et se contenta, au point d'arrivée à la Rivière-Salée, d'un réservoir. Ces travaux étaient presque terminés lorsque, en mai 1802 (floreéal an X) tout fut détruit par Ignace, lors de la révolte des noirs contre Richepanse.

L'utilité d'une route stratégique, reliant Basse-Terre à Pointe-à-Pitre, à travers le massif montagneux de l'île avait été reconnue par Hughes, comme par tous les gouverneurs qui s'étaient, avant lui, occupés de la défense de l'île. L'usage fait de la route du littoral

par lui-même avait démontré qu'elle pouvait être battue sur tout son parcours par le feu des vaisseaux ennemis et, en outre, être coupée par un débarquement à la Goyave, à Sainte-Marie, à Trois-Rivières, à Saint-Sauveur ou à Bananier.

En 1765, le gouverneur, comte de Nolivos, dont la grande place de Basse-Terre porte le nom, prescrivit dans ce but l'ouverture d'un chemin entre le Matouba et le Petit-Bourg, qu'il déclara d'utilité publique. Les habitants de la colonie devaient concourir à la dépense, au moyen de corvées. Les travaux n'avancèrent point. En 1772, ces corvées furent abolies et remplacées par un impôt en argent. Le moyen ne fut pas plus heureux et le roi n'ayant jamais sanctionné ladite ordonnance, la route fut complètement abandonnée en 1789.

Hughes, qui avait compris l'avantage à tirer d'une communication constante entre les deux villes et aussi à assurer une ligne de retraite dans un sens ou dans l'autre, malgré l'investissement de la côte, ordonna immédiatement la reprise des travaux, des deux côtés à la fois. Deux équipes de 300 hommes furent employées à ces travaux ¹.

1. Ces travaux ont été abandonnés malheureusement en 1815, abandon d'autant plus regrettable que la route traverse une grande surface de terres vierges, riches, susceptibles de grande culture.

Beaucoup de lépreux circulaient librement dans la colonie, les règlements relatifs à la léproserie de la Désirade ayant été suspendus en 1788. Hughes rétablit ces anciens règlements et fait soigner ces malheureux aux frais de la colonie. Un capitaine, avec une petite garnison de douze hommes, est spécialement chargé de surveiller l'établissement.

C'est le seul acte d'humanité que nous relevons en l'honneur de Hughes. L'intuition de l'animal qui dominait en lui avait peut-être inspiré cette pitié, car il mourut à Cayenne atteint de ce mal épouvantable ¹.

Hughes caressa un instant le rêve d'approfondir la Rivière Salée, afin de permettre, en temps de paix, aux voiliers se rendant en Europe de sortir, au Nord, par le Grand Cul-de-Sac et gagner de suite l'océan (on gagnerait ainsi 150 lieues) et, en temps de guerre d'avoir deux portes de sortie : l'une sur l'océan Atlantique et l'autre sur la mer des

1. Créé en 1728 par le gouverneur Dupoyet, l'établissement avait été ruiné par un ouragan en 1776 et reconstruit en 1786. A l'origine, une ordonnance du roi, en date du 15 août 1763, avait fait de la Désirade un lieu de dépôt pour les mauvais sujets et fils de famille dévoyés. Une autre du 15 juillet 1764 autorisait les familles dites « comme il faut » à y envoyer leurs membres vicieux. Ils étaient surveillés et gardés aux frais du roi. Cette petite île servait encore d'établissement correctionnel avant la Révolution.

Antilles. En temps de guerre, deux escadres seraient devenues nécessaires pour bloquer une division. Ce projet eût fait de la Pointe-à-Pitre un des plus beaux ports du monde mais il n'en avait pas les moyens et il dût abandonner son rêve.

Les « Sabliers » (*Hura crepitans* L.) qui ornent les allées de la place de la Victoire datent de cette époque. Ils ont été plantés par Hughes lui-même.

AU NOM DE LA LOI



LIBERTÉ
FRATERNITÉ

ÉGALITÉ
ou la Mort

La Guadeloupe, cette île merveilleuse, large fleur épanouie sur l'océan d'émeraude, renommée pour sa beauté, sa floraison, ses cascades et ses hautes montagnes; ce pays enchanteur où, sur les plages ensoleillées

l'amour préside aux ébats de tous les êtres, où les oiseaux-mouches s'enivrent du parfum des fleurs, les poissons-volants rivalisent de vitesse avec les navires, où les madras aux vives couleurs rehaussent l'éclat de la beauté des femmes, n'offre plus l'aspect d'une colonie mais d'un vaste camp retranché dont Victor Hughes commande toute la vie.

Les nègres, libérés, ne suffisant pas pour cultiver les terres, Hughes fait capturer par ses corsaires tous les bâtiments anglais venant d'Afrique, où nos ennemis pratiquaient la traite des esclaves. Il fait aussi capturer les navires des Etats-Unis d'Amérique, chargés de denrées, qui refusaient de toucher à la Guadeloupe, tant ils avaient peur de son dictateur. En la seule année 1795, plus de 150 bâtiments de commerce sont capturés et brûlés.

Hughes bravait les forces imposantes de ses ennemis. Un jour que l'activité des navires de guerre anglais, en station aux Saintes, l'inquiétait, il fit savoir au commandant des forces navales britanniques que « chaque fois qu'on lui rapporterait avoir aperçu le pavillon anglais dans les eaux de la Guadeloupe, il ferait tomber une tête de prisonnier, en commençant par les plus gradés ». L'amiral se le tint pour dit. Il avait l'exemple de Dundas.

L'audace de Hughes, la force de son caractère, ses succès et les formes acerbes qu'il employait dans tous ses rapports avec l'ennemi, avaient pénétré les Anglais d'un grand effroi. Son nom faisait frémir. Dans sa correspondance avec les généraux, les amiraux et les gouverneurs qui représentaient S. M. Georges III, dans les Antilles, il employait une liberté de style, parfois insolente, qui offusquaient ces hauts fonctionnaires habitués aux politesses et à l'étiquette de la Cour, aux formules recherchées de la diplomatie.

Un jour, il écrivit à l'amiral John Laforey, commandant les forces navales britanniques et au gouverneur de la Martinique, Shore Milnes :

« Vous n'ignorez pas, messieurs, que depuis le ridicule blocus qui couvrira à jamais d'infamie Vaughan et Caldwell, quarante-six bâtiments de votre nation ont été pris et conduits dans nos ports, dix-sept du dernier convoi, dont trois avec des troupes et un chargé d'artillerie et poudres pour la Martinique. Vos caractères connus nous font espérer que nous ne traiterons plus avec des imbéciles et des bêtes féroces, et que vous ferez, ainsi que nous, ce qu'il sera en votre pouvoir pour faire cesser des maux que l'humanité souffrante réproouve. »

Le 8 thermidor, an III, il envoie le message

suisant à Ch. Leight, major général, commandant à Saint-Christophe :

« Le traitement qu'ont éprouvé les prisonniers à Saint-Christophe, dans tous les temps, est d'une atrocité sans égale et ne peut avoir lieu que par l'instigation des chefs qui y commandent. Quant aux habitants de Saint-Christophe, les républicains français sauront bien se venger sur eux et leurs propriétés de leur infâme conduite, et sachez, monsieur, qu'ils n'ont jamais menacé en vain. »

Autre lettre adressée le 11 thermidor, an III, à MM. Laforey et Irving, commandant les forces britanniques aux Iles du Vent :

« Les actes d'atrocité commis par les Anglais aux Iles du Vent formeraient une encyclopédie et, malgré le ton de vos lettres, ils continuent encore. Vous me parlez d'un échange général auquel nous eussions consenti pour soulager l'humanité souffrante, et au même instant vous envoyez vos prisonniers en Europe dans votre convoi. La conduite de Thomson, contre-amiral, envers nos prisonniers, en les faisant maltraiter, en arrachant leur cocarde, ne m'a jamais étonné. Sa lâcheté à la Guadeloupe et ses veuleries justifient pleinement sa conduite. Je vous invite à nous faire savoir sous dix jours si vous êtes résolu à l'échange; autrement, à

l'arrivée de notre flotte, nous le ferons à la Martinique ¹ ».

Il ne s'exprime pas avec moins de modération dans une autre lettre adressée aux mêmes, le 8 fructidor an III :

.....« Quant à la rodomontade qui termine votre lettre, nous en avons vu plus d'une de ce genre. John Gervis, Charles Grey, Colin Graham, Stewart, Vaughan, Caldwell, Symes et Gown ont aussi fait des rodomonts avec nous. Un seul Anglais, Prescott, s'en est exempté; aussi s'est-il mieux battu qu'eux. Quant aux ordres généraux que vous dites avoir donnés et dont vous nous envoyez copie, tout cela nous annonce de votre part plus de peur que de courage; cette réflexion n'échappera pas même à vos compatriotes »

Et enfin, au gouverneur de la Martinique, M. Keppel, pour se plaindre du traitement infligé à un nègre, soldat français prisonnier, qui au lieu d'être maintenu sur les pontons, avait été rendu comme esclave à son ancien maître :

1. Dans une lettre de Hughes, adressée à lord Abercrombie, quelques mois plus tard, il déclare qu'il est mort dans les hôpitaux de la République, 4.200 prisonniers, dont 60 officiers; que 1.200 prisonniers ont été envoyés à Saint-Domingue, 512 à la Jamaïque, pour être échangés et que les prisons ont encore environ 3.000 prisonniers anglais.

« Si le citoyen Saint-Jean, n'est pas réintégré à bord des prisons, conformément au droit des gens, nous vous donnons notre parole d'honneur de faire mettre à la chaîne le lieutenant colonel Westheral, aide-de-camp du prince Edward, et de l'employer aux travaux les plus objects ainsi que Christinaw, lieutenant-colonel de dragons. Et que W. Keppel sache que les Français ne donnent pas leur parole en vain. »

*
* *



Le calme régnant à l'intérieur, l'île fortifiée et à l'abri d'un coup de main de l'ennemi, Hughes décide de poursuivre la deuxième partie de sa mission : « se servir de la Guadeloupe comme base de ravitaillement pour reprendre la Martinique et les autres îles aux Anglais. »

Il envoie en France deux officiers pour faire

part de sa détermination et réclamer des renforts en hommes, en argent, en munitions. Cette mission parvient à traverser la ligne de blocus établie par l'amiral anglais dont les navires coupaient toute communication avec la Guadeloupe.

Il demande, en même temps, l'envoi de deux commissaires pour remplacer Chrétien, mort comme nous l'avons vu le lendemain de la prise du fort Fleur d'Épée, et il propose au Comité de Salut Public les citoyens Goyrand et Lebas, « deux bons jacobins », dont il connaissait les capacités et « qu'il avait vus à l'œuvre, à ses côtés, à Rochefort ».

La lecture du rapport de Hughes, en date du 26 frimaire, avait déjà répandu la joie dans la Convention; l'Assemblée, le 3 vendémiaire, après avoir approuvé tous les actes de son délégué aux Antilles et confirmé au capitaine de vaisseau de Leissègues le grade de contre-amiral, décide l'envoi d'une division navale qui quitte Brest le 27 brumaire (17 novembre), avec des troupes, des armes, des munitions, sous le commandement du capitaine de vaisseau Duchêne.

Sur la proposition de Bréard, chargé des affaires coloniales, ancien représentant du peuple à Brest, où il avait fort bien connu et apprécié Victor Hughes, deux nouveaux commissaires sont aussi désignés : Goyrand

et Lebas, proposés par Hughes. Le premier est destiné pour Sainte-Lucie et le second pour la Guadeloupe.

Les troupes s'élèvent à 1.520 hommes : un bataillon, dit de « la Réunion », fort de 700 hommes, ayant pour chefs Chauron et Fouché ¹; un bataillon dit « des Antilles », formé de 500 blancs et 200 hommes de couleur, commandé par le chef de bataillon Cottin; une compagnie d'artillerie de 120 canonniers.

Duchêne sut éviter la croisière anglaise et parvint à la Pointe-à-Pitre le 17 nivôse, an III (6 janvier 1795) avec sa division qui comprenait le vaisseau rasé *l'Hercule* et plusieurs transports, mais il avait laissé aux mains de l'ennemi un de ses transports, la frégate *l'Astrée*, chargé de 554 soldats, de canons et de munitions. Ce transport avait été capturé, en vue de la Désirade, par une frégate anglaise.

Hughes, prévenu de l'arrivée de cette division par une canonnière, *La Cruelle*, qui l'avait précédée et était arrivée à la Pointe-à-Pitre le 29 décembre, avait envoyé à sa rencontre la corvette *La Carmagnole* et la frégate *La Pique* ² afin d'aviser Duchêne de

1. Un parent du grand Fouché.

2. *La Pique*, montée de 40 canons et 400 hommes, était commandée par le fameux Conseil, de triste mémoire.

la présence des vaisseaux anglais au vent de la Guadeloupe et au besoin lui permettre de changer de mouillage. A peine avaient-ils quitté les eaux de la Guadeloupe que ces deux navires furent attaqués par la frégate anglaise *La Blanche*, près de la Désirade. La *La Carmagnole*, complètement désemparée, alla échouer sur les côtes de cette petite île et *La Pique*, après une lutte meurtrière, fut amarinée par deux vaisseaux anglais, le *Ganges*, de 74 pièces, et le *Vétéran*, de 64 pièces. Il y eut 101 tués et 96 blessés, dont tous les officiers, sur *la Pique* et 83 tués et 90 blessés, dont le capitaine Faulkner, sur *la Blanche*.

Cette diversion permit à Duchêne de passer inaperçu, à l'exception du transport *l'Astrée*.

Comme nous l'avons dit, Goyrand et Lebas étaient pour Hughes de vieilles connaissances. Le premier avait été ancien juge au tribunal révolutionnaire de Rochefort et le second ancien substitut dans la même ville, alors que Hughes y était Accusateur Public. Goyrand était un homme énergique, brave et audacieux. En attendant qu'il puisse remplir les fonctions de délégué de la Convention à Sainte-Lucie, occupée par les Anglais, Hughes le désigne pour prendre le commandement des Corsaires qui désolaient le commerce anglais et, de jour en jour, augmentaient en

nombre. Des prises importantes avaient déjà jeté la consternation chez nos ennemis, l'or circulait en abondance entre les mains des corsaires, des fortunes considérables pouvaient être amassées et Hughes se réservait, bien entendu, la plus belle part.

Lebas, était un homme doux et humain. Hughes le garda à ses côtés. Il ne devait exercer le pouvoir que dans la limite des volontés du dernier.

Hughes allait pouvoir mettre à exécution ses plans et attaquer dans les îles voisines « ces féroces ennemis du genre humain » : les Anglais. Le terrain était préparé. Depuis plusieurs mois, il entretenait des espions à Sainte-Lucie, Dominique et Martinique et ses émissaires avaient recruté de nombreux partisans. Pour jeter la démoralisation chez l'ennemi, il avait fait distribuer par ces émissaires la proclamation des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui lui avait amené beaucoup de partisans ralliés aux idées nouvelles à Sainte-Lucie. Plusieurs d'entre eux, trahis par des esclaves, avaient été déportés; d'autres avaient gagné le centre de l'île où ils vivaient dans des « ajoupas », couverts de feuilles de balisiers, faisant de temps en temps le coup de feu contre les patrouilles anglaises et menant une existence misérable. Ils avaient élu un chef, le « général »

Marinez et gardaient les bois en attendant la venue des Français.

Sainte-Lucie offrait, par suite, le plus de facilité pour un débarquement, le parti resté fidèle aux Français devant immédiatement se joindre à eux et guider leurs opérations.

Goyrand fut chargé de cette expédition qui allait lui permettre d'occuper son poste, une fois l'île conquise.

Il y avait à la Guadeloupe un certain Lambert, ancien colon de Sainte-Lucie, qui, compromis par son attachement aux Français, avait dû quitter l'île et avait réussi à gagner la Guadeloupe. Hughes qui savait avoir en lui un homme résolu et plein d'initiative l'avait nommé juge commissaire aux affaires militaires. Lambert fut envoyé à Sainte-Lucie pour se mettre en rapport avec Marinez et préparer les événements. Il réussit à remplir sa mission, débarqua le 7 pluviôse à la faveur de la nuit, au Vieux Fort, communiqua avec Marinez et revint à la Guadeloupe renseigner Hughes sur les dispositions arrêtées.

L'heure de l'action avait sonné. Lambert fut nommé délégué de la commission des Iles du Vent et repartit pour Sainte-Lucie sur la frégate *Cincinnatus*, commandée par le lieutenant de vaisseau Massade. Il avait en poche un brevet de lieutenant-colonel, signé par Hughes, et une proclamation aux habi-

tants de Sainte-Lucie, nommant Martinez commandant en chef des forces armées dans la dite île.

Il était convenu que le *Cincinnatus* resterait en vue des côtes jusqu'au signal donné par les conjurés pour le débarquement des munitions dont ces derniers avaient surtout besoin. Lambert débarqua à l'Anse du choc, où l'attendait Martinez, et aussitôt, avec une centaine d'hommes, se rendit au Marigot à la Roche, où devait avoir lieu le débarquement. Malheureusement, le *Cincinnatus*, reconnu et pourchassé par l'ennemi dut se retirer et rallier la Guadeloupe.

Livrés à leurs maigres forces, les conjurés se décident à esquisser une attaque sur la ville de Castries, afin de créer une diversion, et le stratagème réussit. La campagne environnante entre la Soufrière et le Vieux Fort ayant été libérée des soldats anglais, Lambert fit afficher partout la proclamation de Hughes, annonçant la liberté aux citoyens noirs et de couleur et faisant appel à leur dévouement pour « concourir au bonheur et au maintien de la République. » Le 23 ventôse, après lui avoir prêté solennellement le serment de fidélité, les habitants se répandent dans les plantations en poussant des cris répétés de « Vive la République ». Des larmes de joie coulent de tous les yeux.

Le *Cincinnatus* réapparaît alors, ayant mis en défaut la vigilance des croiseurs anglais, et les troupes sont débarquées à la Soufrière. Leur présence électrise les habitants de toutes couleurs. Ces troupes, comprenant 250 hommes, sont commandées par le chef de bataillon Cottin. Une compagnie de grenadiers du « Bataillon des Antilles », a pour chef Pélage¹. La Soufrière devient le grand quartier général.

Malgré la supériorité des Anglais, qui sont concentrés au Morne Fortuné, les chefs décident de les attaquer tandis qu'un détachement occupera la Barre du Grand Cul-de-Sac. Les forces républicaines sont malheureusement repoussées et forcées à se replier sur le Vieux-Fort. Un débarquement aux Anses Noires, de 1.200 Anglais, venus de la Martinique, allait compliquer la situation et la rendre même critique lorsque l'arrivée du commissaire Goyrand, le 27 germinal, ranime la confiance. Goyrand prend le commandement et dirige les opérations. Il demande des secours à la Guadeloupe que Hughes s'empresse de lui envoyer : une compagnie de carabiniers, commandée par le citoyen Chaloidan, qui est porteur de la lettre suivante pour Goyrand :

« Vous connaissez notre haine pour les

1. Nous aurons à parler de Pélage dans un prochain volume.

Anglais, notre activité, notre sollicitude pour les détruire et venger la République. Nous pensons que vous devriés vous hâter d'attaquer ces coquins; ils attendent quelques petits secours et vous devés bien voir qu'ils les jetteront à Sainte-Lucie de préférence. Harcelés-les bien et ensuite somméz-les de se rendre avant les attaques; offrés-leur d'évacuer en laissant leurs armes et de se retirer. Sainte-Lucie à nous, toutes les îles qui l'environnent tombent. C'est le point principal. »

Le 4 floréal, Goyrand décide d'attaquer les Anglais. 700 hommes sont mis hors de combat et le reste va s'enfermer dans le fort du Morne Fortuné qui est pompeusement surnommé le « Gibraltar des Antilles ». Hughes, avisé de ce succès, comprend que le moment est décisif. Il adresse des félicitations à Goyrand et lui annonce l'envoi de deux navires, *La Fidèle* et *La Liberté*, avec 2 obusiers 150 obus, 2 bombardiers, 2 pièces d'artillerie et 100 coups à tirer par pièces, plus 10 barils de poudre de cent livres.

Quelques jours plus tard, arrivent de nouveaux renforts : le 17 floréal, la corvette *Le Prend-Tout* et le balaou *Le Curtius*, avec 100 hommes du bataillon des Antilles et 150 fusils; le 22 floréal, *La Liberté* et *la Bellone* avec 150 hommes, 15.000 cartouches et 600 livres de poudre; le 24 floréal, *le Curtius*

et le *Prend-Tout* sont de retour avec 100 hommes et 150 fusils.

La *Bellone* qui devait revenir avec 75 hommes et des munitions est capturé par les Anglais. Hughes écrit à Goyrand :

« Aujourd'hui nous t'annonçons que la *Bellone* que nous t'expédions le 22 chargée de 75 hommes a été prise par ces gens foutres d'Anglais. Nous ne savons où diable ils pêchent leurs bâtiments, mais nous en sommes entourés de toute part. »

Bien approvisionné en hommes et en munitions, Goyrand assiège les Anglais avec vigueur. Pélage, avec ses grenadiers, est posté à La Barre du grand cul-de-sac; Chalvidan, commandant en second, occupe la Barre du Clair de Jonc; Marinez et ses hommes des bois assaillent les Anglais établis sur les habitations Doudou, Chambon et Losely.

Le 18 prairial, Pélage enlève la batterie Cicéron d'où il commence, avec son artillerie, à battre le fort du Morne Fortuné. Le général Stuart est sommé de se rendre mais son conseil de guerre refuse et des secours sont demandés à la Martinique. Le siège devient plus sévère. Chalvidan enlève la batterie de la Vigie d'où il bombarde les vaisseaux dans le port. La situation devient intenable pour l'ennemi. Dans la nuit du 30 prairial (18 juin) le général Stuart, craignant l'assaut final,

s'enfuit précipitamment avec 2.400 hommes, vers l'Anse Citron, abandonnant femmes et enfants (que Goyrand leur renvoie trois jours après) et s'embarque sur les vaisseaux qui immédiatement prennent le large. Stuart, avec ses hommes, va se réfugier à la Dominique.

Les troupes d'assaut républicaines ne comptaient que 600 hommes, dont 300 manquaient de fusils, plus 300 noirs armés de sabres et de piques.

Le 3 messidor, Hughes adressa ses félicitations à son collègue :

« C'est l'amitié qui me met la plume à la main, et je te félicite de bien bon cœur sur le succès glorieux que tu as remporté sur nos ennemis. Il ne fallait guère moins que cet événement pour me mettre du baume dans le sang et nous dédommager des désagréables nouvelles apprises ces jours-ci¹. »

« Tu dois t'attacher à organiser les campagnes, faire des actes de sévérité contre les malveillants et les paresseux; de là dépend le bonheur et l'existence des colonies. Il ne

1. Les « désagréables nouvelles » dont parle Hughes sont celles du commandant Rameau qui, envoyé à la Dominique, fut battu et la perte de trois navires : *La Liberté*, coulée dans un combat au vent de Saint-Thomas, *la Prévoyante* et *la Raison* capturées sur les côtes de la Nouvelle Angleterre.

faut pas hésiter entre quelques hommes et la patrie. Sois bien convaincu que les travaux de la guerre sont moins pénibles que ceux qui leur succèdent. »

Goyrand étant maître de Sainte-Lucie, Hughes dirige ses efforts sur Grenade, Saint-Eustache et Saint-Martin, qui sont successivement occupés, mais il échoue à Saint-Vincent, à Martinique et à Dominique.

*
* *

L'expédition de Saint-Vincent fut un désastre. Le commandant Souhalat qui la dirigeait, avec l'aide d'Audibert, commandant un détachement du bataillon de la Guadeloupe, y laissa la vie, ainsi que tous ses malheureux frères d'armes.

Les Caraïbes de l'île s'étaient unis aux Français. Après la défaite, ils gagnèrent les bois et commencèrent à massacrer tous les Anglais qu'ils rencontraient. Ils finirent par succomber sous le nombre. Ceux qui furent faits prisonniers, considérés par les Anglais comme sujets rebelles, furent pendus ou déportés dans la petite île de Bonaire, à peu de distance de Curaçao, île déserte et dépourvue de toutes ressources où ils moururent de faim.

*
* *

L'attaque contre l'île de la Grenade ne fut pas plus heureuse. Victor Hughes donna à trois mulâtres, chassés de l'île par les Anglais pour leurs idées républicaines, des commissions d'officiers au nom de la République, et les chargea de provoquer une insurrection dans l'île, qui serait soutenue par un détachement de Guadeloupéens, sous les ordres du chef de bataillon Josse. Trop peu nombreux, ils furent écrasés par des forces supérieures et le seul résultat de l'expédition fut la dévastation des plantations et la mise hors de combat d'un millier d'Anglais.

Les troupes de débarquement avaient été amenées à Saint-Georges, capitale de l'île, par deux bricks, *la Républicaine* et *le Brutus*, ce dernier commandé par le citoyen, ci-devant capitaine Daniel.

Daniel débarqua son équipage pour soutenir l'action. Il se battit avec bravoure mais sans résultat. Au moment de rembarquer ses hommes, il aperçoit une goélette qui approche du port. C'est un navire percé de 14 sabords, portant 4 canons et monté par 30 hommes. Daniel saute, avec six hommes, dans une pirogue, attaque la goélette, monte

à l'abordage et s'en empare, malgré un feu très vif.

Victor Hughes avait une qualité dominante, celle de l'audace, mais il trouva aussi sous ses ordres des officiers d'une bravoure qui n'avait rien à lui envier!

*
* *

Aux îles Saint-Eustache et Saint-Martin, Hughes eût un succès plus caractérisé. Un simple corsaire obtint leur soumission.

Saint-Martin fut restitué à la Hollande, les Français ne se réservant qu'une partie de l'île qu'ils occupent encore.

*
* *

En juin 1795, Hughes envoie 210 hommes, sous les ordres du commandant Rameau, pour attaquer l'île de la Dominique. Rameau ne pouvait réussir, la garnison anglaise étant trop nombreuse. Repoussé, il demande du renfort. On lui envoie 260 hommes, mais ces derniers ne réussissent pas à opérer leur jonction avec les premiers et les deux détachements sont battus séparément par les Anglais. Tombé finalement dans une embuscade, Rameau est fait prisonnier.

*
* *

La tentative contre la Martinique fut la plus importante, mais encore moins heureuse.

Hughes écrivait le 30 brumaire, an IV (21 novembre 1795) au Comité de Salut Public :

« Tandis que nous occupions les Anglais à défendre Saint-Vincent et la Grenade, nous eussions pu les attaquer à la Martinique, tel était notre projet; nous vous l'avions annoncé, et il eût été effectué s'ils n'eussent pas tenu la mer pendant tout l'hivernage. Néanmoins, cet obstacle n'était pas insurmontable. Un autre motif nous a déterminé à retarder cette entreprise : elle est hardie; il y a plus, elle est téméraire. L'enthousiasme qui a contribué au succès de toutes celles de cette espèce nous ayant paru se refroidir, nous avons craint qu'on ne nous fit un crime d'un revers et nous avons cru le moment peu favorable pour nous livrer à notre témérité ordinaire ¹. Nous ne

1. Hughes n'avoue pas qu'il avait pris la totalité du produit des bâtiments capturés, sans donner aux marins leurs parts de prise et que ceux-ci, très mécontents, protestèrent. Hughes ayant visité ses bâtiments de guerre fut accueilli par des menaces. Il promit de rendre justice et demanda à cet effet l'envoi, le lendemain, des matelots « les plus intelligents et les plus entreprenants » pour

nous amuserons pas à vous prouver que c'est en avoir beaucoup d'aller attaquer la Martinique avec 2.000 à 2.400 hommes au plus que nous pouvons tirer des 11.000 qui sont répartis dans huit îles : La Guadeloupe, Sainte-Lucie, Marie-Galante, la Désirade, entièrement en notre pouvoir; Saint-Eustache et Saint-Martin, sous la protection de la République, moitié de cette dernière appartenant à la France, la Grenade et Saint-Vincent où nous combattons. Cependant, malgré les Anglais et les agents nombreux qu'ils ont parmi nous, nous sommes parvenus à relever l'opinion; nous allons en profiter et des fusils vont être donnés au noyau que nos intelligences ont formé dans cette colonie. »

Mais les Anglais, redoutant l'audace du proconsul Hughes qui faisait enlever par ses corsaires des navires à eux sur la côte même de la Martinique, surveillaient ses agissements avec la plus grande vigilance et recouraient pour s'en défendre aux moyens les plus énergiques.

régler les comptes. A peine débarqués, ils furent arrêtés et conduits en prison. Plusieurs officiers furent destitués et les meneurs renvoyés en France « enfermés ».

L'Hercule et *la Thetis*, envoyés en disgrâce, reçurent l'ordre d'aller stationner au fond de la Baie-Mahault, sous prétexte de surveiller Antigue. Il fut formellement défendu aux marins de descendre à terre.

Fourné et Tiberge, deux riches planteurs de Sainte-Lucie, natifs de la Martinique, avaient proposé à Hughes de l'aider dans son entreprise. Il envoya ces deux émissaires, porteurs de lettres et de proclamations, qui réussirent à débarquer, de nuit, au Lamentin; mais, trahis, par leur hôte, ils furent pris, condamnés comme espions par un conseil de guerre et fusillés sur la Savane de Fort-Royal¹.

Le fidèle Goyrand qui commandait l'expédition, ayant appris que le général anglais Irving avait quitté la Martinique avec 600 hommes, à destination de Saint-Vincent, résolut de tenter un coup de main sur les quartiers du Vauclin et du François. Le débarquement de 62 républicains, avec des canons et des munitions, fut heureusement effectué au Vauclin, sous les ordres des citoyens Beuze et Borelli, qui s'emparèrent sans coup férir du bourg où ils avaient 400 confédérés, mais ils ne furent pas secondés par les colons. L'alarme fut donnée, toutes les milices marchèrent sur le Marin et les citoyens Beuze et Borelli durent gagner les bois. Les Anglais eurent dans cet engagement leur commandant blessé mortellement, 40 soldats tués ou blessés; les Français n'avaient perdu

[1. Aujourd'hui Fort-de-France.

que quatre volontaires. Il était huit heures du soir.

A une heure, le matin suivant, 120 volontaires du bataillon des Antilles, et 2 pièces de campagne, venues de Sainte-Lucie, apparurent au même endroit et le capitaine du bâtiment fit le signal de reconnaissance convenu, avant d'entrer dans la passe. Ne recevant pas de réponse, il comprit et retourna à son mouillage au carénage de Sainte-Lucie. L'affaire était manquée. Avec les débris de sa troupe, Beuze put rallier Sainte-Lucie, quelques jours plus tard, mais Borelli, ainsi que deux sergents du bataillon des Antilles et quelques hommes furent capturés par les Anglais et fusillés.

Dans une proclamation, le Gouverneur de la Martinique annonça que « tout ennemi qui débarquerait clandestinement dans l'île serait traité comme espion; une récompense était promise à toute personne qui dénoncerait ou ferait arrêter un de ces espions. »

Les mulâtres et les nègres qui paraissaient susceptibles d'intelligence avec l'ennemi furent déportés. La Martinique resta durant toute la durée de la guerre, c'est-à-dire pendant sept ans, sous la domination anglaise.

Vers la fin de 1796, une insurrection eut lieu à Saint-Martin, dans le bataillon de la Réunion, à la suite de vexations commises par l'officier de marine Conseil, adjoint comme

commandant militaire au délégué de Hughes. Ce dernier ne pouvait disqualifier son protégé et rappela le délégué qui fût remplacé par un nommé Dormoy.

Dormoy fût chargé par Hughes de prendre Anguille, petite île anglaise sans garnison, située à une lieue environ de Saint-Martin. Il était autorisé « si besoin est d'employer à cette conquête les compagnies du bataillon de la Réunion. » Dormoy fit faire l'attaque par le capitaine Senez, commandant le brick *Decius*, accompagné d'un autre petit bâtiment de guerre. Il débarqua sans difficulté, massacra une partie des insulaires mais fût finalement repoussé.

Résolu à les punir de leur résistance, Senez retourna à Saint-Martin chercher du renfort et Dormoy fit embarquer l'élite du bataillon des grenadiers qui brûlait du désir de voler à la victoire. Une descente est effectuée dans l'île et les hommes s'apprêtent à avancer lorsqu'une frégate anglaise apparaît et met ces braves guerriers entre le feu de ses batteries et celui des insulaires. Le *Decius* répond à l'ennemi mais le combat est inégal. Il est coulé à fond, tout son équipage est perdu ainsi que les grenadiers. Le capitaine Senez est fait prisonnier.

Ces diverses entreprises avaient coûté cher aux Anglais. Ils avaient perdu 4.700 hommes

de troupes depuis la conquête de la Guadeloupe par Hughes, tant dans les combats que par suite de la fièvre jaune et leurs colonies de la Grenade et de Saint-Vincent avaient été complètement ravagées.

Exaspéré par ces attaques continues, le cabinet de Londres décida une expédition de grande envergure, sous les ordres de l'amiral sir Hugh Christian, qui mit son pavillon sur le *Prince Georges*, de 98 canons et, escorté d'une flotte imposante de plus de 200 voiles, prit la mer le 18 novembre. Assailli par une violente tempête durant laquelle plusieurs navires furent perdus et d'autres jetés à la côte, le convoi dut rallier Spithead et ne repartit que le 9 décembre, l'amiral Christian ayant transféré son pavillon sur le *Glory*, de 78 canons. Jouant de malheur, une nouvelle tempête le força à rentrer au port avec le *Glory* et cinq autres vaisseaux de ligne. Il ne pût reprendre la mer que le 17 février, cette fois sur le *Thunderer*, de 74 canons. Il arriva à la Barbade où l'attendait le général sir Ralph Abercromby, à la fin du mois d'avril.

Deux des navires de la flotte de transports qui avaient continué leur route pour les Antilles furent capturés par les Corsaires de Hughes et amenés à la Pointe-à-Pitre. Nous allons voir comment Hughes répondit à cette menace.



LES CORSAIRES DE LA GUADELOUPE

Les Boucaniers et les Flibustiers avaient, au xvii^e siècle, rendu célèbre l'île de la Tortue. Le bruit de leurs exploits et de leurs pillages retentit encore dans la mer des Antilles et, si leur vie n'a été qu'une longue suite de brigandages et de crimes, il faut reconnaître qu'elle contient aussi des exemples de vertus guerrières et d'actes héroïques. Ils tinrent l'Europe en échec et firent trembler l'Espagne, traitant d'égal à égal avec les plus grands souverains.

En 1636, un noyau de Français, d'Anglais et

de Hollandais, chassés de Saint-Christophe par l'escadre espagnole de Frédéric de Tolède, s'était réfugié dans la petite île de la Tortue, à deux lieues au nord de Saint-Domingue, et leur nombre s'accrut bientôt par la venue d'aventuriers de toutes les nations. Affranchis des lois de leur patrie, passionnés de liberté et vivant dégagés de toute espèce d'entraves morales ou religieuses, ils reçurent le nom de « Boucaniers », parce qu'ils faisaient rôtir sur une sorte de gril, nommé « Boucan », les bœufs sauvages qu'ils allaient chercher à Saint-Domingue ou les cochons qu'ils mangeaient sans pain. On ignore l'origine du mot « Flibustiers », sans doute du hollandais « Vrijbueter », qui veut dire « pirate »¹.

Le « boucan » était connu par tous les sauvages de l'Amérique. Jean Léry, dans la relation de son voyage au Brésil en 1556-1558, nous rapporte que, après les avoir découpés en morceaux, ils y faisaient cuire le corps de leurs prisonniers. Il donne la description de ce gril et explique ainsi l'opération :

« Sitôt que le prisonnier est assommé, des femmes se présentent avec de l'eau chaude qu'elles ont toute prête, frottent et échaudent le corps mort, enlèvent la première peau et le

1. A Saint-Domingue, on les appelait « les frères de la Côte ».

font aussi blanc que les cuisiniers par deçà sauraient faire un cochon de lait prêt à rôtir.

Après cela, celui qui détenait le prisonnier vient avec d'autres, et autant qu'il lui plaira, et, prenant ce pauvre corps, ils le fendront et mettront si soudainement en pièces, qu'il n'y a boucher en ce pays-ci qui puisse plus tôt démembler un mouton.

Mais — ô cruauté plus que prodigieuse! — ainsi que les veneurs par deçà, quand ils ont pris un cerf, en baillent la curée aux chiens courants, ces barbares aussi, afin de tant plus inciter et acharner leurs enfants, les prennent l'un après l'autre, et leur frottent le corps, les bras, cuisses et jambes du sang de leurs ennemis.

Au reste, depuis que les Chrétiens ont fréquenté ce pays-là, les sauvages découpent le corps de leurs prisonniers, et celui des animaux et autres viandes, avec les couteaux et les ferrements qu'on leur baille. Mais auparavant, je l'ai entendu des vieillards, ils n'avaient d'autre moyen pour ce faire que des pierres tranchantes accommodées à cet usage.

Or, toutes les pièces du corps, et même les tripes, bien nettoyées, sont incontinent mises sur les Boucans. C'est là que les vieilles femmes sont toutes rassemblées. Elles recueillent la graisse qui dégoutte le long du bâton de ces grandes et hautes grilles de bois,

exhortant les hommes à faire en sorte qu'elles aient toujours de telles viandes. Et lèchent leurs doigts, disant : « Yguatou », c'est-à-dire : il est bon!

Quand la chair d'un prisonnier — ou de plusieurs, car ils en tuent quelquefois deux ou trois en un jour — est ainsi cuite, tous ceux qui ont assisté au massacre se réjouissent derechef à l'entour des boucans, sur lesquels, avec œillades et regards furibonds, ils contemplent les pièces et membres de leurs ennemis. Si nombreux soient-ils, chacun, s'il est possible, aura son morceau avant de sortir de là.

Non pas cependant qu'ils fassent cela ayant égard à la nourriture, ainsi qu'on pourrait le croire, car, bien que tous confessent que cette chair humaine est merveilleusement bonne et délicate, tant y a néanmoins qu'ils s'en repaissent plus par vengeance que par goût — hormis ce que j'ai dit des vieilles femmes qui en sont si friandes — et que leur principale intention, en poursuivant et rongéant ainsi les morts jusqu'aux os, c'est de donner aux vivants par ce moyen crainte et épouvantement.

Et de ce fait, pour assouvir leurs cœurs félons, tout ce qui peut se trouver ès corps, de tels prisonniers est entièrement mangé par eux : depuis les extrémités des orteils

jusques au nez, oreilles et sommet de la tête. J'excepte toutefois la cervelle à laquelle ils ne touchent point.

Au surplus, ils réservent les crânes par monceaux en leurs villages et la première chose qu'ils font, quand les Français les vont voir et visiter, c'est de leur montrer ces trophées de crânes ainsi décharnés, en récitant leur vaillance et disant qu'ils feront de même à tous leurs ennemis.

Semblablement, ils serrent fort soigneusement les plus gros os des cuisses et des bras, pour faire des fifres et des flûtes, et les dents, qu'ils arrachent et enfilent à la façon de patenôtres, et les portent ainsi tortillées à l'entour de leur col¹.

Mais, à mon grand regret, je dois réciter ici que des truchements de Normandie, qui avaient demeuré huit ou neuf ans en ce pays-là, s'accommodèrent aux sauvages et menaient une vie d'athéistes : non seulement ils se polluaient en toutes sortes de paillardises et vilénies parmi les femmes et les filles mais surpassant les sauvages en inhumanité, j'en ai oui qui se vantaient d'avoir tué et mangé des prisonniers! »

Les boucaniers et les flibustiers de l'île de

1. Christophe Colomb, lorsqu'il découvrit la Guadeloupe, trouva des restes de « boucans », avec des crânes et des ossements humains.

la Tortue n'étaient pas des antropophages. Ils formaient simplement une association d'écumeurs de mer qui pillaient les vaisseaux espagnols, sillonnant alors l'Océan Atlantique et la Mer des Caraïbes. Non contents de leur faire la guerre sur mer, ils pillaient leurs établissements, détruisaient leurs récoltes et avaient amassé de grandes richesses qu'ils dissipaient au sein de la débauche la plus effrénée. Ils se contentaient de bœufs et de cochons. Suivant la coutume, la bête était vidée puis couchée sur le boucan, le ventre en l'air, les pattes maintenues écartées. Dans le ventre ouvert on versait le jus de vingt-cinq citrons, deux bouteilles de vin de France, de Madère, de Porto ou des Canaries, une bouillie faite de piment écrasé, de poivre et de lait de coco. Ensuite, c'était plaisir de voir le maître du boucan découper l'animal. La tête était dressée à la façon boucannière, c'est-à-dire qu'on étalait sur le sol des feuilles de balisier, de cachibou et de madère et des feuilles de malanga comme assiettes. Chaque convive avait son « coui » de calebasse pour boire. Avant le festin, on faisait une décharge générale de fusils et le chef prononçait le *Benedicite*. Sur un arbre, des nègres jouaient du « bayou », étrange guitare à tambour de parchemin¹ qui rendait des sons mélancoli-

1. Le Banjo moderne des nègres américains.

ques et accompagnait les chants. La règle était de boire ferme; on vidait d'un seul coup les « couis », ce qui représentait un demi-litre. A la fin du repas on apportait de grandes corbeilles garnies de mangles, de sapotilles, de goyaves rouges ou blanches, de bananes ou de figes rôties et de la farine de coco, puis du « sang-gris »¹ et du « tafia » de la Martinique. C'était alors l'heure de fumer et d'écouter les propos saugrenus et les histoires de brigands. Les pillards des mers en avaient de terrifiantes.

Pour terminer, les nègres étaient invités à danser la « Calenda » ou « biguine ». Cette danse, comme toutes les danses sauvages, figure le rapprochement de l'amour et les mouvements ont tant de précision qu'on ne saurait se tromper sur sa nature et que l'on croirait voir les danseurs se livrer aux pratiques secrètes de Vénus. Elle fut apportée aux Antilles du Royaume d'Arda, sur la côte de Guinée, et, s'il en faut croire les vieux manuscrits, les Espagnols en dépit des ordonnances ecclésiastiques la transportèrent en Espagne, avec tous ses gestes et ses mouvements obscènes, et furent si « embéguinés » qu'ils n'hésitèrent pas à la faire figurer jusque dans

1. Du vin de Madère sucré avec de la cannelle et de la muscade.

leurs processions. On la dansait sur un échafaud pendant la messe de Noël, dans les Eglises. On ne peut pourtant pas dire qu'elle convienne aux Saints Mystères ¹.

Voici comment elle se dansait alors : « Sur deux lignes les danseurs se présentent face à face, les femmes d'un côté, les hommes de l'autre. Les tambours et les bayous font un grand cercle alentour. Un chanteur s'avance un peu dans le cercle et improvise une chanson, le plus souvent du genre satirique, sur tel événement qui lui convient. Les spectateurs reprennent en chœur le refrain en frappant l'une contre l'autre leurs paumes ouvertes avec le plus grand bruit qu'ils puissent faire. Pendant ce temps les deux groupes de danseurs et de danseuses, se tenant par le bras en deux chaînes, s'avancent l'un vers l'autre et reculent ensuite en mesure, un peu comme on le fait dans l'Allemande, jusqu'à ce qu'un accord frappé par les instruments et le roulement du tambour les poussent l'un contre l'autre et leur fassent donner à leur vis-à-vis de grands coups de ventre et de cuisses, comme s'ils cherchaient à s'unir charnellement. Ils se séparent ensuite et recommencent leur pantomime aussi longtemps que le signal ne se reproduit pas. Dès

1. De nos jours, la biguine a fait la conquête de Paris.

qu'il leur est donné les hommes reviennent vers les femmes, se collent le ventre à leur ventre, et se démènent et se trémoussent de cette manière tout le temps que gronde le tambour sans cesser de s'entre-baiser des lèvres avec beaucoup de lascivité ».

Dancez Calenda
 Boudoum, boudoum
 Dancez Calenda
 Boudoum, boudoum.

Les plus célèbres d'entre ces Boucaniers et Flibustiers furent : Morgan le Pillard, qui prit Panama; Montbars, l'Exterminateur, le vainqueur de Maracaïbo; Nau, l'Orléanais, dit le Féroce, Vent en Panne, le Redoutable; Alexandre Bras de fer; Rock le Brésilien; Michel, le Basque; Ourson, Tête de fer; Laurent de Graff, dit le Beau Laurent, vainqueur de la Vera Cruz; le chevalier de Gramont, le premier des Flibustiers; François le Clerc, dit Jambe de Bois, qui dirigea l'expédition de la Havane en 1555, et fut ennobli par Henri II; Jacques Cassard, dont les belles campagnes lui valurent la Croix de Saint-Louis et le grade de capitaine de vaisseau; Jean d'Albarade, de Biarritz (né le 31 avril 1743) qui, du rang de corsaire, s'éleva à celui de ministre de la Marine sous la Convention et de contre-amiral sous le Direc-

toire; enfin Jean Du Casse qui mourut Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, chevalier de la Toison d'Or et dont nous allons raconter un exploit :

La ville de « Cartegena de las Indias », fondée en 1533 par Don Pedro de Heredia, située à l'embouchure de Rio Magdalena, était en 1697 fort riche et son port l'un des plus beaux de l'Amérique. Elle comptait 30.000 habitants et était défendue par cinq forteresses dont la plus importante, celle de Boca-Chica, possédait 60 canons et 5.000 hommes de troupe, tous de vieux soldats aguerris dans les guerres européennes. Du Casse n'avait que 723 hommes montés sur une frégate *La Taquine*, de 30 canons, mais c'étaient des gaillards solides, déterminés, qui ne reculaient devant rien, ne craignaient ni Dieu ni ennemi. Ils mirent la ville à sac et la rançon fut de neuf millions. Non contents de ce succès, ils revinrent à la charge le 3 mai suivant et récoltèrent à nouveau 5 millions, plus 1900 marcs d'émeraude, 82 pièces de canons, quantité de gargantilles d'or et d'émeraude en œuvre et 65 cloches. En apprenant ce succès, Louis XIV envoya de Versailles à Du Casse la croix de Saint-Louis, à titre de récompense (20 novembre 1697).

*
* *

Profitant d'un jour où les hommes étaient à la chasse à Saint-Domingue, les Espagnols, pour se venger, débarquèrent dans l'île de la Tortue, égorgèrent les femmes, les enfants et les vieillards et détruisirent toutes les maisons. Au retour, les Boucaniers et les Flibustiers tinrent conseil et il fut décidé qu'on attaquerait sans répit tous les gallions espagnols qui rentraient en Europe chargés d'or, d'argent et de pierres précieuses et qu'on irait ensuite saccager la ville de Carthagène, ce qui fut fait le 15 avril 1697, ainsi que nous l'avons décrit plus haut. Jean Du Casse avait été choisi pour chef ¹.

La prise de Carthagène fut le plus grand et le dernier des exploits des Boucaniers et des Flibustiers, car au retour de cette expédition ils tombèrent au milieu d'une flotte anglaise et hollandaise qui les écrasa. Ils avaient étonné le monde. Leur courage et leur audace les avaient rendus toujours les plus forts,

1. Du Casse était le fils d'un modeste marchand de Bayonne, qui, au cours de la guerre de Succession d'Espagne, avait reçu la Toison d'or comme prix des services qu'il avait rendus aux Espagnols. Nommé gouverneur de Saint-Domingue il fit l'expédition de Carthagène avec le concours des vaisseaux de l'amiral de Pontis,

lorsqu'ils étaient cent on les croyait mille, et il était aussi difficile de leur échapper que de les atteindre.

Victor Hughes qui n'était plus absorbé par les opérations militaires rêva de les égaler, en monopolisant la guerre de course à son profit, et il créa les Corsaires de la Guadeloupe. Lors de la déclaration de guerre avec l'Angleterre, le 17 mars 1744, la France n'ayant alors aucune force maritime dans les Antilles, Louis XV avait autorisé la guerre de courses et quelques corsaires avaient été armés à Port-Louis par l'Intendant de Ranché. On en avait gardé le souvenir. Hughes décida de faire revivre avec éclat les exploits de ces célèbres corsaires, en délivrant des « lettres de marque » à ses corsaires. Au détriment des Anglais et des neutres, il entretint pendant plusieurs années le commerce de l'île dans une sorte de splendeur.

*
* *



LIBERTÉ - ÉGALITÉ

Le 1^{er} fructidor, An VI (18 août 1798), Hughes avait créé une « Agence » dont les Sociétaires étaient le général Boudet, le général Paris, ses deux beaux-frères, et lui. Vieil, son secrétaire particulier avait été nommé Directeur Général.

Cette « Agence » disposait à son gré de la Régie des biens des émigrés, de l'administration des Finances, de l'armement des Corsaires et de tout le commerce qui devint ainsi exclusif. Il rétablit aussi, toujours au bénéfice de l'Agence, les Douanes, anéanties par les Anciennes Institutions, et la guerre de course fut poursuivie avec une grande

activité et plus de rigueurs. Sans doute, il se souvenait des déclarations de Danton qui, devenu ministre de la Justice à trente-trois ans, après avoir siégé deux années à la Commune, n'avait pas hésité à reconnaître, lors de son entrée en fonctions, que « l'égalité des biens étant impossible, il ne pouvait promettre l'égalité de droits et de bonheur dans le maintien des lois ». Etablissant lui-même les lois, il entendait prendre sa part le premier et cette part fut grande.

Une passion de la piraterie avait gagné tout le monde, du plus modeste au plus riche commerçant. Les capitaines et les équipages, soutenus par des armateurs assoiffés de richesse, empruntaient parfois les navires et les hommes à la marine de guerre et sortaient en foule, munis d'un permis de chasse délivré par Hughes. Ce dernier résolut de monopoliser à son profit les prises et les résultats furent grandioses. D'autre part, il s'attribua les Douanes qu'il avait rétablies. En 1799, pour ne citer que cette année, le revenu des Douanes s'éleva à 1.338.400 livres argent des îles; les biens séquestrés à 7.435.289 livres et, pour donner une idée de l'importance des prises, sur lesquelles la Colonie ne percevait que 10 à 12 %, disons que le nombre de bâtiments (anglais et neutres) capturés par les Corsaires fut pour la période qui s'écoula de

1795 à 1801, (An IV à An XI), de 358 et que la vente réalisa en livres coloniales : 25.072.275.77!

La Guadeloupe était devenue un vaste comptoir où tout s'achetait, tout se vendait et tout se jouait. Car, après les prises, les Corsaires se livraient à un jeu d'enfer, autorisé par Hughes, qui y participait quelquefois et là-aussi l'Agence prélevait une retenue qui en 1798 a rapporté 792 livres par jour, soit pour l'année la coquette somme de 289.080 livres. Le commerce était représenté à l'importation par 34.145.036 livres et à l'exportation par 31.724.664 livres, argent des îles. Les principales denrées exportées étaient: le sucre, 18.489.360 livres; le café 3.130.800 livres; le cacao 15.640 livres; le coton 327.026 livres; le sirop, 995.908 gallons; le tafia, 16.389 gallons; le canéfige 21.480 livres.

Le succès de cette guerre de course attira à la Guadeloupe un grand nombre d'aventuriers, avides de trouver sous un pareil chef, argent et bataille. Les négociants, eux-mêmes, alléchés par l'esprit du butin, demandèrent à Hughes l'autorisation d'équiper des navires afin de participer aux chances de la piraterie et Port-Louis devint un nid de Corsaires.

Tout d'abord ce furent de simples barques, puis de solides bâtiments, bien armés, com-

mandés par des capitaines intrépides et qui firent éprouver à la marine anglaise des pertes sérieuses. Chose extraordinaire, ces corsaires inspirèrent la terreur à la puissante flotte anglaise ancrée à la Barbade, sous le commandement de l'amiral Sir Hughes Clodbert Christian et qui comprenait 31 bâtiments, portant ensemble 1.412 canons ¹.

Le succès grandissant, Hughes donna l'ordre de mettre à la disposition des corsaires tout ce qui était enfermé dans les forteresses et certains forts furent même désarmés pour leur armement. Le citoyen Félix, directeur de l'Artillerie, exécuta ces ordres, mais seulement à ceux qui étaient porteurs de bons de l'Agence, et au tarif fixé à ce sujet.

Pour justifier toutes ces mesures, Hughes écrivait au ministre :

« On se plaint que nous avons gêné le commerce : Eh bien! nous vous donnons l'assurance que si nous nous relâchons avant la paix les Colonies redeviennent anglaises. Si nous ouvrons le commerce aujourd'hui, avec le peu de confiance qu'une partie des

1. Les principaux étaient : le *Majesty*, 80 canons; le *Vanguard*, le *Bellona*, le *Theseus*, le *Ramillies*, le *Ganges*, le *Montaigu*, avec chacun 74 canons; la *Veteran* et le *Reasonable*, avec chacun 64 canons; le *Trusty*, l'*Assurance*, l'*Experiment*, le *Ræbuck*, le *Woolwich*, avec chacun 50 canons; le *Beaulieu*, avec 48 canons, etc.

colons a dans le Gouvernement et la haine que l'autre lui porte, tout irait à l'ennemi; dans un mois nous n'aurions ni vivres, ni denrées, ni argent. Alors comment entretenir 11.000 hommes d'infanterie, 400 hommes de cavalerie, la marine flibustière que nous avons créée, près de 2.000 lits dans les hôpitaux, des employés de tout genre et faire des conquêtes? Cela deviendrait impossible. »

Il avait raison, mais ce qu'il omettait de dire c'est que tous ses arrêtés contribuaient avant tout à remplir ses poches. Seuls, les revenus des biens séquestrés, dont la valeur totale dépassait 800 millions, étaient d'environ 7 millions de livres annuellement et constituaient un premier élément pour son budget personnel.

Et puis que pouvait-on contre lui? Sans se soucier de la Constitution française il gouvernait à sa guise et se permettait même parfois d'admonester le Directoire Exécutif. Dans une dépêche du mois d'avril 1797, le ministre de la Marine et des Colonies lui fit sentir ce que cette prétention avait d'excessif :

« J'ai lu avec peine, dans un paragraphe de votre lettre, que vous vous permettez de fronder les nominations qui ont été faites par le Directoire Exécutif concernant les généraux Laveaux, Toussaint-Louverture et au-

tres. Vos fonctions ne s'étendant qu'aux Iles du Vent, vous ne devez en aucune façon vous immiscer dans celles des Iles Sous le Vent. »

Les députés de la Guadeloupe, à Paris, ayant rédigé un rapport contre Hughes, le ministre de la Marine, en date du floréal An V (avril 1797) signala au Directoire Exécutif les violations de la Constitution commises par Hughes :

« On doit s'attendre à trouver à la Guadeloupe une administration départementale, des juges de paix, des tribunaux civils. On se persuade enfin que tous les pouvoirs sont divisés. Quelle doit donc être la surprise lorsqu'on apprend qu'après plus d'une année de date de la nomination des Agents particuliers, la seule institution qu'ils aient faite est un tribunal criminel ! »

Un blâme fut infligé à Hughes mais il n'en tint pas compte et continua à gouverner sans se soucier de la Constitution Française.

Le mois suivant, le ministre est obligé de demander au Directoire Exécutif un blâme plus sérieux. Il s'agit de faits intéressant les relations extérieures et pouvant attirer la guerre avec les États-Unis d'Amérique.

Victor Hughes était furieux contre les Américains à cause des services qu'ils rendaient aux Anglais, en leur vendant des

navires, bien entendu avec de gros bénéfices. Dans une lettre violente adressée précédemment au ministre de la Marine et des Colonies, le 21 thermidor An IV (8 août 1796) il s'était efforcé de faire partager ses sentiments d'animosité contre cette nation :

« Les liens d'amitié et de reconnaissance envers la nation française sont totalement rompus par le Gouvernement Américain. Il ne s'est pas contenté de recevoir la loi de l'Angleterre, en faisant un traité honteux avec cette nation; il vient de la seconder d'une manière puissante en lui fournissant des bâtiments, des vivres, des chevaux et des hommes.

Ce qui ne vous aura pas échappé, plus qu'à nous, Citoyen Ministre, ce sont les circonstances où cet acte a été passé : c'est dans le moment où l'Angleterre faisait un effort sans égal pour s'emparer de toutes les colonies françaises.

Voici le subterfuge dont les Américains ont usé pour armer et alimenter l'escadre et l'armée anglaises. Plus de 50 bâtiments ont été achetés, par des négociants anglais aux États-Unis, ils ont été armés sous le pavillon de cette nation, avec des équipages plus considérables qu'à l'ordinaire. Ces bâtiments étaient expédiés pour la Martinique et la Barbade. A leur arrivée dans ces forts, le

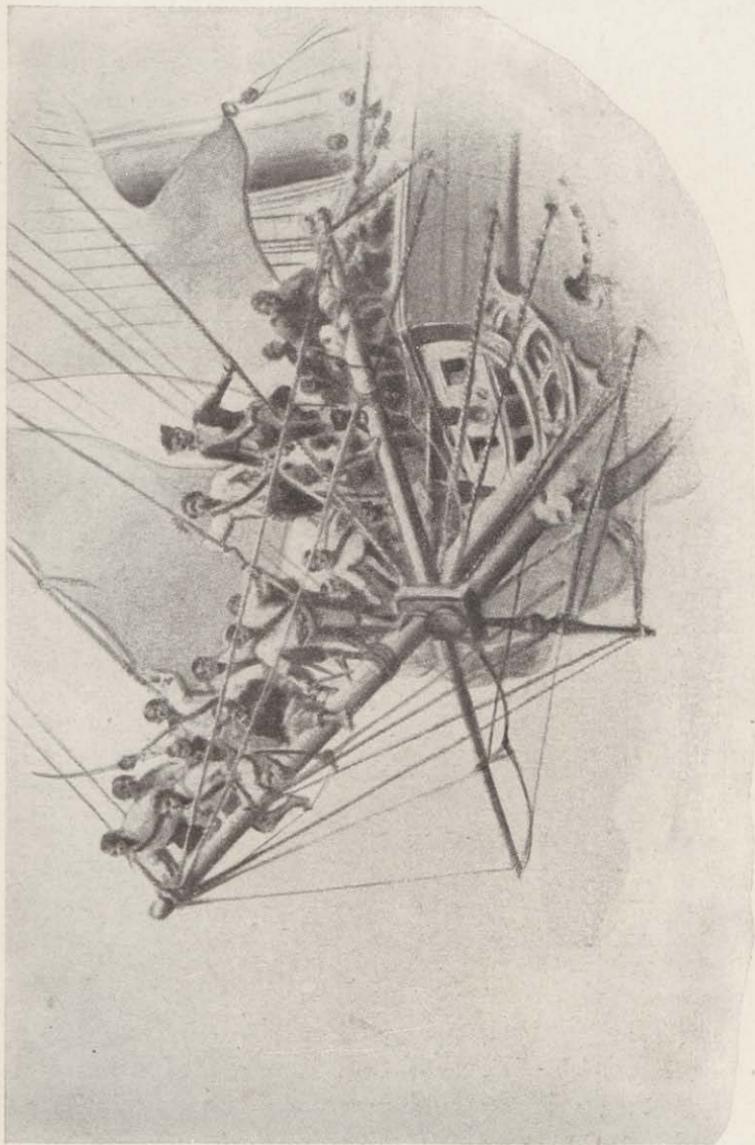
Gouvernement s'emparait du bâtiment et disait au capitaine seulement : « Vous pouvez vous retirer, le bâtiment et sa cargaison appartiennent à S. M. Britannique. Quant au reste des équipages, ils les mettaient à bord de leurs vaisseaux.

Au siège de Sainte-Lucie, il y avait plus de 30 bâtiments frétés pour porter des trou-pes et des munitions aux Anglais.

A l'époque du rassemblement de l'armée anglaise à la Barbade, il y avait 80 bâtiments américains chargés de provisions. Ils souscrivirent une obligation au Gouvernement Anglais, par laquelle ils s'engageaient à n'apporter aucune provision à la Guadeloupe ¹.

Le nom d'Américain n'inspire ici que mépris et horreur, les traits d'infamie qu'ils ont commis dans ces parages envers les Français, leur bassesse et leur servilité envers la nation anglaise les ont assez fait apprécier. La République Française laissera-t-elle tant de forfaits impunis? Ne rappellera-t-elle pas à cette nation perfide, que nous avons prodigué notre sang et nos trésors pour lui donner la liberté, et que leur Washington eût été pendu et son nom porté sur la liste des scélérats sans

1. En tous lieux et en tous temps, les Américains font avant tout des affaires : « Business is business ».



Corsaires à l'abordage.

la nation française qu'il traite aujourd'hui avec si peu de ménagement. »

Ce n'est pas un fonctionnaire qui parle, c'est un Chef d'État. Victor Hughes excite le Gouvernement français à la guerre contre les États-Unis et, son appel n'ayant pas été écouté, il décide d'agir seul.

Le 5 mars 1797, il prend un arrêté en vertu duquel « les bâtiments de l'État et les Corsaires français sont autorisés à capturer et à conduire dans les ports de la République tous les navires neutres destinés aux îles occupées par les Anglais ou par les émigrés. En outre, tout bâtiment ayant une Commission pour ces ports doit être réputé « pirate » et les équipages jugés et punis comme tels ».

Or, les lois de tous les pays prononcent la peine de mort contre les pirates.

Dès qu'il eut connaissance de cet arrêté, le ministre, épouvanté, présenta au Directoire un rapport indigné dans lequel il faisait ressortir les terribles représailles dont nous étions susceptibles et demanda énergiquement son annulation.

Par un arrêté du Directoire en date du 5 prairial An V (mai 1797) celui de Hughes fut cassé, mais ses effets ne cessèrent point pour cela. Aucun pavillon ne fut respecté. Tout navire, américain ou autre, chargé de marchandises pour les Anglais, est capturé

et les cargaisons déclarées de bonne prise.

Son collègue Lebas, ne voulant pas participer à cette révolte contre le Directoire, décide de rentrer en France, sa santé étant d'ailleurs très altérée. Il s'embarque le 1^{er} mai 1798. Hughes n'aura plus pour le modérer cet homme calme et sage. Il va donner cours à sa fougue impétueuse méridionale et son ambition ne connaîtra plus de bornes.

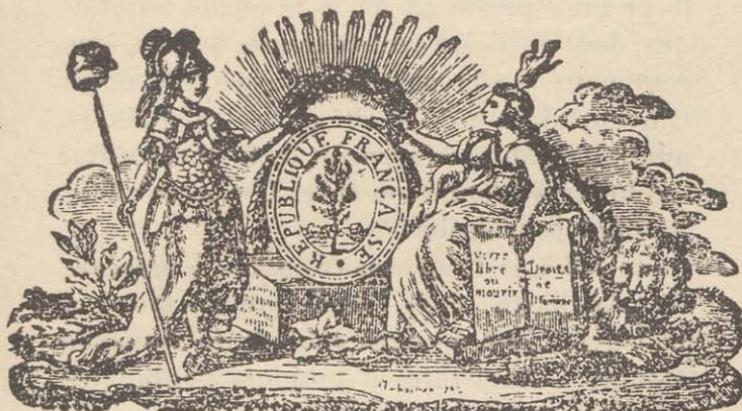
Le général Pélardy ne voulant pas se plier à ses volontés, il l'embarque sur la frégate *La Vengeance*.

A peine sorti des eaux de la Guadeloupe, cette frégate est attaquée par une frégate anglaise, mais la nuit venue cette dernière abandonne le combat. Toutes les deux étaient en piteux état. *La Vengeance* alla relâcher à Curaçao, car elle ne pouvait continuer sa route sans effectuer des réparations. Ne pouvant tromper la vigilance des bateaux anglais qui la surveillaient, elle resta six mois dans ce port. Des corsaires de Hughes ayant manifesté l'intention de prendre possession de la ville et de sauver la frégate française, le Gouverneur invita cette dernière à quitter le port, autorisant le général Pélardy à y demeurer.

La Vengeance tomba aux mains de l'ennemi. Pélardy put gagner la France en toute sécurité. Mais les Corsaires décidèrent de

venger cette perte. Ils attaquèrent Curaçao et livrèrent la ville au pillage. Ils ne s'en allèrent qu'après sept mois d'occupation.

*
* *



LIBERTÉ - ÉGALITÉ

Le malheur prévu arriva. Furieux, les États-Unis déclarèrent la guerre à la France, le 7 juillet 1798 ¹. Les Américains allaient se joindre aux Anglais pour anéantir ces corsaires, écumeurs de haute mer.

On ignore généralement que la France qui participa à l'indépendance des États-

1. La paix ne fut signée que le 3 février 1801.

Unis, et qui, à cette occasion, prodigua aux Américains, comme l'a dit Hughes, son sang et ses trésors, fut en guerre avec ces derniers en 1798 et que Victor Hughes causa le conflit.

On oublie aussi que Georges Washington, le premier président de la nouvelle république, dont on a célébré cette année le deuxième centenaire de la naissance, avait été notre ennemi, alors qu'il était général anglais, et avant de trahir son serment de fidélité au Roi qui lui avait donné son épée. Le succès efface toujours la trahison!

En 1753, la France se trouvait en présence de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord et Pitt avait juré de nous chasser du Nouveau Monde. L'Angleterre a toujours voulu, jusqu'au XIX^e siècle, démembrer la France et prendre toutes ses colonies. Elle réussit à nous enlever les plus belles : le Canada et l'Inde. Jusque sous Louis XIV, les monarques anglais avaient la vanité d'en être Roi et, le premier de l'an de chaque année, un héraut d'armes proclamait dans l'Église de Saint-Paul, en présence de toute la Cour, tous les titres du Roi de la Grande-Bretagne, d'Irlande et d'Écosse et, arrivé à celui de France, jetait un gant que ramassait l'Ambassadeur de France.

Lors de la Révolution française, l'Angle-

terre reprit ses vieilles traditions et devint l'âme de la coalition européenne.

Pour posséder la vallée du Mississipi, il fallait nous arracher le Canada et la Louisiane. Le marquis Du Quesne était alors gouverneur du premier et le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la seconde.

Une compagnie, dite Compagnie de l'Ohio, avait obtenu en 1749 une Charte Royale lui permettant d'étendre ses établissements et son influence sur toute la région avoisinante. Un comptoir fut fondé sur les bords de l'Ohio dont le principal commerce fut, semble-t-il, de soulever les Indiens contre nous ¹. Tout en nous dépouillant de notre commerce avec les Indiens on cherchait à nous couper les communications entre le Canada et la Louisiane. Des hostilités s'ensuivirent entre colons, les Anglais voulurent s'installer en territoire français. Le feu couvait sous la cendre et une petite étincelle allait faire éclater la guerre.

Du Quesne transmit des ordres à tous les commandants des forts érigés sur les frontières, les enjoignant de ne plus souffrir aucun envahissement. Une collision s'ensuivit. Trois marchands anglais furent faits prisonniers et conduits sous bonne escorte au fort de

1. Franklin ne s'est-il pas écrié dans une séance de l'Assemblée de Pensylvanie : « Point de repos à espérer tant que les Français seront maîtres du Canada ».

« Presque-Isle », élevé sur la rive méridionale du lac Erié, à l'endroit où se trouve actuellement la ville d'Erié.

En réponse, par de larges distributions d'eau-de-vie, les Anglais excitèrent contre nous les Indiens et plusieurs colons français furent massacrés, d'autres conduits enchaînés au Gouverneur de Pensylvanie.

En violation du droit des gens, les Anglais commencèrent furtivement la construction d'un fort, « the Necessity », sur la rivière Marenquele qui était en territoire français. La situation s'aggravait.

Duquesne, pour éviter toute surprise, fit construire des forts dans la partie méridionale du lac Erié, points de ralliement en cas d'attaque brusquée pour les colons disséminés. Le cabinet britannique s'empessa de faire des représentations à la Cour de Versailles et ouvrit des négociations pour la fixation de limites précises; mais, comme toujours, avec l'intention bien arrêtée de ne pas les faire aboutir.

D'autre part, le Gouverneur de la Virginie, Robert Dinwidie, fut chargé de formuler une plainte régulière au commandant des forces françaises, M. de Saint-Pierre, qui avait alors sa résidence sur les bords de la Rivière aux bœufs, dans le fort de Venango. C'est Georges Washington, jeune homme de 21 ans, major

de la milice de Virginie, qui fut chargé de cette délicate mission. La route à parcourir était longue (400 milles de Williamsburg à Venango), le pays désert et en partie occupé par des Indiens alliés aux Français.

Washington partit le 31 octobre et, son cheval étant mort en route, arriva à pied le 16 décembre. Il fut accueilli avec une noble courtoisie par le gentilhomme français, remit sa missive et attendit la réponse. Le 18 décembre il repartait et un mois après était à Williamsburg et rendait compte de sa mission au Gouverneur de la Virginie.

La réponse était catégorique. De Saint-Pierre refusait d'évacuer les forts. Robert Dinwiddie décida immédiatement l'envoi d'un régiment dont Fry fut nommé colonel et Washington, lieutenant colonel.

De Saint-Pierre, en apprenant la venue de Washington, lui envoya, le 24 mai 1754, en parlementaire, avec une escorte de trente hommes, un jeune et brillant officier, de Jumonville, plein de mérites et d'avenir, avec mission de protester contre cet envahissement de territoire et l'inviter à rentrer dans les limites des possessions britanniques.

La rencontre eut lieu le 28 mai 1754, à Great Meadows. De Jumonville avançait à la tête de son escorte lorsqu'il fut reçu par une vive fusillade. Il est tué, ainsi que huit hom-

mes, 21 sont faits prisonniers. Un soldat qui avait échappé au massacre vint apprendre l'horrible nouvelle à de Saint-Pierre.

Cette perfidie excita la plus vive indignation et, pour punir cet acte de lâcheté, un corps de 900 hommes marcha contre l'ennemi, sous les ordres du capitaine Villiers, frère de Jumonville. Le 8 juillet 1754, les Français surprirent Washington qui dirigeait les travaux du fort et se précipitèrent à l'assaut. Après dix heures de lutte acharnée, le meurtrier de Jumonville capitula. Ayant obtenu de la grande âme de Villiers des conditions honorables, il se retira avec armes et bagages.

Le crime de Great Meadows, utile à la politique de l'Angleterre, ne fut jamais désavoué par le cabinet de Londres, mais les Canadiens français le gardent toujours vivant dans leurs cœurs et le rappellent dans leurs « veillées ».

Le meurtre de Jumonville fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. Des deux côtés on se prépara à une lutte à outrance.

En février 1755, le Commodore anglais Keppel débarquait en Virginie deux régiments de troupes de ligne et le général Braddock est nommé commandant en chef des forces royales et coloniales.

Le 10 juin, sa petite armée, composée de 2 000 hommes, quittait le fort Cumber-

land, à l'embouchure de la rivière Potomac, et marchait contre le fort Du Quesne. Washington était son aide de camp et commandait la colonne qui éclairait la marche.

Le 9 juillet, à dix milles environ du fort, son avant-garde tomba dans une embuscade dressée par les Français et fut rejetée sur le corps principal qu'elle mit en confusion. Les Français se ruèrent et une mêlée horrible s'ensuivit. Le général Braddock tomba mortellement blessé; Washington, sans être blessé, reçut quatre balles dans sa tunique et eut deux chevaux tués sous lui. Les Anglais eurent 64 officiers et 700 hommes tués.

La terreur s'empara du reste des troupes qui prirent la fuite. A cette nouvelle, Dunbar qui ne se sentait pas en sécurité au fort Cumberland, partit le 2 août pour Philadelphie.

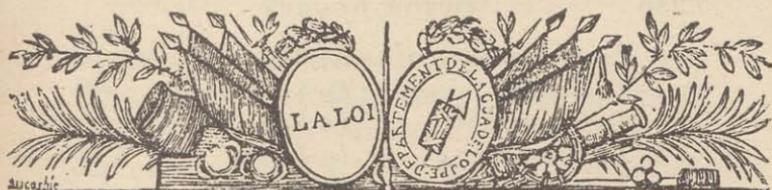
Les expéditions qui suivirent contre le fort Arizona et le fort Crown Point ne furent pas plus heureuses. La mort de Braddock et l'insuccès des autres expéditions jetèrent la consternation à Londres. L'Angleterre décida de tout entreprendre pour réduire le Canada et, dans la lutte sans merci qui s'engagea, elle eut un homme, empreint à un degré sans bornes de toutes les passions de l'aristocratie anglaise, d'un patriotisme étroit et farouche, qui professait une haine profonde contre la France, tandis que Louis XV restait endormi

dans les plaisirs du « Parc aux Cerfs » et s'oubliait dans les bras d'une courtisane, la marquise de Pompadour.

Le 17 mars 1756, le Cabinet britannique déclarait la guerre à la France. Le 28 juin, la flotte anglaise, sous les ordres de Bing était vaincue à Minorque. De Suffren Saint-Tropez entraînait dans l'histoire. L'insuccès de la Compagnie du Canada et le désastre de Bing semèrent l'épouvante en Angleterre. L'heure des grandes résolutions avait sonné. Pitt se montra à hauteur de sa tâche. Il fit décréter la victoire ou la mort à tous les généraux. Bing, traduit devant un Conseil de guerre, fut condamné et fusillé.

Pitt entraîna ensuite l'Europe dans la tourmente. Nous savons le résultat final : la perte de l'Inde, du Canada et d'une partie des Antilles.

*
* *



Nous voici donc en guerre avec les États-Unis d'Amérique. On a peine à croire qu'une petite île, comme la Guadeloupe, a pu si glorieusement se mesurer avec la toute puissante Angleterre, devenue maîtresse de la mer, et, de plus, déclarer la guerre à un autre colosse, les États-Unis, qui avaient si vite oublié qu'ils n'étaient devenus nation que par l'épée du Roi de France et de ses gentilshommes.

Cette lutte était d'autant plus extraordinaire qu'elle se poursuivait entre les petits navires corsaires et les puissants vaisseaux anglais et américains, et ce sont les premiers qui avaient l'avantage. Il fallait aux équipages qui montaient ces petits navires un rare courage pour mener à bien leurs expéditions. L'appât d'un riche butin excitait ces marins et leur faisait déployer une audace extraordinaire. Ils devaient à la longue s'épuiser et s'ensevelir dans leur triomphe.

La liste complète de ces corsaires a disparu de nos archives. Certains noms, les plus glorieux, sont néanmoins restés :

<i>La Révolution</i>	<i>La Marie</i>
<i>Le Vengeur</i>	<i>Le Sans Pareil</i>
<i>La Tyrannicide</i>	<i>La Bande Joyeuse</i>
<i>Le Terroriste</i>	<i>La Légère</i>
<i>Laméline</i>	<i>Le Poignard</i>
<i>Le Tom</i>	<i>La Guillotine</i>
<i>La Guadeloupéenne</i>	<i>L'Italie Conquise</i>
<i>La Thérèse</i>	<i>La Beptsi</i>
<i>Le Midi</i>	<i>La Dorade</i>
<i>La Revanche</i>	<i>Le Furet</i>
<i>Le Flibustier</i>	<i>Le Prend Tout</i>
<i>La Carmagnole</i>	<i>Le Grand Décidé</i>
<i>Le Barcello</i>	<i>Le Sans Culotte</i>
<i>L'Arlésienne</i>	<i>Le Poisson Volant</i>
<i>Deux amis</i>	<i>La Confiance</i>
<i>Espoir</i>	<i>Conquête de l'Egypte</i>
<i>Mars</i>	<i>Résolue</i>
<i>Bijou</i>	<i>Barageuse</i>
<i>Amour de la Patrie</i>	<i>L'Africaine</i>
<i>Général Masséna</i>	<i>Unique</i>
<i>Sans Jupe</i>	<i>Courageuse</i>
<i>Friponne</i>	<i>Flambeau</i>
<i>Réunion</i>	<i>Union</i>
<i>Diomède</i>	<i>Harmonie</i>
<i>Patriote</i>	<i>Ça ira</i>
<i>Napoléon</i>	<i>Fraternité</i>
<i>Le Tigre</i>	<i>Le Ronflant</i>
<i>L'Etoile</i>	<i>La Jeune Adèle</i>
<i>La Mouche</i>	<i>Général Ernouf</i>
<i>La Basilic</i>	<i>L'Austerlitz</i>
<i>La Jeune Gabrielle</i>	<i>La Vigilante.</i>

Parmi les capitaines les plus connus, ceux qui ont laissé un souvenir de leurs exploits, citons : Langlois dit Jambe de Bois, Vidal,

Grassin, Giraud-Lapointe, Facio, Vilac, Pierre Gros, Augustin Pillet, Ballon, Mathieu Goy, Joseph Murphy, Lamarque, Laffite, Dubas, Christophe Chollet, Perendeaux, Petrea, le mulâtre Modeste et Antoine Fuet.

Antoine Fuet, le Surcouf des Antilles ¹, fut surnommé « Capitaine Moëde », à la suite d'un combat que nous allons relater :

Il revenait d'une croisière sur son bateau *La Thérèse*, croisière qui avait été très fruc-

1. Le légendaire Robert Surcouf, roi des Corsaires, le « renard des renards », était petit fils de Robert Surcouf, célèbre corsaire sous Louis XIV, descendant du fameux corsaire Porcon, apparenté au non moins fameux corsaire-armateur Trouin. De 1795 à 1815 il parcourut l'Océan Indien, faisant des prises considérables, tandis que Hughes opérait dans les Antilles.

La capture qu'il fit d'un bâtiment de 26 canons, monté par 150 hommes, le *Triton*, alors qu'il n'avait à son bord (le *Carter*) que 19 hommes, lui conquit la célébrité. Déguisé en pilote anglais, il s'était approché du *Triton*, puis, ayant arboré le pavillon français, il lança ses hommes à l'abordage. De ses propres mains il tua le capitaine et captura le navire.

Il lançait ses audacieux marins, de vrais diables, à l'abordage, en chantant :

Buvons un coup, buvons en deux,
A la santé des amoureux,
A la santé des filles de France
Et m..... pour le Roi d'Angleterre
Qui nous a déclaré la guerre.

tueuse, ayant enlevé à l'ennemi, entre autres captures, une certaine quantité de petits barils pleins d'or, parmi lesquels figuraient notamment des barils de « moëdes ». La « moëde »¹ était une pièce d'or portugaise à l'effigie de Jean V, Joseph I^{er}, Marie et Pierre III, de face et au revers aux armes de Portugal. Elle était très commune alors aux Antilles et valait 45 francs.

Les monnaies ayant alors cours dans la colonie étaient les suivantes :

Pièces d'or	Fr. c	liv. col. sous dem.
Louis de 48 livres tournois . . .	47. 43	87. 15. 0
— de 24 — . . .	23. 71	43. 17. 6
La pièce d'or de 40 francs . . .	40. 00	74. 0. 0
— de 20 francs . . .	20. 00	37. 0. 0
La quadruple	86. 49	160. 0. 0
La Moëde de 3 gros 54 grains . .	45. 00	83. 5. 0
La Guinée	26. 76	49. 10. 0
Pièces d'argent		
L'écu de 6 livres tournois . . .	5. 80	10. 15. 0
— de 3 — . . .	2. 90	5. 7. 6
La piastre, dite gourde entière .	5. 41	10. 0. 0
La gourde percée	4. 86	9. 0. 0

1. Du portugais «moëda», monnaie.

La gourde était coupée par moitié, quart, huitième et seizième. La monnaie de Billon comprenait le « noir », le « tempé » et le « sou marqué », poinçonné ou non poinçonné. Le « tempé » valait 0.11 c., le « noir » 0.07 c. et le « sou marqué » 0.05 c. Le sou marqué fut surtout très commun à Saint-Martin. Une ordonnance du 30 avril 1817 démonétisa les quarts de gourde coupés et prohiba les sous-marqués, comme fausse monnaie.

Fuet revenait donc d'une croisière et les flancs de son navire recelaient des richesses mais les munitions de guerre étaient presque épuisées et il rentrait au port pour les renouveler.

Sur les atterrages de la Guadeloupe, un brick anglais lui barra la route. Fuet ne résistait jamais au plaisir de se mesurer avec l'Anglais, quelle que fût sa force. Malgré son infériorité, il accepte le combat. Connaissant bien les Anglais, il savait qu'ils se cachent pendant qu'on leur tire dessus et réapparaissent dans le temps qu'on recharge les pièces. Fuet fait tirer sabord après sabord, avec un maître d'équipage allant de canon en canon pour faire le pointage. De cette manière les Anglais recevaient tous les boulets qui faisaient bien du vacarme et du dégât. Trentecinq hommes à la mousqueterie avaient devant eux des piles de fusils tout chargés et

faisaient un feu continu, tuant autant de monde qu'ils pouvaient. La *Thérèse* crachait comme une souffrière. Les servants des pièces étaient noirs de poudre et luisants de sueur. Vingt-cinq nègres étaient occupés à monter les boulets du magasin et à les entasser dans les caissons. Fuet, à la barre, dirigeait la manœuvre et c'était merveille de voir obéir le navire et éviter les bordées. Durant sept heures la lutte fut infernale, les deux navires étaient littéralement troués comme une écumoire, lorsque son maître canonnier vint lui dire que les boulets allaient bientôt manquer. L'avertissement était grave. Fuet savait faire baisser le pavillon de l'ennemi et n'avait jamais eu l'idée que son pavillon pût s'abaisser devant l'adversaire.

L'ennemi était là, désemparé, les voiles en pantenne, plusieurs vergues brisées. Ce n'était pas le moment d'arrêter le combat. Résolu à vaincre, il releva fièrement la tête et commanda :

« Qu'on défonce les barils et qu'on charge les canons avec les pièces d'or et, sous cette mitraille dorée, courons à l'abordage ».

Ce qui fut fait. Jamais, depuis que la flibuste portait sous les tropiques le drapeau noir bordé d'argent, à la tête de mort, on n'avait vu un pareil combat doré. Les nègres apportaient près de chaque sabord les barils



de « moëdes » et les ouvraient sur le pont. A pleines pelles, les canonniers puisaient dans le tas et bourraient leurs pièces de ces écus tout reluisants qu'ils envoyaient avec des cris de joie à l'ennemi. Toutes les pièces tiraient maintenant à la fois et arrosaient les Anglais de la plus étrange mitraille qu'on eût jamais vue dans les îles. Les « moëdes » crevaient la coque du navire ennemi, décimaient les Anglais étonnés de cette pluie d'or qui emportait bras et jambes, tandis que riaient les gens de la *Thérèse*.

Un ordre bref et les hommes montent dans les haubans pour s'apprêter à l'abordage, les grappins accrochent l'ennemi et la lutte suprême a lieu. Tous les Anglais sont tués. Les vainqueurs poussent alors un même cri : « Vive le capitaine Moëde ! »

Antoine Fuet entra triomphalement dans la rade de la *Pointe-à-Pitre*, traînant à la remorque le brick de guerre anglais, son équipage enthousiasmé répétant en chœur : « Vive le capitaine Moëde ! » Le surnom lui resta.

De la coque du brick capturé on tira mille huit cent treize écus de bon aloi et les chirurgiens parvinrent à retrouver dans le corps des Anglais morts plus de trois cents autres pièces à l'effigie du roi de Portugal.

Antoine Fuet a été le premier des Corsaires sous la période de Victor Hughes et resta tou-

jours le premier sous le Consulat et l'Empire.

Né à Narbonne, département de l'Aude, en 1766, on ne retrouve pas la trace de son arrivée à la Guadeloupe, mais il s'y trouvait comme capitaine d'un navire, attaché au port de Bordeaux, après la reprise de l'île par Hughes. Celui-ci le fit corsaire et il courut sus aux Anglais avec une audace et un bonheur inouïs. Comme il était son propre armateur, ses bénéfices dans les prises furent considérables. On peut s'en faire une idée par les résultats obtenus sous l'Empire par un armateur de la Pointe-à-Pitre, le négociant Mallespine, qui, lui-même, a donné les détails :

Six corsaires armés par lui, avaient fait 29 prises dont la valeur totale brute a été en livres coloniales de 7,146,456 et nette 6,088,216, dont :

moitié pour Mallespine . . .	3,573.228
moitié pour l'équipage . . .	3,573,228

Antoine Fuet devint le plus riche Corsaire de la Guadeloupe. Il se maria le 2 juin 1800, à Basse-Terre, avec une demoiselle Marie-Magdelaine Dutour, née dans cette ville, du mariage d'un négociant de la colonie, Jean Dutour, natif d'Eymoutier, département de la Haute-Vienne, avec Marie-Magdelaine Michaud. Il avait alors trente-quatre ans.

Les jeunes époux vinrent habiter la Pointe-

à-Pitre et Fuet continua sa glorieuse profession de corsaire, se rendant chaque jour plus redoutable aux Anglais, prenant à l'abordage deux navires de guerre et s'enrichissant de plus en plus des dépouilles de leurs navires de commerce. Sa renommée remplissait les Antilles et, franchissant l'Océan, arriva jusqu'à Napoléon qui, depuis 1799, dirigeait les destinées de la France et la relevait de ses ruines, lui restituant son ancienne suprématie sur le monde.

Napoléon Bonaparte, dès qu'il institua, le 19 mai 1802, la Légion d'honneur, envoya la croix de Chevalier à Antoine Fuet, le premier décoré de la Guadeloupe.

La paix, rendue au monde par le traité d'Amiens, conclu le 25 mars 1802, Fuet devint un paisible négociant et demeurait dans une grande maison, à deux étages, avec galetas, située au coin du quai actuel Lardenoy et rue Delgres (jadis rue de la Martinique), maison qui disparut dans le tremblement de terre de 1843 et dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par un dépôt.

Le traité d'Amiens, rompu par l'Angleterre le 12 mai 1803, et la guerre déchaînée de nouveau sur le monde, Fuet redevint le glorieux corsaire du temps de Victor Hughes et se signala par la part active qu'il prit dans la guerre incessante que les Corsaires firent aux

Anglais, poursuivant leurs navires de commerce dans tous les recoins des mers lumineuses des Antilles.

Il avait alors fait d'une frégate anglaise, enlevée à l'abordage, son principal corsaire. Un jour, il partit en course et ne revint pas. Une tempête avait englouti le navire et l'équipage. L'Océan fut son tombeau. Il alla rejoindre dans l'insondable gouffre son frère d'armes, du Petit-Thouars ¹.

1. Du Petit-Thouars, commandait le *Tonnant* à la bataille d'Aboukir. Un boulet lui emporta le bras droit : « Vive la République! camarades au feu! » s'écrie-t-il. Un second boulet lui emporte le bras gauche : « Vive la République! camarades au feu », reprend-il encore. Et les cris sont répétés par l'équipage, au milieu de la grêle de boulets qui part des vaisseaux ennemis.

Un troisième boulet lui enlève une jambe. On le porte dans un baquet plein de son. Quand il sent que la vie s'enfuit avec son sang, il signifie ses dernières volontés à ses hommes : « Jurez de ne pas amener mon pavillon, jurez de couler bas plutôt que de vous rendre. Jetez mon corps à la mer si les Anglais se rendent maîtres du vaisseau. » Et bientôt après, il meurt.

Le *Tonnant* est désarmé, la moitié de son équipage est hors de combat, toutes ses munitions sont épuisées. L'heure est venue de se rendre. Mais avant de s'y résoudre, les glorieux vaincus ont à exécuter l'ordre suprême donné par leur chef mourant.Un bruit sourd se fait entendre... la mer a englouti le corps mutilé de Du Petit-Thouars.

(Maurice Loir. *Gloires et souvenirs maritimes*).

Par les nuits calmes des tropiques, tandis que la lune coule sur la mer l'éclat argenté de ses rayons mystérieux, les habitants du Moule, port que visita souvent Fuet, disent voir sur le littoral de « la Baie », là où la mer déferle et roule le plus violemment, les unes sur les autres, ses vagues courtes et brutales, en avant des récifs, un feu étrange qui paraît et disparaît, s'accuse, grandit, pour s'évanouir dans les flots avant l'aurore. Les vieilles dévotes se signent en tremblant et le batelier attardé se hâte de rentrer ses filets, car ils ont vu le feu qui guide la grande ombre du célèbre corsaire, parmi les récifs dangereux de la côte.

C'est là qu'un soir, un brick anglais qu'il poursuivait, entraîné par les courants, vint se jeter à la côte. Projeté, comme une balle, il s'écrasa sur les rochers. Pour essayer de se sauver, l'équipage était grimpé dans les mâts, tandis que les vagues montaient à l'assaut du bord. Soudain, un craquement formidable et le Brick s'engagea plus avant dans les écueils, ouvrant ses flancs d'où s'échappait un prodigieux ruissellement de pièces d'or. Un grondement emplit le ciel, s'accentua, devint étourdissant, les vagues battues par une force invisible, puissante, se dressèrent hautes comme des montagnes, puis, comme une trombe passèrent, roulant pêle-mêle or et matelots, parmi les rochers et les varechs. Et,

le lendemain, les femmes, les enfants et les vieillards remplissaient leurs paniers de doublons espagnols qu'ils ramassaient dans le sable, autour des noyés, tuméfiés, sanglants, les yeux grands ouverts gardant l'effroi de leur dernière vision.

LIBERTÉ
ÉGALITÉ



FRATER-
NITÉ
ou la Mort

Sur l'armement de ces corsaires nous avons pu recueillir quelques renseignements.

Lorsque les Anglais reprirent possession de l'île, le 10 février 1810, ils manifestèrent la volonté de déporter de la colonie tous les armateurs, officiers et marins des corsaires qui avaient semé la terreur dans leur commerce et qui vivaient alors paisibles et retirés dans leurs familles. L'officier d'armement, le citoyen Perrin, chargé du bureau des armements à la Pointe-à-Pitre, fit brûler les anciens rôles d'équipage et tous les autres documents qui avaient trait aux corsaires.

Il existe aux archives des Colonies (Re-

giste n° 65) un état nominatif des Corsaires particuliers armés à la Guadeloupe et existant en novembre 1806 :

Noms des Corsaires	Nombre d'hommes	Nombre de canons
<i>Le Général Ernouf</i> , brick . . .	109	14 canons de 6
<i>La Confiance</i> , goélette	61	14 — de 6
<i>La Friponne</i> , goélette	80	5 — de 18
<i>L'Etoile</i> , goélette	60	6 — de 6
<i>Le Basilic</i> , barge.	21	1 — de 3
<i>La Jeune Adèle</i> , goélette. . . .	61	14 — de 6
<i>La Jeune Gabrielle</i> , goélette. .	60	8 — de 9
<i>L'Austerlitz</i> , brick	130	16 — de 6
<i>La Flibustière</i> , barge.	31	30 fusils
<i>La Renommée</i> , brick.	120	16 canons de 6
<i>Le Tigre</i> , bateau.	30	2 — de 6
<i>Le Ronflant</i> , goélette.	30	1 — de 6

Par ailleurs, nous avons relevé les renseignements suivants : Le capitaine Antoine Fuet commandait tantôt la *Thérèse*, tantôt la *Marie* (prénom de sa femme); le *Général Ernouf* avait, pour capitaine, Grassin; la *Revanche*, capitaine Vidal; la *Renommée*, capitaine Ballon; la *Vigilante*, capitaine Giraud-Lapointe; *Deux Amis*, capitaine Dubas; la *Confiance*, capitaine Christophe Chollet;

N° II.

ETAT des prises faites sur les Anglais, par les Corsaires du Gouvernement, depuis l'an IV (1795) jusqu'à la fin de l'an XIII (1805).

ANNÉES	NOMBRE			PRODUIT brut DES PRISES	FRAIS DE VENTE et attributions aux encanteurs
	des Corsaires	des Armateurs	des Prises		
Depuis l'an IV (1795) jusqu'à la fin de l'an IX (1801), les prises faites furent au nombre de			358	} Les liquidations, opérées par les Colonies, à Versailles, par ordre du Roi.	
An X (1801 et 1802) année de paix			*		
An XI 1803. An XII 1804. An XIII 1805.	} Les prises, pendant ces trois années, se sont montées à		104	} Les liquidations des prises faites en France, et en Hollande; elles furent opérées par les Comités de liquidations. Les personnes qui ont suivi les ventes ont fait plus de 700 prises, dont la vente nette des ventes a donc été, produit net, en livres c. s.	
An XIV ou 3 mois 1/2 de 1805.	16	16	17	liv. c. 1,614,550 05	liv. c. 74,519 09
1806.	37	38	61	7,902,862 02	455,020 09
1807.	42	39	58	12,487,840 31	970,720 23
1808.	44	40	65	5,310,334 93	410,249 62
1809.	32	30	33	1,213,600 34	143,092 47
1810, janvier seulement.	4	4	4	992,499 63	35,622 14
	175	167	700	29,521,687 28	2,089,223 64

aires de la Guadeloupe ou par les Bâtimens armés du
de janvier 1810 époque de la prise de la Colonie.

RETENUE		COMMISSION des armateurs et droits des capitaines des corsaires	FRAIS de justice pour l'expédition des liquidations	PRODUIT net DES PRISES	OBSERVATIONS
des 5 % pour les invalides, sur les corsaires, et de 2 1/2 % sur les bâtimens de l'état	de 15 cent. par 100 fr. pour le cais- sier des in- valides, etc.				
<p>commissaires civils de police, furent déposées aux archives des Ministre de Marine.</p> <p>durant le même temps, restèrent chez le sous-commissaire Cou- tribunaux de 1^{re} instance, qui continuèrent à se charger de ces</p> <p>entes des prises estiment que, depuis 1795 jusqu'à 1810, il a été e a produit 50 millions argent colonial. Le montant des 462 pri- coloniales d'au moins</p> <p>ou depuis le 22 septembre 1805, qu'un commissaire de marine, liquidations détaillées ci-après :</p>					
				25,072,275 77	
liv. c.	liv. c.	liv. c.	liv. c.	liv. c.	
77,444 18	2,196 87	28,111 70	5,402 »	1,428,460 36	
368,422 54	10,684 21	269,109 18	26,192 »	6,775,867 45	
615,799 61	16,842 53	207,102 61	27,586 »	10,662,939 79	
249,403 35	6,981 12	92,803 04	28,229 »	4,530,155 67	
55,088 74	1,539 77	20,066 51	12,406 55	982,942 21	
497,412 86	3,831 66	4,008 77	599 »	547,358 75	
1,863,271 28	42,076 16	618,201 81	100,214 55 1/2	50,000,000 »	50,000,000 fr.

l'Espoir, capitaine Perendeaux; le *Mars*, capitaine Pétréa.

Le plus petit de tous était *La Flibustière*, qui n'avait que 30 fusils, mais ce ne fut pas le moins audacieux, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Chaque corsaire s'armait à sa façon. Des fusils étaient coupés à 10 et 12 pouces de la culasse pour en faire des pistolets d'abordage, des fourreaux de baïonnette étaient coupés par le milieu pour en faire des gaines de poignard et des banderolles de giberne pour en faire des ceintures de sabre. Ces sabres étaient courts, la lame droite et large, et nommés « langue de bœuf ». En bandouillère, ils portaient une calebasse ronde contenant la poudre et un petit sac à balles. Il y a encore quarante ans, on voyait au fort Fleur d'Épée, tout un stock de ces armes hétéroclites.

La Martinique eut quelques corsaires. Citons en passant le *Grand Décidé*, la *Jeune Adèle*, la *Bécune* et le *Vengeur*. Ce dernier, dans une même campagne, prit successivement trois navires de commerce anglais.

Les prises faites par les Corsaires, de 1795 à 1810, ont été considérables : 700 navires et le produit net 50 millions de livres. Nous donnons ci-contre un état détaillé qui existe au Dépôt des Archives de la Marine.

Cette liste n'est pas complète puisque Victor Hughes adressa le 15 mai 1798, au Directoire Exécutif, une liste de tous les jugements prononcés par le tribunal des prises, d'octobre 1795 à octobre 1797 et que cette liste comprend 880 numéros, avec les noms des navires, capteurs et capturés, ceux de leurs capitaines et de leur nationalité, la date et les motifs de leur condamnation.

D'autre part, le Ministère des Affaires Etrangères des Etats-Unis, fit faire des recherches par M. Somerville P. Tuck et publia sous le titre *French Spoliations* un volume donnant le résultat de ces recherches, où nous trouvons indiqué le chiffre total de 1.571 navires, avec les noms des bâtiments, leurs ports d'attache, les noms des capitaines. Pour leur part, les Corsaires de la Guadeloupe avaient pris, de 1795 à 1800, 631 navires dont 68 furent relâchés et 563 déclarés de bonne prise.

Le chiffre de 880 donné par Hughes comprendrait donc 563 navires américains et 317 navires de nationalité autre.

*
* *

Nous avons dit que le jeu était la grande passion des Corsaires. Sur un coup de dé, ils risquaient une fortune qu'ils avaient gagnée

au risque de leur vie. Le sang parfois coulait à flots. Il existait à l'époque qui nous occupe, dans le quartier du « Morne à Cail », un café qui était le grand rendez-vous des corsaires, après chaque expédition, lorsqu'ils revenaient chargés de dépouilles et de prisonniers et qui s'appelait « Le Rendez-vous des Sans-Culottes ». L'on y entendait toute la nuit le bruit assourdissant des chants, des rires et le fracas de la vaisselle brisée, car, lorsque le tafia avait mis la folie dans toutes les têtes et l'éclair dans tous les yeux, ils prenaient un extrême plaisir à casser, en guise de plaisanterie, les verres et les assiettes et à jeter à la tête des pauvres nègres qui servaient les bouteilles vides.

Sur les tables en Courbaril ou en Mahogany, ils jouaient et gaspillaient leurs gains en de folles orgies. Victor Hughes visitait souvent ce bouge, surtout à la veille des grandes expéditions lorsqu'il fallait choisir ses hommes et les préparer au danger. Il n'avait aucune répugnance à se mêler au jeu. Un soir qu'il avait gagné gros et qu'il se retirait, un homme lui dit : « Ne crains-tu pas de sortir seul, dans la nuit sombre ? » Hughes se contenta de lui répondre : « Je ne crains que la honte de craindre. Qui oserait m'attaquer ? »

*
* *

Nous allons maintenant citer quelques beaux exploits de corsaires :

A tout Seigneur tout honneur! Le plus petit d'entre eux, la *Flibustière*, qui n'avait que 31 hommes (y compris le capitaine) et 30 fusils, osa attaquer une frégate anglaise. Pris et conduit à la Barbade, les survivants de son équipage qui subissaient dans cette île une dure captivité réussirent à s'échapper, par un coup de main aussi heureux que hardi. Six d'entre eux, parvinrent pendant une nuit obscure, à s'emparer de la barque anglaise l'*Actéon* et à s'évader. Ils purent arriver à Fort-de-France (Martinique) après avoir échappé à mille dangers et reçurent en récompense la barque qu'ils avaient enlevée aux Anglais.

Le 15 septembre 1807, le Corsaire *Général Ernouf*, capitaine Grassin, enlève à l'abordage, après un combat de vingt-cinq minutes, le cutter anglais *Barbare*, portant 49 hommes et 10 canons de 18, commandé par le lieutenant de vaisseau Darcy. Le 17 octobre suivant, le même corsaire s'empare du brick anglais *Elisabeth*, armé de 14 canons de 6, portant 24 hommes d'équipage et chargé de 176 nègres esclaves. Le 23 octobre, il

ramène ces deux prises à la Pointe-à-Pitre.

Le 3 décembre 1807, le Corsaire *La Revanche*, capitaine Vidal, soutient un combat d'une demi-heure contre le brick anglais *Le Curieux*, armé de plusieurs pièces de 36 et portant 120 hommes d'équipage. Le brick prend la fuite et rentre à la Barbade, désarmé, ayant perdu son capitaine, son second et un certain nombre de ses hommes. A bord de *La Revanche*, il n'y a que 2 tués et 13 blessés. Le 12 janvier 1808, le même Corsaire prend, après un engagement, et conduit à la Guadeloupe, un bâtiment anglais armé de 16 canons de 4, portant 28 hommes et chargé de 208 nègres esclaves.

En août 1806, l'*Austerlitz*, en croisière le long des côtes du Venezuela, rencontre le bâtiment de guerre anglais *Le Prevost*, commandé par un lieutenant de vaisseau et armé de 12 pièces de canon. Il l'attaque et, après un combat d'une heure, enlève le navire à l'abordage.

En juin 1808, le corsaire *La Renommée*, capitaine Ballow, enlève à l'abordage le *Prince des Asturies*, bâtiment armé de 10 canons, et l'amène à la Martinique. Ce navire qui faisait partie d'une expédition partie de Cork, pour ravitailler les Antilles anglaises, avait à bord une riche cargaison.

*
* *

Le 18 mai 1804, le premier consul, Bonaparte, avait été élevé au trône impérial. Les Corsaires de la Guadeloupe voulurent fêter cet événement par des faits d'armes éclatants et tous partirent en chasse. Cet enthousiasme se comprend lorsque l'on songe à la vive sympathie que Bonaparte, sous l'influence de la Belle Joséphine, avait toujours témoigné pour les créoles des Antilles et ceux de la Martinique en particulier.

La première rencontre fut celle du capitaine Lamarque avec une corvette de S. M. Britannique, la *Lily* (15 juillet 1804). Lamarque n'avait que 75 hommes à son bord et des canons de 6 livres de balles; l'Anglais portait 16 canons de 12 et 105 hommes d'équipage. Lamarque prête le flanc et ménage si bien son feu qu'il tue beaucoup de monde à l'ennemi, lui fait des avaries majeures, saute à l'abordage et s'empare de la corvette qu'il conduit en triomphe à Basse-Terre.

*
* *

Mais les Corsaires ne furent pas toujours heureux, comme bien l'on pense. Vers la fin d'août 1803, la marine de l'Etat faisant

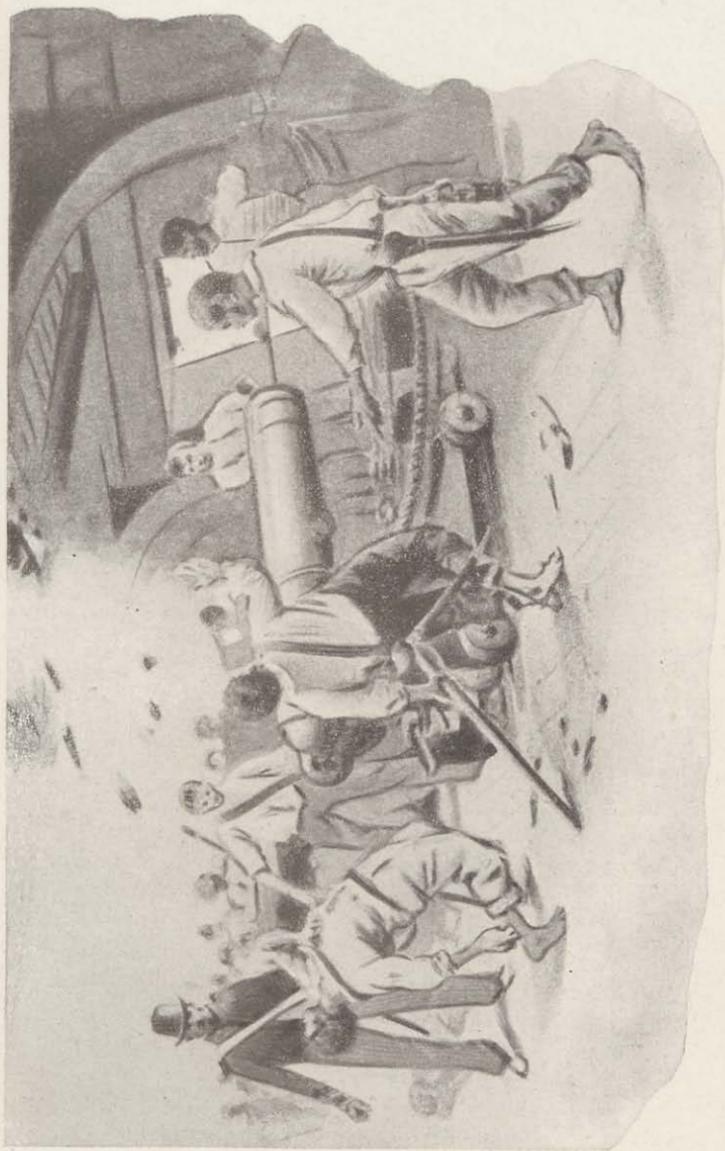
défaut, on voulut se servir de corsaires pour tenter une attaque contre Antigue et détruire les chantiers de radoub de l'ennemi. On réunit à Deshaies, qui n'est distant d'Antigue que de 8 à 9 lieues, dix goélettes armées en course, avec plusieurs corps de troupes qui devaient s'y embarquer : un bataillon de la 15^e demi-brigade, plusieurs compagnies de couleur et une centaine de volontaires blancs.

Durant l'embarquement de ces troupes, la frégate anglaise l'*Emeraude*, venue de la Dominique, parut devant Deshaies et sept chaloupes ennemies, armées de canonnades, commencèrent l'attaque (5 septembre 1803), à onze heures et demie du soir. Les Français ripostèrent vivement mais plusieurs bâtimens, à l'ancre, furent pris ou coulés par les batteries ennemies, et l'expédition mise en désordre et dissipée sur la plage.

Enfin, voici dans toute sa simplicité, le procès-verbal de la prise du Corsaire *La Vigilante* par le vaisseau anglais *Le Centaure* :

« *Procès-Verbal* de la prise du Corsaire *La Vigilante*, armé par MM. Ladame Joseph et C^{ie}, et commandé par Giraud-Lapointe.

Aujourd'hui Trois Brumaire, an Douze de la République, le Corsaire *La Vigilante* étant à environ cinq lieues dans le N. O. de Tabago, à cinq heures et un quart du matin, faisant route au S. E. avec les vents de l'E. N. E.



Dans la batterie.

petit frais, avons eu connaissance d'un trois mâts qui nous restoit dans l'E. S. E. à la distance d'environ deux lieues et demie, paroissant courir le bord du Sud. Jusqu'à cinq heures trois quarts avons fait deux bords pour chercher à gagner le vent; à ladite heure voyant que le bâtiment prenoit chasse, tribord armures, avons aussi tenu le plus près sous les mêmes armures faisant usage de tous les avirons. Sous cette allure le bâtiment ayant eu sur nous un très grand avantage, avons jeté le canot à la mer ainsi que plusieurs objets qui pouvoient nuire à la marche. A neuf heures et demie les boulets de l'ennemi nous dépassant et voyant l'impossibilité de gagner le vent au vaisseau qui était déjà par notre hanche au vent, avons laissé arriver de deux quarts et successivement mis vent arrière dans l'espoir que cette allure nous seroit la plus avantageuse par le calme qui paroissait devoir régner. Effectivement, jusqu'à midi nous avons gagné une distance qui nous exemptoit des boulets de l'ennemi. Après midi la faveur de quelques grains ayant fait approcher le vaisseau, nous avons retombé à portée de ses canons de chasse dont il ne cessoit de faire usage. A 1 h. 1/4 un boulet a rompu un aviron de la nage, à 1 h. 1/4 un autre boulet a coupé la drisse du faux-foc, à deux heures la mitraille com-

mençait à venir à bord malgré les efforts continuels à nager, à deux heures trois quarts n'étant qu'à demie portée de canon, un boulet de 24 livres nous est venu à bord, a coupé la jambe à un homme de la nage, blessé un officier et deux autres hommes de la nage et a été se perdre dans la cale après avoir coupé deux planches du pont et deux barrots. Malgré tous nos efforts, voyant l'impossibilité d'échapper à l'ennemi, avons amené le pavillon national et rendu le bâtiment au vaisseau anglais *Le Centaure*, après huit heures trois quarts de chasse, l'ennemi nous ayant tiré environ quatre-vingt-quinze coups de canons.

Fait à bord du vaisseau *Le Centaure*, les jours, mois et an susdits.

Signé : GIRAUD-LAPOINTE
Capitaine.

SIMON. DELAUNAY. BRIAND.

JOSEPH. BABIN. LAMOTHE DELAVIGNE.

Certifié véritable pour Nous, capitaine Jean Hippolite Goyon, pour rester avec les pièces déposées au greffe du tribunal et paraphé par Nous Juge dudit tribunal, au dossier de la liquidation de la grosse du navire, faite ce jour vingt-quatre Brumaire de l'an douze.

Signé : Hte GOYON
L. BUTEL-MONTGAI.

*
* *

Les Corsaires avaient pour drapeau un pavillon noir, bordé d'argent, et portant au centre des fémurs blancs croisés au-dessous d'une tête de mort.

A la fin du combat, au moment de l'abordage, on arborait au mât d'artimon le pavillon rouge qui était le pavillon sans quartier.

Les Corsaires chantaient en chœur en allant à l'abordage. La plus populaire des chansons était le *Ça ira*, composée à Paris en 1790 sur un air de contre danse alors en vogue et dont le refrain a été emprunté à l'expression favorite de Franklin : *Ça ira*. A Valmy, les soldats la chantait. On en avait fait un pas accéléré pour musique militaire. Elle alterna ensuite avec la *Marseillaise* et la *Carmagnole*.

Ah! ça ira, ça ira, ça ira!

Le peuple en ce jour sans cesse répète :

Ah! ça ira (*ter*)

Malgré les mutins, tout réussira!

Nos ennemis, confus, en restent là;

Et nous allons chanter Alleluia!

Ah! ça ira (*ter*)

Quand Boileau, jadis, du clergé parla,

Comme un prophète il a prédit cela :

En chantant ma chansonnette,

Avec plaisir on dira :

Ah! ça ira (*ter*)

Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
 Suivant les maximes de l'Évangile.

Ah! ça ira (*ter*)

Du législateur tout s'accomplira.
 Celui qui s'élève on l'abaissera
 Et qui s'abaisse on l'élèvera.

Ah! ça ira (*ter*)

Le vrai catéchisme nous instruira
 Et l'affreux fanatisme s'éteindra.
 Pour être à la loi docile,
 Tout français s'exercera.

Ah! ça ira (*ter*)

Ah! ça ira, ça ira, ça ira.
 Pierrette et Margot chantent à la guinguette.

Ah! ça ira (*ter*)

Réjouissons-nous, le bon temps viendra!
 Le peuple français, jadis à quia,
 L'aristocrate dit : *mea culpa!*

Ah! ça ira (*ter*)

Le clergé regrette le bien qu'il a;
 Par justice la nation l'aura.
 Par le prudent Lafayette
 Tout trouble s'apaisera.

Ah! ça ira (*ter*).

Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
 Par les flambeaux de l'auguste Assemblée.

Ah! ça ira (*ter*)

Le peuple armé toujours se gardera.
 Le vrai d'avec le faux l'on connaîtra;
 Le citoyen pour le bien soutiendra.

Ah! ça ira (*ter*)

Quand l'aristocrate protestera
 Le bon citoyen au nez lui rira,

Sans avoir l'âme troublée,
Toujours le plus fort sera.
Ah! ça ira (*ter*).

Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
Petits comme grands sont soldats dans l'âme;
Ah! ça ira (*ter*)

Pendant la guerre, aucun ne trahira,
Avec cœur tout bon Français combattra;
S'il voit du louche, hardiment parlera.
Ah! ça ira (*ter*)

Lafayette dit : « Vienne qui voudra »!
Le patriotisme leur répondra
Sans crainte ni feu ni flamme.
Le Français toujours vaincra.
Ah! ça ira, ça ira, ça ira!

La *Marseillaise*¹, de Rouget de l'Isle, fut composée en Alsace, à Strasbourg, et chantée pour la première fois, par l'auteur, le 25 avril 1792, chez le maire Dietrich. Un remarquable tableau de Pils a consacré les légendes de cette première audition. A l'origine, Rouget de l'Isle l'intitula *Chant de guerre*. Parvenu à Marseille, ce chant patriotique eut un grand succès et quand, le 29 juin 1792, les volontaires du « Bataillon de la Cannebière » partirent pour Paris, un arbre de la Liberté fut dressé sur le Petit Cours et tout le monde de répéter en chœur :

1. La *marseillaise* fut décrétée Chant National le 14 juillet 1795.

« Allons enfants de la Patrie
Le jour de gloire est arrivé »!...

C'est en chantant les strophes émouvantes de Rouget de l'Isle que les Marseillais entrèrent dans la capitale, le 27 juillet 1792. Les gardes-nationaux, les enfants, les femmes étaient allés à leur rencontre. Leurs figures hâlées, leurs yeux de feu, leur coiffure phrygienne, les branches de verdure, dont ils ombrageaient leurs bonnets rouges, tout cela frappait les imaginations, moins encore que les strophes enfiévrés qu'ils chantaient, rythmées par le son de leurs tambours :

« Aux armes, citoyens »...

Le lendemain, tout Paris chantait la *Marseillaise*. On lui donna ce titre parce que le chant venait des rives ensoleillées du Midi. Le nom est resté. Clamée dans tant de batailles, elle revenait chaque fois grandie, bronzée, plus robuste et plus formidable et aujourd'hui, un siècle et plus après qu'elles ont été écrites, ces trente mesures, il n'y a pas de front qui ne se découvre quand elles sont entendues; il n'y a point de cœur qui ne frémit. Et, par la terre entière, elles sont saluées comme le thème vengeur de toutes les injustices, l'espoir de tous les opprimés ¹.

1. G. Lenotre. *D'une révolution à l'autre*.

La *Carmagnole*, elle, date de 1792, ayant été composée sur un air de danse provençale, après la journée du 10 août, dans laquelle les Marseillais contribuèrent vaillamment à la prise des Tuileries, vêtus d'une longue veste appelée « Carmagnole ». Ce vêtement fut ainsi nommé parce qu'il était porté par les ouvriers piémontais, originaires de « Carmagnola », qui venaient périodiquement en Provence, aux époques des travaux agricoles. Pendant la Révolution, on chantait la « Carmagnole » sur les places et autour des autels de la Patrie, en organisant ces immenses farandoles en usage dans le Midi :

Madame Veto avait promis
 De faire égorger tout Paris,
 Mais le coup a manqué
 Grâce à nos canonniers!
 Dansons la Carmagnole,
 Vive le son (*bis*)
 Dansons la Carmagnole.
 Vive le son
 Du canon.

Monsieur Veto avait promis
 D'être fidèle à sa patrie.
 Mais il y a manqué,
 Ne faisons plus quartie.
 Dansons la Carmagnole, etc.

Antoinette avait résolu
 De nous fair' tomber sur le cu

Mais son coup a manqué;
Elle a le nez cassé.
Dansons la Carmagnole, etc.

Son mari, se croyant vainqueur
Connaissait peu notre valeur;
Va, Louis, gros paour,
Du Temple dans la tour.
Dansons la Carmagnole, etc.

Les Suisses avaient promis
Qu'ils feraient feu sur nos amis
Mais, comme ils ont sauté;
Comme ils ont tous dansé.
Dansons la Carmagnole, etc.

Quand Antoinette vit la tour
Elle voulut faire demi-tour,
Elle avait mal au cœur
De se voir sans honneur.
Dansons la Carmagnole, etc.

Le patriote a pour amis
Toutes les bonnes gens du pays;
Mais ils se soutiendront
Tous au son du canon.
Dansons la Carmagnole, etc.

Amis, restons toujours unis
Ne craignons pas nos ennemis;
S'ils viennent nous attaquer
Nous les ferons sauter.
Dansons la Carmagnole, etc.

Oui, je suis sans-culotte moi
En dépit des amis du roi;

Vive les Marseillais,
 Les Bretons et nos lois.
 Dansons la Carmagnole, etc

Oui, nous nous souviendrons toujours
 Des Sans-Culottes des faubourgs;
 A leur santé buvons;
 Vive ces bons lurons.
 Dansons la Carmagnole;
 Vive le son (*bis*)
 Dansons la Carmagnole
 Vive le son
 Du canon!

Il y avait aussi *La levée en masse*, le *Bonnet Rouge* et la *Chanson des Sans-Culottes* :

« LA LEVEE EN MASSE »

Courons en masse mes amis
 Pour écraser nos ennemis;
 Que les lâches guerriers
 Sortent de nos foyers,
 En mordant la poussière
 Au joli son (*bis*)
 Du canon.

La patrie attend nos bras,
 La mort de tous ces scélérats.
 L'Espagnol, l'Autrichien,
 L'Anglais et le Prussien
 Mordront tous la poussière
 Au joli son (*bis*)
 Du canon.

Déjà nos fiers républicains
 Ont décimé tous ces coquins;

Volons à notre tour
 Leur faire un doigt de cour,
 Suivant notre manière,
 Au joli son (*bis*)
 Du canon.

Ils ont pour eux la trahison
 Nous avons pour nous la raison;
 Abattons les tyrans
 Et sur leurs corps sanglants
 Plantons la République
 Au joli son (*bis*)
 Du canon.

« LE BONNET ROUGE » 1

Le bonnet de la liberté
 Brille et voyage avec fierté;
 En dépit des despotes
 Sa course embrasse l'univers;
 Partout il va briser les fers
 Des braves Sans-Culottes.

Déjà ce signe rédempteur
 Imprime une juste terreur
 Sur le front des despotes,
 Ils s'arment en vain contre lui;
 Les sceptres tombent aujourd'hui
 Devant les Sans-Culottes.

A Rome, à Londres, à Berlin,
 A Vienne, à Madrid, à Turin,

1. Cette coiffure rappelait celle des esclaves affranchis de la Rome Antique; elle devint populaire pendant la Révolution.

On voit les fiers despotes
 Sur ce bonnet en lettres d'or
 Lire tous l'arrêt de leur mort,
 Au gré des Sans-Culottes.

L'esclave, enfant de Mahomet,
 Libre, en recevant ce bonnet,
 Va frapper ses despotes.
 Déjà, sous les yeux du Sultan
 Il bénit le nouveau turban
 Des français Sans-Culottes.

Enfin de Paris au Japon,
 De l'Africain jusqu'au Lapon,
 L'égalité se fonde.
 Tyrans, le sort en est jeté,
 Le bonnet de la liberté
 Fera le tour du monde.

LA CHANSON DES SANS-CULOTTES »

Amis, assez et trop longtemps,
 Sous le règne affreux des tyrans,
 On chanta les despotes.
 Sous celui de l'égalité,
 Des lois et de la liberté
 Chantons les Sans-Culottes!

Si l'on ne voit plus à Paris
 Des insolents petits marquis,
 Ni tyrans à calottes,
 En brisant ce joug infernal,
 Si le pauvre au riche est égal,
 C'est grâce aux Sans-Culottes

Leurs fronts à la terre attachés,
Dans la poussière étaient cachés;
A l'aspect des despotes
Levons-nous! Ont-ils dit un jour.
A bas, Messieurs, chacun son tour
Vive les Sans-Culottes!

Malgré le quatorze juillet
Nous étions trompés, en effet,
Par de faux patriotes.
Il nous fallait le Saint-Laurent
Et de ce jour l'événement
N'est dû qu'aux Sans-Culottes!

Ce jour fit reculer Brunswick,
Donna la chasse à Frédéric,
A tous les « Nulsifrotes »;
Adieu leur voyage à Paris
Mais pourquoi n'avaient-ils pas pris
Conseil des Sans-Culottes!

La tête de Capet tomba,
Son sceptre d'airain se courba
Devant les patriotes.
Au règne désastreux des rois
Succéda le règne des lois
De par les Sans-Culottes!

Dumouriez voulut à son tour
A Paris venir faire un tour
Contre les patriotes.
C'est que Dumouriez n'avait pas
Prévu que ces bras soldats
Étaient tous des Sans-Culottes!

De la montagne, sans effort
 Sortit à l'instant ce trésor,
 L'espoir des patriotes;
 Car mes amis à qui doit-on
 Enfin la Constitution?
 Aux membres Sans-Culottes!

Nous l'acceptons avec transport,
 La maintiendrons jusqu'à la mort,
 En dépit des despotes.
 Amis, leur règne va cesser
 Et le nôtre va commencer
 Vivent les Sans-Culottes!

Ces chansons sont loin d'être des chefs-d'œuvre, mais elles étaient destinées à entretenir dans l'armée républicaine le feu sacré du patriotisme. On les retrouve dans une feuille : *La Soirée du Camp*, rédigée sous l'inspiration de Carnot, et qui était envoyée par ballots aux armées campées à la frontière. Elles donnent une idée de l'esprit populaire à la grande époque.

*
 * *

Un poète guadeloupéen, Poirié Saint-Aurèle, a chanté la gloire des Corsaires :

Sous le ciel embrasé de la zone torride,
 Apparaît tout à coup une race intrépide,
 Qui, d'un monde énervé, détestant la langueur
 Vient retremper son âme aux feux de l'Equateur.
 Assemblage confus de grandeur et de crimes,
 Exécrables brigands et héros magnanimes,

Elevant vers les cieux des bras ensanglantés,
Ils volent du carnage au sein des voluptés.
Féroces ravisseurs d'innombrables richesses,
Ils dissipent leur proie en rapides largesses;
Des rois Européens ils méprisent la loi.
Parjures, mais entre eux esclaves de leur foi,
Fidèles aux Statuts de la Flibusterie,
Vagabonds, adoptant l'Océan pour patrie;
Dans des climats où tout sollicite au repos,
Courant de mers en mers à des dangers nouveaux,
Et sans cesse étalant, de conquête en conquête,
Les prodiges sans fin d'une vie inquiète,
Quelques hommes, unis par des serments sacrés,
Bravant avec orgueil les peuples conjurés,
Règnent, insolemment sur la terre et sur l'onde,
Et leur drapeau lugubre est la terreur du monde.
Au sein de leur pays, ces étonnants mortels
N'auraient sans doute été que d'obscurs criminels;
Mais, sous un ciel brûlant leur fougueuse énergie,
Libre dans son essor, éternisa leur vie.
Qui redira jamais leur cent mille combats ?
Cités où leur courroux promena le trépas;
Parlez, vous avez vu leur valeur plus qu'humaine,
Grenade, Vera-Cruz, Panama, Carthagène
Et cent autres encor dont les débris fumans
Ont roulé dans le sein des fleuves écumans.
La frayeur fait sur eux des récits incroyables.
L'Espagnol éperdu les dit invulnérables;
Qu'un pacte affreux les lie aux esprits infernaux;
Mais toute leur magie est d'être des héros.
Ils ont pour se connaître un signe symbolique
Et des mots consacrés par la foi catholique,
Tels sont les Corsaires, et leur société
Est encore un roman pour la postérité!

*
* *

Saint Aurèle nous dit que les Corsaires avaient des mots consacrés et un signe pour se reconnaître. En effet, tous les capitaines des Corsaires étaient des francs-maçons et fréquentaient les loges des Colonies qui avaient repris « force et vigueur » après la tourmente. Victor Hughes, lui-même donnait l'exemple et était très assidu aux réunions. La tradition maçonnique se maintint parmi les pirates de la mer des Antilles, même après la disparition des Corsaires. Ces hommes qui pillaient, brûlaient et massacraient tout le monde, sans distinction de croyances religieuses, respectaient les francs-maçons dès que ceux-ci se faisaient connaître. Le récit suivant en fait foi.

A. Levasseur, qui remplit les fonctions de trésorier particulier près du général Lafayette, lors de la visite que fit ce général aux Etats-Unis, en 1824 et 1825, sur l'invitation du Congrès des Etats-Unis, a raconté dans son journal de voyage que, parmi les fêtes magnifiques que les citoyens de Richmond offrirent à leur hôte national, il en est une qui fût particulièrement brillante : la réception maçonnique dans le temple où s'étaient réunis tous les frères des diverses loges de la

ville. Et, pour démontrer la grande faveur dont jouissait cette institution aux États-Unis, il rapporte le passage suivant d'un discours :

« Nos compatriotes sont grands voyageurs, surtout par mer; ils courent souvent, par conséquent, le risque de tomber entre les mains des pirates qui infestent les parages des Antilles que nous visitons beaucoup. Ces pirates, qui pillent et pendent tout le monde sans destination de croyances religieuses, ont un respect particulier pour le franc-maçon qu'ils traitent presque toujours en frère. Je pourrai vous montrer, sans sortir de Richmond, un grand nombre d'individus qui n'ont dû le salut de leur vie et leur fortune qu'à un signe maçonnique fait à propos ¹, sous le cimenterre des écumeurs de mer ».

*
* *

Les Corsaires portaient la terreur dans leurs voiles et lorsque les commandants des navires, petits et grands, voyaient apparaître le pavillon noir à crâne de mort, ils ne pensaient plus qu'à se rendre, sans tirer souvent un seul coup de mousquet. Cela valait mieux

1. Le signe de détresse.



L'*Austerlitz* poursuivant le *Prevost*.

pour eux car autrement, ils risquaient de finir sur leurs navires, entre la flamme et l'eau, « sur le gril ou dans la marmite ». Lorsqu'il y avait à bord des captives, on leur donnait trois jours de répit, pour le plaisir de l'équipage, après quoi on les jetait à la mer, avec un boulet aux chevilles « afin d'éviter qu'elles soient enceintes ». La cargaison était partagée entre les hommes. Indiennes de Bombay, turbans de Madras, voiles de Mousseline, courtes-pointes de Masulipatan, chapeaux, perruques, dentelles, galons, rubans et autres nippes précieuses faisaient le bonheur de ces forbans et il était amusant, au retour, de les voir circuler dans les rues en castor bordé et plumet de couleur, perruque blanche, pourpoint galonné et chapeau de cour, leur chemise grossière garnie de soie au col, ou de fourrure, les pieds nus ou parfois les bas sans souliers et les souliers sans bas.

En 1810, les Corsaires avaient totalement disparu, ne laissant après eux qu'une traînée de gloire. Ils avaient cherché avant tout la liberté des mers, la franchise du commerce, l'extinction du monopole que les Anglais faisaient peser sur le monde. S'ils ont été cruels, sanguinaires, il faut reconnaître que c'est grâce à eux que la France a pu reconquérir ses belles colonies des Antilles.

VICTOR HUGHES AMOUREUX

Cet être froid, sans pitié, sans faiblesse, connut-il l'amour?

Un grand amour est un bûcher de rêves, de pensées, d'illusions et de nostalgie qui brusquement s'allume. C'est le flamboiement de tout ce que le cœur a amassé de tendresse, de désirs; toute l'accumulation de cette musique de joies, de chagrins, d'espoirs qui font la grandeur de l'âme. Hughes était incapable d'une pareille abnégation mais sa nature violente avait des exigences. Il aima, avec passion seulement, emporté par ses désirs sensuels, sans se donner tout entier. Son âme exaltée n'avait qu'un idéal : l'idolâtrie républicaine, qu'il répudia ultérieurement et, à la place d'une maîtresse adorée, son cœur ne portait que la haine de l'Anglais.

Dans sa vie mouvementée, nous trouvons la trace de deux femmes, deux créoles qui surent le captiver un instant. La première, M^{me} de Lacroix, de bonne noblesse, ne fût qu'une liaison passagère. Sans doute, le « roturier » voulut se payer le luxe d'une ci-

devant « grande dame ». Il épousa la deuxième, la citoyenne Louise Charlotte Marie-Anne Angélique Jacquin, une Martiniquaise. Ce qui prouve qu'il n'échappa pas aux charmes de la créole des Antilles.

La beauté et la grâce de la femme créole ont toujours été renommées. Un contemporain de l'époque de Joséphine nous trace d'elle un portrait charmant :

« La femme créole est dédommée du coloris brillant des Européens par une blancheur et une délicatesse de traits séduisantes, par une tournure et une taille qu'on ne trouve nulle part aussi sveltes ni aussi déliées; par une certaine indolence et un laisser-aller ravissants. Sans être parfaitement belle, sa figure fine porte une expression de douceur, qui va droit à l'âme et son accent, dénué d'afféteries lorsqu'il n'est pas traînant, respire l'innocence et la candeur. Son abord timide, même froid avec les étrangers, est fier avec ses inférieurs et très familier avec ses égaux; elle est douce et bonne à l'extrême, et sait répandre beaucoup d'agrément dans la société intime.

« L'amour étincelle dans ses yeux, elle possède au dernier degré le talent de rappeler le tribut que les hommes doivent à la beauté, et, quoique naturellement coquette, elle s'attache vivement à celui qu'elle a choisi, en est

jalouse à l'excès et lui est rarement infidèle; mais dès qu'elle est privée ou délaissée, elle reporte les mêmes sentiments sur un autre objet. Epouse tendre et féconde, mère excellente, elle est toujours passionnée et l'instinct de la volupté la suit dans tous les âges. Amiable et sans artifices, on est étonné que la volonté la plus décidée puisse s'allier à tant de mobilité d'esprit. Douée d'un caractère sensible et compatissant, elle est exigeante, même sévère pour son service et l'on ne peut qu'accuser le vice de son éducation lorsque cet être doux et bon, qui ne devrait s'occuper qu'à faire des heureux, s'arme contre ses esclaves d'une rigueur parfois cruelle.

« Nonchalemment, couchée sur un lit de repos, entourée de servantes habiles à prévenir ses désirs, et mollement ensevelie dans le « dolce farniente » des italiennes, il ne s'agit pas plutôt de danse qu'on est émerveillé de la légèreté de ses pas, de la souplesse de ses mouvements, du feu, de la grâce et de la vivacité qu'elle y met. »

Le tableau est délicieux.

*
* *

Les hommes qui sont hantés par un besoin irrésistible d'autorité, qui portent dans leur cerveau, dans leur cœur, un foyer brûlant,

ont parfois besoin d'une tête d'enfant pour calmer l'incendie qui les dévore mais ils ne trouvent dans l'amour d'une femme qu'un repos momentané. La folie de l'orgueil et la fureur de l'activité les reprend bien vite.

M^{me} de Lacroix était toute la tradition de l'ancien régime, l'exquise expression de la noblesse, tandis que lui représentait l'énergie sauvage, la puissance du mâle d'où jaillissait la force des idées. Elle était belle, délicate, gracieuse, touchante de piété filiale. Hughes était laid, brutal, répulsif. Il la remarqua et voulut la posséder. Vertueuse elle ne pouvait répondre à ses avances.

Un jour, il lui écrivit :

« Pourquoi refuses-tu la toute puissante protection que je t'offre? Je comprends que tu aies pour moi de l'aversion parce que je ne suis pas de sang noble, mais ne suis-je pas grand par mes actes? Je suis un de ces hommes marqués par le destin d'un stigmaté fatal, dont la vie ne doit être qu'une suite de luttes, de périls; qui après avoir vécu détestés et méprisés sont condamnés à mourir seuls et abandonnés. Mais je vous aime, ayez pitié. Aucune main amie ne se tend vers moi, aucune tendresse ne vient compenser les heures sombres de désillusions; les femmes elles-mêmes qui ont une larme pour les douleurs, un sourire pour toutes les joies, me

fuient avec épouvante et aucune d'elle ne m'a jeté le mot d'espoir ¹ ».

Elle refuse ses invitations à dîner, désirant éviter jusqu'à ses conversations. « Les dîners du despotisme », écrit-elle à une amie. Et dans une autre lettre : « Je vis venir de mon côté cet homme dont la face sombre et bouleversée porte la trace de tous ses crimes, de tous ses vices et de toutes ses cruautés. Un monstre sous la forme humaine, une bête fauve au regard illuminé d'éclairs et ce regard exerce une fascination fatale sur les personnes sur lesquelles il tombe. Un regard qui donne la mort ! »

« Sa démarche était dédaigneuse et incertaine, son vêtement moitié oriental et moitié français. Accoutumé à le voir, dans la rue, je fus moins étonnée qu'affligée de sa rencontre. Il m'aperçut et, à l'instant, l'indignation et le dépit se peignirent dans tous ses traits. Je sais, me dit-il, que tu penses mal de moi; que ma présence t'importune, que je te déplais, que tu me hais enfin. Pour te punir de cette insolence, j'ai inspiré à ceux qui me représentent dans ton pays et qui me sont les plus dévoués de te priver de leur protection, de te traiter avec hauteur, de ne jamais plus te prier à leurs dîners. Prends garde à ma vengeance. »

1. Lettres authentiques.

« A ces mots qu'il accompagna de beaucoup d'expressions injurieuses, il jeta sur moi un regard terrible qui en disait plus que tous ses propos, et disparut. »

« Dieu ou tyran de mon pays, m'écriai-je, si tu comptes te venger de moi par là, je suis bien aise de te dire que ta vengeance est manquée. Mes sentiments pour toi sont, en effet, tels que tu dis, et d'après cela tu peux croire que je n'aime et ne recherche guère les dîners où il faut s'asseoir à tes côtés ou à ceux de tes représentants. »

« Je fus heureux sans doute qu'il ne m'entendît pas et que ma voix n'eût pas frappé les oreilles d'un de ses satellites. J'avais osé répondre et c'était un crime. Il m'eût été ordonné d'aller au fort et je frémis au bruit des baïonnettes et aux outrages possibles de ces hommes égarés. »

Mais Victor Hughes était attisé par le désir. Il voulait la posséder coûte que coûte. Un jour, des soldats, sur son ordre, pénétrèrent dans la demeure de cette amie qui recevait ses confidences. De force elle est entraînée au quartier général. En apprenant cette arrestation, M^{me} de Lacroix, n'hésite pas à demander audience au scélérat, maître de l'heure, et à user de ses charmes pour sauver son amie.

A son apparition, un trouble insensé agite

Hughes, un frémissement inconnu jusque-là fait tressaillir son corps. Le fauve tient sa proie. Il l'écoute en silence puis, brusquement, l'enlève, la jette dans son lit, et, à la manière de Schneider à Strasbourg, la possède de force.

Puis, brutalement, sans honte, il lui dit :
« Madame, votre amie a la vie sauve. »

*
* *

Un an plus tard, le 16 mars 1797, à Basse-Terrè, il épousait en justes noces, Louise Jacquin, la fille d'un avocat au parlement, née à Saint-Pierre de la Martinique, à qui il reconnaissait, par contrat de mariage, la coquette somme de 600.000 livres, « placées pour moitié chez les Anglo-Américains et l'autre moitié en France. » Hughes était un homme de précaution.

Voici, *in extenso*, l'acte de mariage :

LIBERTÉ-ÉGALITÉ

Aujourd'hui, vingt-sixième jour du mois de Ventôse, une heure du matin, quatrième année républicaine, par-devant moi, Paul Eugène Patriat, maire en fonctions de la commune de la Basse-Terre, Guadeloupe, autorisé par délibération du conseil général de la Commune en date du vingt-neuf Ger-

minal dernier à recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style).

Sont comparus, dans la maison commune, pour contracter mariage.

D'une part, le citoyen *Jean-Baptiste Victor Hughes*, commissaire délégué par la Convention nationale aux Iles du Vent, né à Marseille le vingt et un juillet 1762 (vieux style), fils majeur, issu de légitime mariage, de feu citoyen Jean François Hughes, vivant négociant en ladite ville de Marseille; et de la citoyenne Gaudrin, son épouse, cette dernière demeurant dans la sus-dite citée, rue cy-devant Beauveau, stipulant pour lui et en son nom, d'une part :

Et la citoyenne *Louise Charlotte Marie-Anne Angélique Jacquin*, née à Saint-Pierre, Martinique, le vingt-huit octobre mil sept cent soixante-treize (vieux style), fille majeure suivant la loi, issue en légitime mariage de feu citoyen Antoine Alexandre Jacquin, vivant avocat au Parlement, et la citoyenne Marie-Anne Angélique Bertin, son épouse, cette première résidant à Basse-Terre avec ladite citoyenne, sa fille, et celle-ci procédante en tant que de besoin sous l'assistance de

sa dite mère, stipulant pour elle et en son nom, d'autre part.

Lesquels étaient accompagnés des citoyens Auguste Alexandre François Benoit Cavay, chef d'administration à la Basse-Terre et délégué des commissaires nationaux pour la partie de la Guadeloupe, âgé de trente-cinq ans; Jean Anquetil Briancourt, chef administratif, faisant fonction de commissaire des guerres, âgé de trente-quatre ans; Guillaume Elie Garrigue, cy-devant négociant en l'île de la Martinique, âgé de trente-quatre ans, et du citoyen Jacques Codé, officier de santé des armées et hôpitaux de la République, âgé de trente-six ans, demeurant tous et séparément en cette ville, Basse-Terre, témoins et amis des parties contractantes.

Moi, Paul Eugène Patriat, maire en fonctions de la commune de la Basse-Terre, après avoir fait lecture, en présence des contractants et des témoins, de l'acte de publication de mariage dont s'agit, dressé par Pierre Jaffard, officier municipal de cette commune, le vingt et un du courant, publié et affiché le même jour à la principale porte de la maison commune de cette ville, après qu'il n'a été fait aucune opposition au présent mariage, après aussy que le citoyen *Jean Baptiste Victor Hughes* et la citoyenne *Louise Charlotte Marie-Anne Angélique Jacquin* ont eu

déclaré se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que le citoyen *Jean Baptiste Victor Hughes* et la citoyenne *Louise Charlotte Marie-Anne Angélique Jacquin* sont unis par les liens du mariage et j'ai, en vertu des pouvoirs qui me sont légués rédigé le présent acte que les contractans ont signé avec les témoins ainsi que la mère de la future épouse, le citoyen *Lebas*, commissaire délégué par la Convention nationale aux Iles du Vent, *Jean Gentil Boudet*, général de brigade, commandant la force armée de la Guadeloupe, résidant ordinairement au Fort de la Liberté, *Corantin Urbain Lesseignes*, contre-amiral des armées navales de la république, commandant la station aux Isles du Vent, résidant en la même cité, le citoyen *Louis de Laffèrière*, oncle maternel de la future épouse, les citoyens *Pourniols*, *Marie Gabrielle Jacquin*, *Veuve Clavier*, *Marie-Charlotte*, *Antoinette*, *Sophie* et *Marie Louise Adélaïde Jacquin*, également ses sœurs, les citoyennes *Elisabeth Fourniols*, épouse du citoyen *Guillaume Marlet* et *Marie Elisabeth Aimée Marlet*, leur fille, alliées à ladite citoyenne *Louise Charlotte Marie-Anne Angélique Jacquin*, tous icy présents et résidants en la ville de Basse-Terre, le citoyen *Bouge*, officier municipal, moi et le secrétaire greffier.

Ont signé sur l'original : Victor Hughes, Angélique Jacquin, Lebas, Benoist Cavay, G^{me} Garrigue, Boudet, Codé, Lesseignes, Laferrière, Constance, Anquetil, Paris, Veuve Jacquin, Jacquin, Fourniols, Jacquin, Veuve Clavier, Bouge, Sophie Jacquin, Adélaïde Jacquin, Aimée Marlet, Fourniols, Marlet, Patriat et Descamps, secrétaire greffier.

A l'issue de la cérémonie, le maire Patriat lut une adresse en vers, en l'honneur des nouveaux mariés, que nous avons été heureux de retrouver :

Jeune beauté, qu'Amour à son plaisir.
 Voulut former pour décorer Cythère,
 Qu'il prit depuis si souvent pour sa mère,
 Et que Psyché ne voit pas sans rougir;
 Vous avés donc aux mains de l'Hyménée
 Remis le soin de votre Destinée,
 Et vous allés en toute honnêteté
 D'un doux « Oui » goûter la volupté.
 C'est très bien fait; l'amour dit-on, en pleure,
 Je le crois fort. L'Amour est un Enfant:
 Par les Désirs il plait, à la bonne heure;
 Mais que l'hymen charme bien autrement!
 Quand les Zéphirs et leurs tièdes haleines
 Aux champs françois ramènent le Printemps,
 Vous avés vu quelque fois dans nos plaines
 L'air embeauté d'arbustes fleurissans;
 Ces beaux pêcheurs dont la fleur veloutée
 Enchantent l'œil et ravit l'odorat;
 Ont des attraites dont notre âme est flatée
 Et font sans doute un plaisir délicat.

Mais ces Beautés sont-elles comparables
Au mol duvet, au vif incarnat,
Au goût charmant de ces fruits délectables
Qui dans l'Automne embelissent nos tables?
Non sûrement. A l'hymen opposé.
Tel est l'amour. Cette chose jolie,
Cet arbre en fleurs, ce printemps de la vie,
C'est vous. Oui, vous avés tout remplacé
Et sous vos yeux votre mari frissonne.
Le Destin a ce beau jour composé.
Deux jeunes cœurs qu'un doux Hymen couronne.
En votre honneur le canon déjà tonne.

Boudet et Paris, dont nous trouvons les noms au bas de l'acte de mariage, devinrent ultérieurement les beaux-frères de Hughes. Ils furent aussi ses associés commerciaux dans l'affaire des Corsaires dont il sera parlé plus loin.

*
* *

Dans une lettre de dénonciations, en date du 3 Messidor An III, (25 juin 1795) adressée au citoyen Fourcroy ¹ qui avait remplacé Marat, comme député de Paris, et fut appelé après le 9 thermidor à faire partie du Comité de Salut public, le citoyen Hapel-la-Chenaie, chimiste, habitant de la Guadeloupe, donnait libre cours à son indignation :

1. Illustre chimiste, l'un des organisateurs de l'École Polytechnique.

« Le Comité de Salut public ignore les forfaits de ce monstre exécrationnel; tout Bordeaux en gémit ¹ mais personne n'aura comme moi le courage d'en instruire les membres du gouvernement. Je ne redoute point le danger auquel je m'expose en te dévoilant les horreurs que tu vas lire :

.....

« Aucune femme n'est libre d'elle-même; toutes sont exposées à assouvir la brutalité de Hughes. Il s'est emparé d'une jeune citoyenne, mariée depuis peu au citoyen Lacroix, capitaine de navire, il en a fait de force sa concubine; cette malheureuse n'a pu survivre à sa honte, elle est morte de chagrin; il lui a élevé un mausolée qui a coûté, dit-on, plus de 40.000 livres. S'il prend fantaisie à ce second Carrier de coucher avec telle ou telle femme, il lui envoie l'ordre de se rendre chez lui, il faut qu'elle obéisse, sous peine de mort. ² »

Un autre mémoire qui date aussi de 1795 n'est pas signé. Il est plus étendu et beaucoup plus violent. Nous en extrayons les passages suivants :

.....

1. Les liens les plus intimes ont toujours unis Bordeaux et la Guadeloupe. Beaucoup de planteurs sont originaires du pays Bordelais.

2. Archives des Colonies. Registre n° 48.

« De tous les hommes, le plus grossier, le plus rustre et le plus mal embouché, c'est Victor Hughes; de tous les dilapidateurs, de tous les fripons, le plus adroit, c'est encore Victor Hughes.

.....
 « Il entretient un si grand nombre d'espions, et jusque dans l'intérieur des maisons, que personne n'ose parler; tout tremble à sa vue, au nom seul du tyran.

.....
 « Pour ne point effaroucher le public avec sa fortune dont la majeure part est placée dans l'Amérique Septentrionale, une autre partie en France, la troisième sur les Corsaires, et la quatrième, qui n'est pas la moindre, dans son coffre-fort, il a reconnu dans son contrat de mariage que sa femme lui avait apporté 300.000 livres placées chez les Anglo-Américains et 300.000 livres en France, ensemble 600.000 livres.

.....
 « Lorsque M^{me} Hughes traverse les rues de la Pointe-à-Pitre, elle est saluée par cette exclamation : « Voilà Marie-Antoinette qui passe », exclamation qui assimilait son mari au tyran Louis XVI. »

Hughes a laissé des descendants à la Martinique.

LIBERTÉ



ÉGALITÉ

RAPPEL ET MORT DE HUGHES

De 1795 à 1796, les Corsaires de Hughes avaient déjà fait un mal considérable au commerce anglais. De Leissègues, de son côté, avec les quelques bâtiments de l'État, qu'il avait sous ses ordres, n'était pas resté inactif.

Le 18 floréal, an III, Hughes qui ne craignait pas les gros vaisseaux de guerre ennemis mouillés à la Barbade, lui avait donné les instructions suivantes, où la ruse s'alliait à la prudence :

« Il tiendra sa croisière cachée autant qu'il sera possible, en envoyant à bord des bâtiments neutres un officier sachant bien parler anglais, et des hommes dans le canot (qui sera le plus petit possible) sans cocarde et mis autant que possible à l'anglaise. Il leur sera fait défense expresse de parler. Il

sera remis au citoyen de Leissègues douze vestes de soldats anglais, autant de gibernes, de chapeaux à cocarde noire et de pantalons de toile à l'anglaise. Il les distribuera lorsqu'il enverra à bord des bâtiments suspects et aura toujours soin d'en mettre deux dans les canots ».

De Leissègues partagea ses navires en trois groupes :

1^o Les frégates *L'Hercule*, *La Thetis*, *la Concorde* et la corvette *Brutus*;

2^o La corvette *Decius* et la goélette *La Révolution*;

3^o La flûte *Le Marsouin* et les corvettes *La Républicaine* et le *Sans-Culotte*.

La première alla croiser en latitude de Barbade, à 160 lieues au large, la deuxième à 60 lieues au vent d'Antigue et la troisième entre Porto-Rico et Saint-Thomas.

Après quarante-cinq jours de mer, de Leissègues rentra avec onze prises, faites au convoi de l'amiral John Laforey, qui se rendait à la Martinique pour y prendre le commandement des forces navales anglaises.

Dans son rapport au Comité de Salut Public, en date du 5 ventose, an IV, Hughes fait ressortir que ces bâtiments portaient de la troupe et, chose beaucoup plus appréciable, « du matériel de guerre ». Il avait été fait 618 prisonniers. Le matériel de guerre cap-

turé comprenait : 87 milliers de poudre, 12 canons de campagne et 4 obusiers en fonte, quantité de gros canons et mortiers en fonte, des boulets, des artifices, des mèches, des ustensiles et des rechanges d'artillerie (affûts, triqueballes, chèvres, forges, refouloirs, lanternes, etc.), enfin tout ce qui était nécessaire pour le service des arsenaux. La métropole ne répondant pas à ses réquisitions, c'est au détriment de l'ennemi qu'il s'approvisionnait.

Effrayé de tant de succès, qui pouvait lui devenir funeste, le Cabinet de Londres, voulant empêcher de nouvelles tentatives sur la Martinique et la Dominique, se décida à rassembler à la Barbade des forces considérables, sous le commandement de Lord Albercrombie, destinées à expulser une seconde fois les Français des Isles sous le Vent et anéantir les Corsaires.

Le 28 mai 1796, le général Albercrombie commença les opérations. Il avait sous ses ordres 20.000 hommes. La flotte de l'amiral Christian comprenait 7 vaisseaux de ligne, 12 frégates ou corvettes et 130 transports. Les transports mouillèrent dans « l'Anse du Choc, à Sainte-Lucie, hors de portée des canons et des mortiers du « Gros-Ilet » qui ripostaient vivement au feu des navires embossés mais sans résultat.

Le 1^{er} juin, à dix heures du matin, l'amiral Christian et lord Albercrombie, ayant été avisés que 2.000 hommes débarqués au petit jour avaient refoulé les défenseurs et occupaient tous les revers de l'Anse du Choc, firent exécuter la descente générale. Goyrand, avec 1.500 Français dont il disposait, ne pouvait résister à un pareil déploiement de forces. Il se retrancha sur l'habitation « Char-davoine », puis sur le morne Doudou, où il avait installé deux pièces de campagne. Pendant un mois on guerroya. La défense fut héroïque mais l'ennemi finit par l'emporter. Il n'y avait plus de vivres, plus de linge ni de médicaments pour les blessés, plus d'eau, plus de poudre. Goyrand capitula.

Il ne lui restait que 90 soldats européens. Il défila « le sabre nu, avec la contenance d'un républicain inflexible » au milieu de huit régiments anglais. Tous les officiers ennemis le saluèrent avec l'épée¹.

Les troupes de lord Albercrombie avaient beaucoup souffert. Goyrand, en les retenant un mois dans les parages malsains de Sainte-Lucie avait permis à la fièvre jaune d'exercer des ravages considérables parmi les ennemis. Elles étaient si épuisées que le général Alber-

1. Le général Knox l'amena avec lui en Angleterre. Autorisé à rentrer en France, il mourut à Paris en 1799. Il avait cinquante-trois ans.

crombie n'osa plus courir les chances d'une tentative sur la Guadeloupe et retourna à la Barbade. Jusqu'à nouvel ordre, il allait se contenter de pourchasser les Corsaires qui infectaient la mer des Antilles.

L'activité anglaise menaçait maintenant la Guadeloupe de la famine. Les vivres devenaient rares.

*
* *

Le Directoire, établi par la Constitution de l'An III, avait arrêté, le 26 pluviôse (15 février 1796) que Victor Hughes prendrait le titre de « Agent du Directoire » et jouirait d'un pouvoir égal au sien, pendant dix-huit mois, à compter du jour de la réception de l'arrêté. Hughes reste livré à ses propres moyens, car la Métropole était hors d'état de lui envoyer des secours et pendant plus d'un an il ne devait recevoir aucune communication du Gouvernement.

Il est certain, qu'au milieu des difficultés et des incertitudes qui accablaient alors les membres du Directoire, le temps manquait pour s'occuper des colonies. Le traité de Campo-Formio avait mis fin à la première coalition contre la France, nous garantissant la ligne du Rhin, mais nous restions en guerre avec l'Angleterre.

Victor Hughes, obligé de renoncer à ses projets de conquêtes, va s'occuper exclusivement de ses Corsaires, de plus en plus traqués, et nous savons le parti qu'il sût en tirer. Il ne reçoit plus d'instructions de la Métropole et gouverne à sa guise. La Guadeloupe est sa chose et il en fait un petit État indépendant. Pour commencer, il n'applique pas dans la colonie la Constitution de l'An III et lorsqu'enfin, après plus d'une année de silence, le Directoire lui ordonne de promulguer cette loi, il s'y oppose formellement.

Le 4 brumaire, an VI (26 octobre 1797) il écrit au ministre :

« La Constitution française est impraticable, quand même toutes les volontés se réuniraient pour l'exécuter; dans ces contrées, le sol n'est rien, les bras sont tout. Une propriété qui avait cent cultivateurs et qui valait 600.000 livres, ne vaut pas cent sols si nos lois réglementaires n'obligent pas ces mêmes cultivateurs à travailler ».

Il avait donné aux nègres esclaves la liberté mais il leur imposait le travail forcé. Il s'oppose aussi à la Convention des Assemblées primaires, à l'institution des juges de paix, au contrôle d'un ordonnateur, bref à tout ce qui pourrait gêner l'exercice de son pouvoir absolu.

Comme la Convention qui, sur la proposi-

tion de Saint-Just (l'ex-marquis) avait suspendu jusqu'à la paix la Constitution de 1793, il pensait que la colonie devait toujours rester révolutionnaire. Les circonstances au milieu desquelles il se débattait et les nécessités du salut public ne lui imposaient-elles pas le devoir sacré de conserver une dictature qui maintenait, sous sa puissance, l'ordre et la sécurité, et inspirait la terreur aux ennemis extérieurs de la France.

Un autre rapport au ministre disait :

« Plusieurs raisons nous ont empêché de mettre jusqu'à présent la Constitution en activité dans cette colonie, nous allons vous les déduire :

« La Constitution qui offre tant d'avantages en France, ne présente que des difficultés dans ces contrées; la promulguer, la mettre aujourd'hui en activité et le lendemain il n'y a plus de colonies. En effet, qui pourra contenir 90.000 individus forts et robustes, aigris par de longs malheurs, par des tourments horribles et par des supplices affreux? Qui pourra contenir la férocité naturelle des Africains, accrue par le désir de vengeance. Qui empêchera les funestes effets de l'ignorance et de l'abrutissement où l'esclavage les a plongés? Sera-ce 3.000 personnes, dont 2.000 détestent autant l'ordre de choses actuel que le gouvernement républicain et

dont 500 sont enfants et valétudinaires? A l'exception de 200 à 300 hommes à principe, venus d'Europe, le reste des blancs est ennemi aussi juré des noirs que les noirs le sont des blancs. Les passions et les haines ont été contenues jusqu'à présent parce que nos proclamations, en recommandant l'union et l'oubli des anciennes querelles, ont prononcé des peines sévères contre ceux qui y contreviendraient, et parce que toujours en présence de l'ennemi; menacés à chaque instant d'être attaqué par lui, on s'est uniquement occupé de le repousser et de le vaincre. Nous vous le répétons, Citoyen Ministre, la Constitution loin d'être un bienfait pour la Colonie, dans la situation où elle se trouve, sera sa perte. Saint-Domingue n'est-il pas une preuve de ce que nous avançons? Ici, comme dans ce malheureux pays, les nombreux amis des Anglais intrigueraient dans les Assemblées primaires; ils chercheraient à faire renaître les partis, à ranimer les ferments de divisions à peine apaisés, et profiteraient de ce moment pour livrer la colonie une seconde fois. Mais quand même nous n'aurions pas à craindre les dangers que nous prévoyons, pouvons-nous contrevenir à l'article 8 de la Constitution : « Est citoyen français, qui paye une contribution directe foncière ou personnelle ». Personne ne paie de contri-

bution dans la colonie; par qui les Assemblées primaires y seront-elles formées, puisqu'une des qualités essentielles pour y être admis et pour être citoyen français est de payer une contribution? L'article 314 de la Constitution nous ôtant le pouvoir d'en établir, il nous est impossible de remédier à cet inconvénient. Le Directoire Exécutif peut seul le lever par un message au Corps Législatif; alors, citoyen Ministre, ne penserez-vous pas qu'il serait juste d'exempter d'impositions pendant un certain temps les habitants de cette colonie, pour les indemniser de la perte qu'ils ont éprouvé par le décret du 16 pluviôse?

« Un autre obstacle contrarierait encore la mise en activité de la Constitution, le manque de lois; et depuis vingt mois nous ne cessons de les demander. »

Hughes pouvait-il promulguer une Constitution qui était la négative de son autorité tyrannique, la fin de son règne? Donner l'exemple de la soumission aux lois et reconnaître les droits primordiaux de la Société : respect de la propriété, sécurité des personnes et enfin... la Justice!

Au moment où Victor Hughes écrivait ce dernier rapport, il n'y avait à la Guadeloupe que 3.000 blancs. Après deux années d'un jacobinisme épouvantable, c'est-à-dire de juin 1794 à août 1796, 6.000 blancs avaient

été guillotiné, fusillé, déporté ou obligés de fuir d'une terre sur laquelle ils ne trouvaient plus de sécurité. 3.000 blancs, au nombre desquels Hughes ne trouvait qu'environ 300, « avec des principes », c'est-à-dire les séides de son administration sans pitié, les pourvoyeurs de la guillotine, les dénonciateurs à gages qui avaient fait connaître à la Guadeloupe les horreurs de la Terreur.

Les nègres qui, par le nombre, avaient contribué à lui donner la victoire, aidaient les corsaires à poursuivre cette guerre de course à l'ennemi, étaient pour lui indignes d'exercer les droits que la France leur avait accordés en les sacrant citoyens et il les obligeait à travailler pour son grand bénéfice.

Hughes devait inspirer une certaine terreur au Directoire, car on ne se permit plus d'insister. Bien mieux, on resta sourd à toutes les réclamations. Le Gouvernement savait ce qui se passait à la Guadeloupe : les dilapidations du trésor public, les extorsions envers les particuliers, commises sous forme de réquisitions; des sommes énormes étaient dues aux fonctionnaires civils, seule l'armée était régulièrement payée, mais il n'osait pas agir.

Un jour, il fallut bien pourtant prendre une décision. Les plaintes et les dénonciations abondaient.

Un « Mémoire sur la situation actuelle de la Guadeloupe », dressé par les représentants de l'île, Lion, membre du Conseil des Cinq Cents et Dupuch, membre du Conseil des Anciens, avait été remis au ministre de la Marine, Truguet, en mars 1797, et parmi les griefs énoncés ils précisait « que la totalité des prises avait été encaissée par Hughes; qu'il ne payait pas les salaires aux marins de l'État, que dans les deux premières années de son administration il avait dilapidé de 5 à 6 millions dans les fonds de l'État ¹ ».

Le citoyen Hapel-la-Chenaie, chimiste et habitant de la Guadeloupe, élève et ami du célèbre chimiste Fourcroy, devenu représentant du peuple, écrivait en date de Bordeaux, le 3 messidor, an III, à ce représentant :

« Le Comité de Salut Public ignore-t-il les forfaits de ce monstre exécrationnel; tout Bordeaux en gémit, mais personne n'aura peut-être, comme moi, le courage d'en ins-

1. Ce mémoire fut communiqué à Hughes par le ministre Truguet. Il se contenta de le jeter au panier. Il n'écouta pas plus les doléances du contre amiral Pléville Le Pelley, successeur de Truguet, qui en août 1797 lui rappela toutes ses violations de la Constitution, sa méconnaissance des principes et de la Déclaration des Droits, sa désobéissance aux instructions qui lui étaient adressées. Il faisait la guerre aux Anglais et ne se préoccupait pas du reste.

truire les membres du Gouvernement. Je ne redoute point le danger auquel je m'expose en te dévoilant les horreurs que tu vas lire :

« L'argenterie et toutes les denrées furent mises en réquisition, sous peine de mort, et il fut défendu au livrant de demander la reconnaissance de sa livraison... Hughes seul fait le commerce avec les étrangers et il est défendu à tout citoyen d'acheter à aucun d'eux, sous peine de mort. Les particuliers sont forcés de se procurer ce dont ils ont besoin dans ses magasins; on le leur vend le prix qu'il veut, et payable comptant... Il faudra la force ou la plus grande adresse pour extirper le tyran de la Guadeloupe. »

Un autre « Mémoire », qui n'est pas signé, est beaucoup plus violent :

« De tous les hommes le plus grossier, le plus rustre et le plus mal embouché, c'est Victor Hughes; de tous les dilapidateurs, de tous les fripons, le plus adroit c'est encore Victor Hughes. »

« Il fait la guerre au commerce anglais et non à la Marine Royale anglaise, par des Corsaires français. Mais aucun ne peut armer : 1^o sans son consentement pour lequel on paye un droit exorbitant de patente; 2^o sans qu'il lui soit payé et donné un intérêt considérable dans l'armement.

Puis l'auteur cite d'autres violences : con-

fiscation des lettres et papiers venant de France et dont Hughes se servait au besoin pour exploiter les secrets de famille; réquisition des denrées coloniales, révocations imméritées de bons officiers, leur remplacement par des officiers ignorants, tel « Conseil » qui ne sait pas lire et pourtant a été fait capitaine de vaisseau. Et ce long rapport se termine par cette phrase :

« Il entretient un si grand nombre d'espions et jusque dans l'intérieur des maisons, que personne n'ose parler; tout tremble à la vue, au seul nom du tyran. ¹ »

Ce n'est pas tout. Littée, député de la Martinique, en date du 1^{er} février 1796, transmet au Directoire deux pièces (elles n'existent plus dans les archives) « pour le convaincre que la conduite de Hughes était reprehensible et que la situation des affaires de la République dans les Iles du Vent n'est pas satisfaisante ». Il invite le Directoire, pour connaître la vérité, à entendre le général Pélardy arbitrairement destitué et renvoyé par Hughes.

Le 2 ventôse, an IV, le citoyen Thouluyre Mahé, propriétaire au quartier des Abymes, dont il avait été le commandant, voulant

1. Ce mémoire émane de Pélardy qui, renvoyé en France par Hughes, l'adressa de Bordeaux, où il débarqua le mois de messidor, an III.

protester contre les actes du proconsul, écrivit au ministre :

« Citoyen Ministre, la Guadeloupe depuis vingt et un mois sans organisation, sans lois, est le jouet déplorable du despotisme du commissaire Victor Hughes et de ses collègues. Sa volonté seule est ici la loi suprême, son caprice dispose souverainement des personnes et des propriétés. Il est défendu aux colons de faire usage des récoltes qu'ils ont amassées depuis plusieurs années; tandis que ces denrées se gâtent et que les colons sont réduits à une grande disette et à la dernière misère, Hughes et ses collègues regorgent de tout, dans l'abondance des superfluités et des somptuosités les plus luxurieuses. »

Une seconde lettre de Thouluyre Mahé, en date du 4 prairial, an IV, confirme ses accusations et sollicite la permission de passer en France, que Hughes lui a refusé, et il ajoute :

« La nomination de Victor Hughes et de ses collègues, comme agents particuliers du Directoire Exécutif, est pour nous tous ici une sentence plus cruelle que la mort. Tous les maux qui peuvent affliger l'existence humaine sont sur nous; nous avons l'espoir d'en être délivrés et nous avons la certitude de leur prolongation. La consternation au milieu de la Terreur, voilà notre état ».

Hughes eut connaissance de ces deux der-

niers rapports. Il fit incarcérer Mahé qui, de sa prison, à Pointe-à-Pitre, parvint à écrire encore au ministre et lui déclarer que « c'est par jalousie que Hughes refusa d'envoyer des secours à Goyrand, à Sainte-Lucie, ce qui entraîna la perte de l'île : C'est ce qui est connu ici de tout le monde et ne peut manquer de vous être mis sous les yeux par le citoyen Goyrand, agent particulier du Directoire, qui l'avait glorieusement conquise contre l'attente de Victor Hughes et eût sans doute glorieusement conservé ce poste important s'il n'avait pas été démuné par les procédés et l'ordre de V. Hughes et laissé hors d'état de défense. »

Ces accusations sont évidemment exagérées sur certains points mais justes sur d'autres. Enfin, les députés de la Guadeloupe, par un autre mémoire, en date de nivôse, an VI, renouvellent leurs réclamations, en signale de nouvelles et demandent d'urgence l'envoi de nouveaux agents pour appliquer les lois en vigueur.

Le Directoire va agir. Hughes qui est au courant de tout et qui maintient ses décisions, a de nouveau écrit au ministre :

« L'ordre de choses pour la culture est tel qu'il n'a pu être changé jusqu'à ce jour. La volonté du Gouvernement serait-elle de distribuer les propriétés nationales aux Afri-

eains? Nous croyons devoir vous dire avec assurance que la République perdrait de grands capitaux et n'en retirerait aucun avantage, par la paresse naturelle à tous les individus qui habitent nos pays où les besoins de la vie sont comptés pour rien.

« L'homme attaché aux travaux de la terre peut, sans se gêner, se procurer en dix jours l'existence d'une année; il n'a pas de besoins; les vêtements lui sont inutiles; l'indolence et la paresse sont le suprême bonheur pour lui; il n'est pas mû par aucune des passions qui peuvent porter l'homme au travail; l'ambition lui est inconnue; le retour dans sa patrie ou dans tout autre climat loin d'être une récompense serait un châtement. Or, il ne peut s'adonner aux travaux de la culture du sucre et du café que par la contrainte. Est-ce là l'esprit de la Constitution? Ne présumez pas, Citoyen Ministre, lorsque nous parlons de contrainte, que nous voulions nous servir de nouveau de celle qu'on exerçait dans le cruel ancien régime : loin de nous cette pensée! Nous entendons par contrainte les moyens à employer en se conformant aux principes qui nous sont dictés par la Constitution, pour empêcher le cultivateur de rester dans l'oisiveté ».

Certains écrivains ont rapporté que Hughes était à ce moment résolu à rétablir l'escla-

vage, puisque à un dîner offert à ses officiers il aurait dit cyniquement : « J'ai été envoyé ici pour détruire l'esclavage et je l'ai détruit. Qu'on m'envoie l'ordre de le rétablir et je le rétablirai. »

On peut donner créance à ce dire, puisque, nommé gouverneur de la Guyane, son premier soin a été d'y rétablir l'esclavage.

*
* *

Sur un rapport détaillé d'Eschassériaux, le Conseil des Cinq Cents et celui des Anciens décidèrent de rappeler Victor Hughes et de faire jouir les colonies des droits constitutionnels.

Le général de division Desfourneaux, qui venait de servir avec succès à Saint-Dominique, fut nommé, le 17 prairial, an VI (5 juin 1798), agent particulier du Directoire à la Guadeloupe, pour dix-huit mois, à partir de son entrée en fonctions, et le général Pélardy désigné le 17 messidor (5 juillet) pour y retourner en qualité de commandant de la force armée. La nomination de ce dernier était significative.

Le nouvel Agent du Directoire avait pour mission « de maintenir l'ordre, d'augmenter les cultures, de régler les obligations réciproques des propriétaires et des culti-

vateurs, d'assurer les moyens d'éducation aux enfants et de subsistance aux vieillards et aux infirmes, d'organiser une gendarmerie pour veiller à la sûreté intérieure, de rappeler les fugitifs qui n'avaient pas porté les armes contre leur pays et faire recouvrer leurs revenus à ceux dont les biens étaient confisqués ».

Hughes fut prévenu de son remplacement par le ministre, en date du 26 prairial (14 juin 1798), qui lui enjoignait de cesser ses fonctions à l'arrivée du général Desfourneaux, dans des termes très courtois. Le Gouvernement reconnaissait toutes les violations à la Constitution mais ne pouvait oublier que Hughes avait sauvé la Guadeloupe.

*
* *



L'expédition partit de Lorient le 7 vendémiaire, an VII (28 septembre 1798). Elle

comprenait deux frégates, *La Volontaire* et *l'Insurgente* qui portaient deux généraux de division, le général Desfourneaux et le général Pélardy; le capitaine Gillet, aide de camp de Pélardy; le général de brigade Le Grand et le capitaine Pélissié, son aide de camp; le chef de brigade Nadeau, les chefs de bataillon Arnaud et Boseu, le chef d'escadron Dugué, le capitaine de cuirassiers Borne-Desfourneaux, le capitaine de hussards Vallard, les capitaines d'infanterie Chaumette, Channel, Seguy et Lambert; 18 sous-officiers et 168 hommes de la 58^e demi-brigade.

En outre, il était embarqué à Rochefort, pour se joindre à l'expédition, un nombre respectable de fonctionnaires civils, plus les militaires suivants : Wallon-Villeneuve, adjudant général, Naverrel, capitaine adjoint, Laignier et Moulin, lieutenants, Ferrand, sous-lieutenant, Boisson, sous-lieutenant adjoint, Raynault, lieutenant, Faucompré et Thilorier, sergents, Guiot, officiers de santé chef, Guiot fils et Deville, officiers de santé.

Ce personnel était imposant. Il fallait installer toute l'administration nouvelle.

Le 2 frimaire (22 novembre) l'expédition arriva en vue de Deshaies, après avoir déposé à Cayenne l'Agent Jeannet ¹. Desfourneaux

1. Jeannet Oudin, nommé agent du Directoire à Cayenne était le propre neveu de Danton. Il avait été

avait évité la croisière anglaise dont la base était à l'est de l'île, aux Saintes. Le pilote qui vint à bord informa Desfourneaux que Hughes avait l'intention d'éluder l'ordre qu'il avait reçu de remettre son autorité et de s'opposer à la réception du nouvel Agent du Directoire. Cela est contredit par la lettre que Hughes écrivit par la suite à Desfourneaux mais ce dernier y crut, se rappelant sans doute les termes de la lettre de Hapel-la-Chenaie : « il faudra la force ou la plus grande adresse pour extirper le tyran de la Guadeloupe », et le lendemain matin, après avoir mouillé devant la Basse-Terre, il décida, après mûre réflexion, de se débarrasser de Hughes par un subterfuge. Il envoya son aide de camp prévenir ce dernier de son arrivée et lui dire que, très fatigué, il le priait de venir dîner à son bord et recevoir des lettres très intéressantes qu'il avait à lui remettre.

Hughes se rendit à bord et à l'issue du dîner, en présence du général Le Grand et des officiers supérieurs, il le déclara son prisonnier.

Hughes se contenta de lui dire :

« Tu me connais bien peu ! Envoie seulement prévenir mon épouse qui est accouchée

désigné par la Convention depuis 1794 mais n'avait pu rejoindre son poste. En débarquant dans la colonie il publia le décret d'émancipation.

depuis peu et je reste ici, en attendant qu'elle puisse me rejoindre. »

Il demanda à être accompagné par son beau-frère, le général Boudet, et leurs familles respectives, ainsi que son secrétaire Vieil, ce que Desfourneaux accepta. Tout ce monde fut embarqué sur la frégate *La Pensée* qui ne tarda pas à relever pour la France ¹.

*
* *

Il est inexact que Victor Hughes ait voulu résister aux ordres du Directoire. Connaissant son tempérament fougueux, on lui attribua cette volonté, mais les documents indiquent le contraire.

En effet, dans les premiers mois de 1798, il écrivait au ministre ² :

« Citoyen Ministre, nous ne pouvons vous le dissimuler, de nouvelles autorités sont absolument nécessaires. Il est impolitique, dans l'éloignement où sont les colonies, de laisser aussi longtemps des hommes investis d'aussi grands pouvoirs; le terme de dix-huit mois ³ est plus que suffisant si l'on veut que

1. D'après le colonel de Poyen, il aurait été consigné à bord de *La Volontaire* pendant vingt-sept jours, puis transféré sur *La Pensée*.

2. Cette dépêche est signée de Hughes et Lebas.

3. Les agents du Directoire étaient nommés pour dix-huit mois. Ce fut le cas aussi de Desfourneaux.

le Gouvernement marche, et lorsque vous recevrez la présente il y aura quatre ans que nous sommes en fonction. »

Un peu plus tard :

« Nous vous le répétons, Citoyen Ministre, nous croyons notre rappel absolument nécessaire, tant par rapport à nous que par rapport à la chose publique. »

Et enfin :

« Les Agents particuliers du Directoire ont vu avec plaisir la décision qui limite leurs pouvoirs au 4 thermidor, an V, et manifestent le regret de n'avoir pas été relevés de leur fonction ».

*
* *

Le premier soin de Desfourneaux fut de rapporter toutes les lettres de marque délivrées aux Corsaires par son prédécesseur et de leur donner l'ordre de rentrer aussitôt dans les ports de la Guadeloupe. Puis, il écrivit, le 25 frimaire, au Président des États-Unis, pour l'informer de son désir de reprendre avec lui les bonnes relations commerciales. Comme gage de bonne foi, il lui renvoyait la goélette américaine *La Revanche*, récemment capturée par la frégate *L'Insurgente*, le 11 nivôse ¹.

1. *L'Insurgente*, capitaine Barreaut, était armée de 36 canons.

Le Président ne répondit pas à ses avances. Quelques semaines plus tard, le 21 pluviôse (9 février 1799), l'*Insurgente* qui continuait sa croisière était attaquée, près de Saint-Christophe, par la frégate américaine *La Constellation* et capturée. Irrité, Desfourneaux, ordonna par un arrêté du 24 ventôse « à tous les bâtiments de la République de courir sus, sur tous les navires américains de guerre et de commerce et de les saisir sans distinction. »

La paix ne fut signée que le 3 février 1799.

*
* * *

La Pensée, qui portait Victor Hughes et les siens, arriva à la Corogne le 17 février 1799. Hughes écrivit aussitôt au ministre pour l'instruire de l'arrivée de la frégate « chargée de ramener en Europe le général Boudet, moi et nos familles ».

En mai 1799, il remettait au Gouvernement un long mémoire intitulé « Compte rendu par V. Hughes de sa mission à la Guadeloupe en qualité de Délégué par la Convention Nationale et Agent du Directoire Exécutif », trop long pour être reproduit ici. Il se défend avec ardeur et plaide sa cause avec habileté. Il fait ressortir les résultats obtenus, sans insister sur les moyens employés pour y arriver; il passe en revue tous

les chefs d'accusation portés contre lui et les réfutent habilement.

Il fait remarquer que toutes les mesures qu'on lui reproche ont été prises en parfait accord avec son collègue Lebas, dont on se plaît à reconnaître par ailleurs la droiture et la bonté; que l'en-tête du papier de correspondance officielle en fait foi; que sur tous les documents présentés leurs signatures figurent toujours l'une à côté de l'autre. Pourtant il n'est porté aucune accusation, on ne relève aucun abus contre Lebas. On a écrit au ministre ¹ que « Lebas n'était qu'un caractère faible, efféminé, que son rôle auprès de Hughes avait été complètement effacé, qu'il s'occupait surtout d'agrandir et d'embellir ses habitations et ses jardins pour lesquels il dépensait plus de 300.000 journées d'ouvriers », mais l'auteur n'avait pas cru devoir signer et il repoussait du pied ce document.

On l'accusait d'avoir été « brutal, sanguinaire, grossier, cruel, qu'il ne se gênait pas pour adresser des paroles grossières à ses subordonnés, assaisonnées parfois de coups de poing », d'avoir dilapidé les fonds publics, accumulé une fortune considérable et enfin, « d'avoir déshonoré la République » ; que

1. Mémoire anonyme.

« c'est le général Pélardy qui avait reconquis la Guadeloupe et non Victor Hughes; que ce dernier, voulait se parer des plumes du paon et que le « Nouveau Robespierre » voulait en recueillir le fruit ».

Un grand nombre de lettres, adressées au ministre depuis le départ de Hughes de la Guadeloupe ¹ exposaient les « forfaits et les crimes du tyran » et remerciaient le gouvernement « d'avoir délivré la colonie du monstre »; faisaient remarquer que « pour mieux perpétrer ses crimes il avait chassé tous les généraux qui ne se pliaient pas sous ses exigences et que c'est ainsi que le général Girod ², qui avait pourtant trente-sept ans de bons et loyaux services, avait été destitué pour avoir osé critiquer les actes du dictateur ».

Hughes réfuta, avec dédain, toutes ces accusations. Questionné sur les « dilapidations de fonds publics » signalées au Ministre, il répondit que pour avoir des ressources en hommes et en munitions de guerre, agrandir les forts, élever des batteries, acheter des habillements, des fusils et de la poudre, il fallait créer des ressources en argent; qu'il avait entretenu, à ses frais, une flotte de corsaires qui avait causé de grands dommages

1. Archives des colonies. Registre 50.

2. Il avait été nommé pour remplacer Rouyer.

à l'ennemi, semé la terreur chez les Anglais et empêché la reprise par eux de la Guadeloupe, malgré leurs armements considérables; que pour obtenir ces résultats et, avec de petits bâtiments de médiocre valeur, enlever à l'abordage des frégates puissamment armées, il avait dû entretenir de nombreux espions chez l'ennemi; qu'un seul de ces espions, admis dans l'intimité des généraux anglais et qui avait permis, par ses renseignements, de faire plus d'une croisière heureuse, recevait de lui une paie de 1.320 livres par mois, accompagnée d'autres gratifications à raison des avis donnés et des prises effectuées¹; que, nommé par la Convention, il avait exécuté les ordres de la Convention et que, depuis qu'il était devenu Agent particulier du Directoire Exécutif, il était resté un an et demi sans aucune communication du gouvernement, sans aucun secours; enfin, qu'on ne pouvait lui refuser « la gloire d'avoir conquis la Guadeloupe par son audace et de l'avoir conservé à la République par ses talents et son énergie ».

Lui, qui n'avait connu ni indulgence, ni pitié, ni pardon, sut émouvoir ses juges, en rappelant ses hauts faits d'armes et il fut

1, Le 20 Ventose, an V, il avait adressé au Ministre un rapport confidentiel sur l'activité de ces espions.

absous. Il avait partagé de la Convention les passions et la grandeur; on oublia ses crimes pour ne se souvenir que de ses glorieux succès.

Il lui fut même accordé une grande satisfaction : la révocation du général Desfourneaux, dont la conduite à son égard était reconnu « inqualifiable ».

*
* *

En septembre 1799, Hughes, réhabilité, était nommé gouverneur à Cayenne et on lui restituait son titre d'Agent du Directoire.

Pour rappeler les noirs à l'assiduité et au travail, le gouvernement, par un arrêté du 22 pluviôse, an VII (10 février 1799) avait statué que « tous les propriétaires paieraient aux nègres cultivateurs le quart du revenu ».

Aucune époque, aucun mode de répartition n'avait été déterminé. Cet arrêté n'eut aucun effet, à cause des retenues que les propriétaires faisaient aux nègres pour frais de nourriture, d'entretien, de chirurgie et autres frais. La haine des nègres pour les blancs, les murmures qui s'élevaient sur la répartition des produits, allaient provoquer des conséquences incalculables.

Renseigné, le Consulat qui avait succédé

au Directoire, deux mois après le départ de Hughes pour son nouveau poste (11 novembre 1799), par un arrêté du 16 frimaire, an XI, rétablissait aux colonies l'esclavage que le Proconsul Hughes avait aboli à la Guadeloupe et Jeannet à Cayenne.

*
* *

La proclamation de l'Empire, le 18 mai 1804, parvint à Hughes à Cayenne. Il brûla alors tout ce qu'il avait adoré et jura fidélité à l'Empereur.

Napoléon attachait une grande importance à la Guyane il rêvait d'en faire une colonie prospère et plus tard il voulut y envoyer Pichegru, mais ce dernier qui ne voulut pas croire au pardon de l'Empereur se suicida dans sa prison.

« Il y a longtemps que je songe à Cayenne, c'est le plus beau pays de la terre pour y fonder une colonie. Pichegru y a été proscrit, il le connaît. Il est de tous nos généraux le plus capable d'y créer un grand établissement. Allez le trouver dans sa prison et dites-lui que je lui pardonne, que c'est ni à lui, ni à Moreau, ni à ses pareils que je veux faire sentir les rigueurs de la justice. Demandez-lui combien il faut d'hommes et de millions pour fonder une colonie à Cayenne, je les

lui donnerai et il ira refaire sa gloire en rendant service à la France.

(NAPOLÉON à M. de RÉAL).

Devenu Commissaire impérial, Victor Hughes voulut répondre à ces désirs et, pour développer les cultures, il introduisit en une seule année 860 nègres esclaves.

Les exportations qui étaient de 560.000 frs en 1802, atteignirent 1.755.000 francs en 1807.

La Guyane, jusque-là considérée insignifiante, attira l'attention de nos ennemis. Nous étions en guerre avec l'Espagne, l'Angleterre, l'Autriche et le Portugal. Les Portugais cherchaient une compensation aux humiliations qui l'affligeaient en Europe, ils résolurent de tirer parti de notre faiblesse maritime pour occuper ce territoire. Son alliée, l'Angleterre, possédait la maîtrise de la mer! Les deux nations s'associèrent pour cette entreprise.

*
* *

Le 7 janvier 1809, une flotte ennemie, anglo-portugaise se présente devant Cayenne et jette l'ancre à l'entrée du Mahury. Hughes prépare la défense mais les moyens sont précaires et il a perdu sa belle fougue d'autrefois. Il ne croit plus en rien.

Tous les dogmes politiques ou religieux s'imposent par les espoirs qu'ils font naître et non par les raisonnements qu'ils invoquent. Hughes qui avait participé au grand drame de la Révolution, vécu les heures tragiques et sanglantes de cette épopée populaire, devenu commissaire impérial ne pouvait avoir conservé ses illusions. L'enthousiasme est un avion qui cherche à s'élever très haut, toujours plus haut, mais tôt ou tard doit se briser sur le sol. Dans la solitude de Cayenne, livré à ses réflexions, il devait souvent penser à la vanité des choses humaines et, penser, c'est arracher le bandeau qui recouvre nos illusions et demeurer impassible devant le visage de la fatalité en larmes.

Barras, aigri et oublié, fit un jour à Alexandre Dumas, alors jeune écrivain, en route pour la célébrité, la confiance suivante, qui exprimait toute sa rancune contre les êtres et les événements de son temps :

« J'ai le double regret d'avoir renversé Robespierre le 9 thermidor et élevé Napoléon par le 13 vendémiaire ».

En effet, après la chute de Robespierre et la révolte de la Commune, il avait sauvé la Convention en triomphant des troupes commandées par la brute empanachée Hanriot. Comme second dans cette affaire il s'était attaché le jeune général Bonaparte, alors en

disgrâce, totalement inconnu, qu'il présenta plus tard à sa maîtresse, Joséphine de Beauharnais. Il pouvait ainsi dire qu'il avait doublement influencé les destinées de la France.

Comme Barras, aigri et isolé, Victor Hughes devait vivre de regrets, ayant dû faire le sacrifice de son caractère et obéir aveuglément aux ordres qu'il recevait de l'Empereur. Comment admettre l'abnégation de la volonté et de la liberté de cet homme qui avait au fond du cœur quelque chose de sauvage, de révolutionnaire et qui, ayant accepté de changer de drapeau, devait blasphémer contre ses opinions et ses convictions?

Avec la clairvoyance de tous ceux qui parviennent aux hauts sommets, il savait que tout progrès porte en lui son dard mortel et il prévoyait l'avenir. Que constatons-nous? On a fait des révolutions pour établir des démocraties et ces démocraties ont produit l'aristocratie de l'argent. C'est par masse indécente que l'argent va à quelques favoris de la fortune. Nous avons le roi du pétrole, de l'acier, des allumettes, de la chaussure, du diamant, du cinéma. Les grandes propriétés ont été détruites par le morcellement mais, avec les échanges internationaux, la concurrence est devenue si grande que le paysan ne s'enrichit plus et il envoie son fils

à l'usine. Les terres sont vendues et ce sont des sociétés qui remplacent les ci-devant nobles, regroupant les hectares, enlevant les bornes qui entre voisins furent cause de tant de disputes. La charrue automobile remplace les bras humains. Terres de grande culture, terres de grand rendement collectif et le morcellement de la grande propriété n'a apporté aucun changement si ce n'est que les conseils d'administration ont remplacé les ci-devants et que l'épargne des petits est drainée par la cupidité des grands.

Hughes est donc attaqué. Le lendemain du 7 janvier, à trois heures du matin, l'ennemi débarque au nombre de 600, dont 500 Anglais et 100 Portugais. Après avoir surpris le poste du *Diamant*, il marche sur le *Degras-des-Cannes* et attaque les postes de *Trio* et du *Canal Forcy*. Sans avoir combattu, oubliant son passé glorieux, Hughes capitule le 17 janvier 1809, avec 1.511 soldats européens, 200 créoles et 500 nègres. Il sauvait avant tout ses biens menacés, ses propriétés et ses richesses que l'ennemi allait anéantir. Bien mieux, il resta quelque temps dans la colonie, vivant en simple planteur et donnant des conseils au gouverneur portugais, le colonel Marquez.

De retour en France, Napoléon le fait traduire devant un conseil de guerre, qui l'ac-

quitte. Son vieil ami et collègue, Fouché, devenu le puissant préfet de police de l'empire, lui avait accordé sa protection.

Absous, il rentre au service particulier du fameux ministre de Napoléon qui, après la première abdication de l'Empereur, à Fontainebleau, en 1814, s'en sert comme agent de liaison avec Louis XVIII, dont il protégeait les intérêts en trahissant son maître.

Durant les Cent Jours, il reste attaché à la personne de Fouché et après Waterloo, le 18 juin 1815, il prépare, sous ses ordres, le retour des Bourbons.

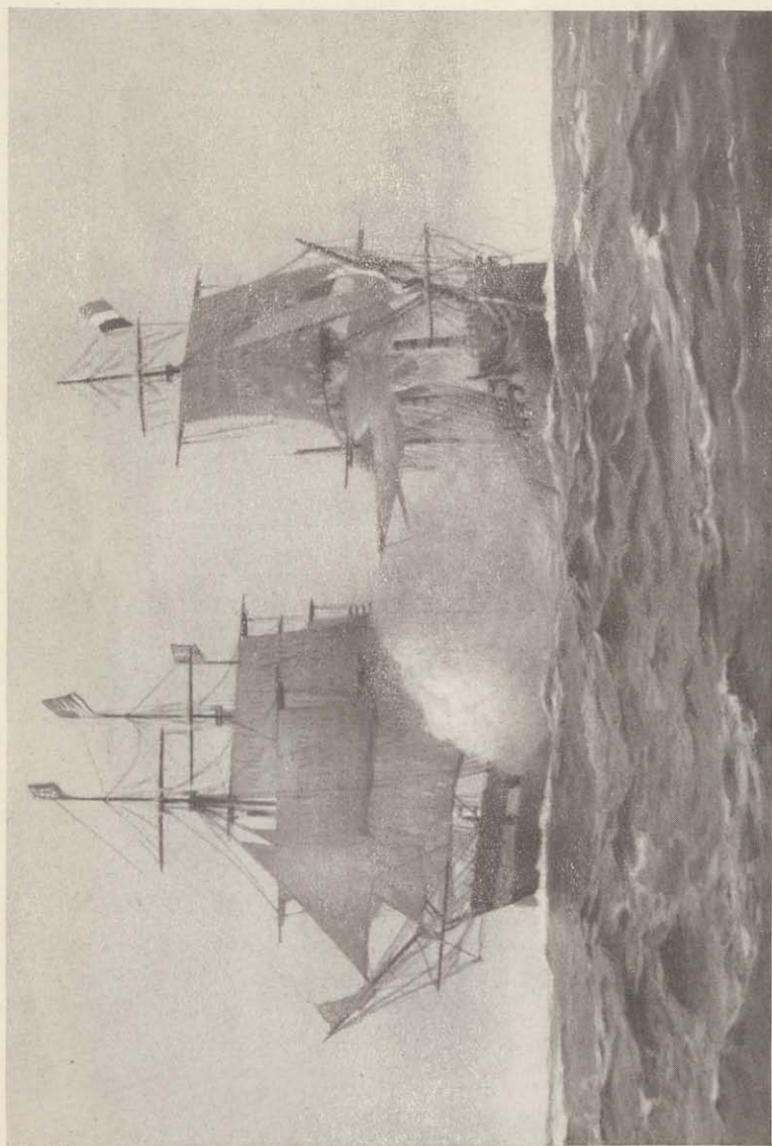
Le 22 juin, Napoléon abdiquait pour la seconde fois et, le 8 juillet 1815, Louis XVIII rentrait dans la capitale, à la tête des armées étrangères.

Durant l'occupation de Paris par les troupes ennemies, Hughes se rendit utile et, pour le récompenser, Fouché lui fait obtenir, malgré toute la répugnance de Louis XVIII, le titre de « Commissaire du Roi ». En 1817, il est autorisé à se retirer sur les biens qu'il possédait en Guyane.

Il y meurt en 1826, à l'âge de cinquante-six ans, désabusé, aveugle et atteint de la lèpre¹.

D'une confiance absolue en lui, d'une

1. Certains ont prétendu qu'il était rentré en France en 1820 et s'éteignit près de Bordeaux en 1822, ce qui est inexact.



Combat de l'*Insurgente* et de la *Constellation*.

énergie indomptable, Hughes sut vaincre tous les obstacles et réaliser, lors de son séjour à la Guadeloupe, de vrais prodiges alors que tout semblait désespéré.

En politique, comme à la guerre, pour agiter les masses il faut de l'audace, de la hardiesse. L'audace est le dénominateur de tous les calculs et la phrase de Danton, ardente comme un appel, fière comme un défi, résonne à travers les âges : « Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace encore de l'audace, toujours de l'audace ». Hughes lutta avec acharnement contre les Anglais et sut communiquer à ses hommes la haine de l'ennemi. Ses corsaires se couvrirent de gloire, mais toutes ses brillantes qualités furent ternies par les horreurs dont il ensanglanta la Guadeloupe. On ne peut que les regretter car autrement sa gloire eût été resplendissante!

*
* *

Tant que Napoléon resta sur le trône, les Antilles françaises demeurèrent entre les mains de l'Angleterre. La Guadeloupe fut reprise par les Anglais, sous les ordres du Lieutenant général Sir Georges Beckwith et du vice-amiral Sir Alexander Cochrane, le 6 février 1810.

Après la première abdication de l'empereur, à Fontainebleau, et la restauration du roi Louis XVIII sur le trône de France, les puissances alliées avaient signé le traité de Paris qui faisait rentrer la France dans ses limites du 1^{er} janvier 1792. L'Angleterre consentait à lui rendre Bourbon, la Guyane, Pondichéry et les autres comptoirs de l'Inde, les pêcheries de Terre-Neuve, la Martinique et la Guadeloupe, avec ses dépendances, mais Sainte-Lucie, Tobago et la Dominique lui restait.

La perte de Sainte-Lucie fut surtout regrettable à cause de l'origine toute française de ses habitants.

*
* *

Le 9 décembre 1814, les Français réoccupaient Marie-Galante. Le 10, les Saintes et la Désirade ¹.

Le 12 décembre 1814, l'adjudant général anglais Douglas apportait au major général Skinner l'ordre d'évacuer la Guadeloupe. Le contre-amiral de Linois arrivait le même jour, à bord du vaisseau *Le Marengo*.

Le 14 décembre 1814, le pavillon français était arboré sur le fort Saint-Charles (aujourd-

1. Saint Martin, à cause de son éloignement, ne fut occupé que dans les premiers jours de janvier 1815.

d'hui Richepanse), à Basse-Terre et sur tous les autres postes. L'amiral fit son entrée solennelle dans la capitale de l'île.

Un *Te Deum* fut chanté à la Cathédrale, suivi le jour de concerts et le soir de réjouissances publiques et d'illuminations.



SOMMAIRE

	Pages
Préface historique.	7
Les Antilles avant 1789.	15
La Guadeloupe de 1789 à Victor Hughes . . .	39
Victor Hughes franc-maçon	82
Victor Hughes délégué de la Convention. . .	94
Victor Hughes reprend la Guadeloupe aux Anglais	111
La Guadeloupe sous Victor Hughes.	171
Les Corsaires de la Guadeloupe.	205
Victor Hughes amoureux	274
Rappel et mort de Hughes.	288

ILLUSTRATIONS

Plan des forts de la Martinique.	112
Hughes approche de la Guadeloupe.	128
Corsaires à l'abordage.	224
Le Ça Ira	240
Dans la batterie	256
<i>L'Austerlitz</i> poursuivant le <i>Prevost</i>	272
Combat de l' <i>Insurgente</i> et de la <i>Constellation</i> .	320
Carte de la Guadeloupe	324

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHENHOLZ (d'). — Histoire des Flibustiers, Paris, 1804.
Annual Register, Londres, 1794 et années suivantes.
Archives des Colonies, Paris. Correspondance générale.
- BESSON (Maurice). — Les frères de la côte.
- BLANC (Louis). — Histoire de la Révolution Française.
- BRYAN EDWARDS. — History of the war in the West Indies, Londres 1807.
- BEAUVALLON (Rosemond de). — Les corsaires de la Guadeloupe, Paris 1901.
- BLUM (Eugène). — La déclaration des droits de l'homme.
- BOYER-PEREYLEAU. — Les Antilles françaises particulièrement la Guadeloupe, Paris 1823-1825.
- BÂLLET (Jules). — La Guadeloupe, 1890-1896.
- BUCHEZ et ROUX. — Histoire parlementaire de la Révolution.
- Dépôt des Archives de la Marine* (au dépôt des Chartres des Colonies à Versailles).
- HUGHES (Victor). — Rapports, particulièrement du 26 frimaire an III et Mémoire de mai 1799.
- JONNÈS (A. Moreau de). — Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat, Paris 1893.

- LACOUR (A.). — Histoire de la Guadeloupe, 1855-1858.
- LOIR (Maurice). — Gloires et Souvenirs maritimes.
- MARCEL (Roland). — Les Corsaires français dans les Antilles, Paris 1902.
- Moniteur (Le)*. — Années 1794 et suivantes.
- MICHELET (J.). — Histoire de la Révolution Française.
- MATHIEZ (Albert). — Les origines des Cultes révolutionnaires.
- MADÉLIN (Louis). — La Révolution.
Mémorial de l'Artillerie de la Marine.
- CHEMELIN (Alexandre Olivier). — Histoire des Aventures des Boucaniers et des Flibustiers d'Amérique, Paris 1686.
- PÉLARDY (général). — Précis des événements qui se sont passés à la Guadeloupe depuis le 14 prairial, an II, jusqu'au 21 frimaire, an III (*Archives des Colonies*. Registre, N° 47).
- PARDON (Noël). — La Guadeloupe depuis sa découverte jusqu'à nos jours, Paris 1881.
- PIQUEMARD. — Montbard l'Exterminateur, Paris 1807.
- Recueil des lois de la Marine*.
- POYEN (Colonel H. de). — Les guerres des Antilles de 1793 à 1815, Paris 1896.
- Victoires et Conquêtes des Français.
- TÉRAMOND (G. de). — La guerre sur mer. Corsaires, pirates, flibustiers, Vincennes 1912.

